LE TRAIT D'UNION

N° 123

DÉCEMBRE 2023

Association des Retraités de TECHNIP

TECHNIP ENERGIES - immeuble ORIGINE
2126, boulevard de la DEFENSE - CS 10266
92741 NANTERRE CEDEX – France
a.rtp@external.technipenergies.com
www.artechnip.org

SOUVENIRS d'ARMÉNIE

Mona MASSOL, épouse de notre regretté collègue **Jacques MASSOL**, a publié ses souvenirs d'Arménie où elle a vécu et aussi de son expérience professionnelle d'interprète dans le cadre de divers contrats avec la Russie. Elle a fait un passage à Technip dans pour le contrat d'Oufa au début des années 70.

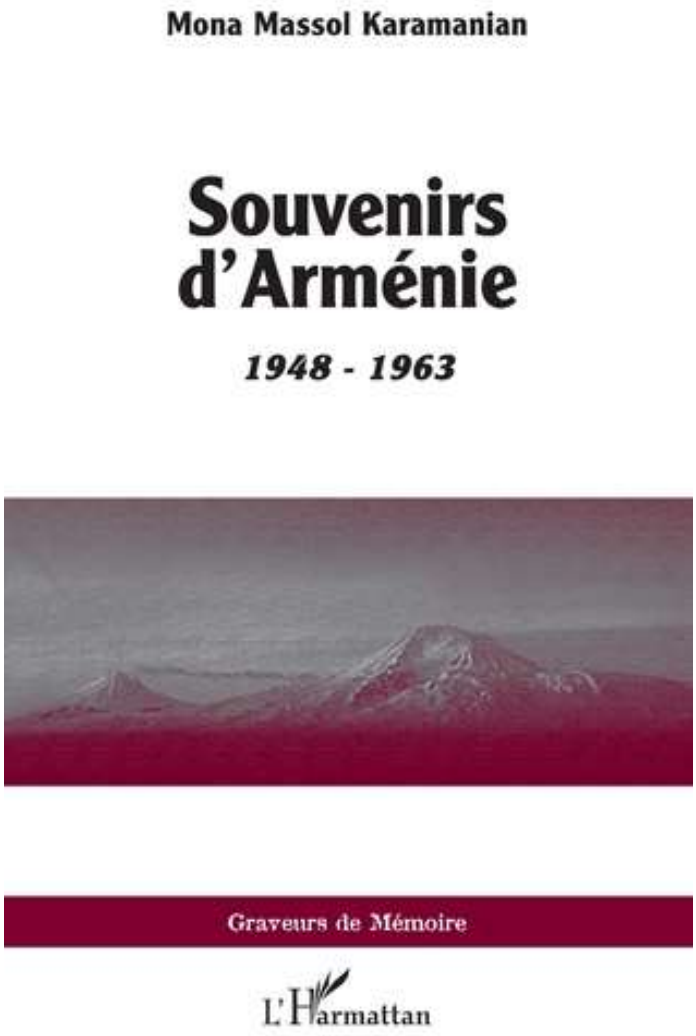

C'est à travers le regard d'une fillette issue d'une famille d'éternels migrants, Juifs et Arméniens, que sont dévoilés les différents aspects de la vie dans une des républiques du sud de l'Union soviétique des années cinquante, début soixante.

A la fois nostalgique et critique, l'auteure se veut impartiale.

La période qui suit est celle de son intégration en France, où sont abordés les problèmes de la difficile adaptation d'une adolescente. Des digressions sur le présent et l'actualité laissent entrevoir la perception du monde de l'adulte qu'elle est devenue.

C'est dans les hauteurs de la ville de Sèvres que Mona Massol Karamanian choisit d'ancrer ses racines, où elle vit depuis près de cinquante ans.

Vous y trouverez également des extraits où elle parle de Jacques et notamment de leur rencontre en 1971 aux "Câbles de Lyon".

Son livre « ***Souvenirs d'Arménie – 1948-1963*** » de 84 pages a été publié en mars 2023 aux éditions **l'Harmattan**.
En vente dans toutes les bonnes librairies et, à défaut, sur le site de l'éditeur :

https://www.editions-harmattan.fr/livre-souvenirs_d_armenie_1948_1963_mona_massol_karamanian-9782140321658-76454.html

Disponible également au format pdf compatible avec l'ensemble des liseuses et lecteurs du marché.

Bonne découverte.

DÉCEMBRE 2023
N°123

SOMMAIRE

Couverture : Assemblée Générale 2023

Souvenirs d'Arménie – page 2

SOMMAIRE – page 3

COMMUNIQUÉ CFR – page 4

ÉDITORIAL
- L'ARTP a fêté ses 40ans … et rajeunit ! – page 5

ÉVÉNEMENTS DE L'ARTP
- Assemblées Générales 2023 – page 6
- Cocktail suite aux AG – page 8
- Réunion de la section lyonnaise – page 12

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
- Point sur notre contrat – page 15

NOUVELLES DE LA FNAR-UFR
- Au Fil des Jours (AFJ N°-191 à 194) – page 16

REVUE DE PRESSE
- **«** Le Particulier » juin à novembre 2023 – page 19

TECHNIP ÉNERGIES et TECHNIPFMC
- Résultats Financiers de Technip Énergies aux 2ème et 3ème trimestres 20232 – page 23
- Résultats Financiers de TechnipFMC aux 2ème et 3ème trimestres 2023 – page 26

ACTIVITÉS et PROJETS de TECHNIP ÉNERGIES et TECHNIPFMC
- Technip Énergies – page 28
- TechnipFMC – page 33

ILS ONT FAIT TECHNIP
- Chroniques de l'Inspection : Sur la route de Corning - page 36
- Sur la route d'Atlas Copco Compressor - page 39

DÉCOUVERTES
- Chine d'hier … petits métiers des rues – page 40

ENTRE RETRO ET NOSTALGIE
- Les cartes à jouer - page 45

ARTS & CULTURE
- Le coin des artistes : La mairie de Ste Luce –page 50
- Chroniques de voyages :Kuala Kubu Bharu–page 51

LOISIRS
- Expositions – page 55
- Visites à venir Abbaye de Royaumont – page 56

NÉCROLOGIE
- Hommage à ceux qui nous ont quittés – page 57

MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE – page 67
- Nouveaux adhérent(e)s, Modifications des coordonnées, Démissions, Radiations

4ème de couverture Cimetière à la Réunion

0~0~0~0~0

La réalisation de ce numéro a été effectuée avec la participation de :

Daniel Bailly - Joseph Caer – Ewa Daniel - Claudine Ducluzeau – Alain Gibellini - Franck Kieny - Patrick Gourdon –- Jacques Ladoué - Huguette Livernault – Michel Metzger – Bernard Millou – François Moreau - Philippe Robin – Pierre Roux - Jean Roy – Eric Villemin

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés ainsi que **les ateliers de reprographie de TECHNIP ENERGIES**

CFR Retraite

« Ne touchez pas aux réserves de nos régimes de retraites complémentaires !» (Pierre Erbs)

Malgré les nombreuses protestations des partenaires sociaux dûment relayées par la presse, Olivier Dussopt a exercé une pression constante pour qu'Agirc-Arrco participe au retour à l'équilibre du régime général (CNAV) actuellement en déficit d'environ 13 Md€ (milliards).

L'hypothèse d'une ponction annuelle des résultats Agirc-Arrco, à hauteur de 1 M€ dès 2024 et de 3 fois plus dès 2030 était sur la table, mais syndicats et Medef ont rapidement fermé la porte à une telle contribution dont une des raisons évidentes était d'alléger la dette française.

Le gouvernement veut absolument éviter que cette dette vienne à dépasser 11 Md€. La Première ministre a bien affirmé qu'il « *n'a jamais été question de ponctionner l'Agirc-Arrco* », tout en « *souhaitant que l'on poursuive…* ». L'exécutif veut des « *engagements de principe* » et espère que les partenaires sociaux mettront 400 millions d'euros sur la table.

En tout cas, cacophonie et incertitudes y sont, sur la table, et notre Communiqué de presse CFR ci-joint : « *Ne touchez pas aux réserves de nos régimes de retraite complémentaire !* » est le meilleur jugement de cette situation. Il est aussi la plus explicite traduction de notre volonté de contribuer à la faire changer.

Pierre Lange

CFR Confédération Française des Retraités

Communiqué de presse n° 146

Ne touchez pas aux réserves de nos régimes de retraite complémentaires !

Si la menace d'une ponction par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 sur les réserves de l'Agirc-Arrco envisagée par le Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion semble aujourd'hui écartée, le gouvernement n'a pas abandonné l'idée d'une mise à contribution des régimes complémentaires pour assurer l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale et déclare poursuivre les discussions sur ce sujet avec les partenaires sociaux.

La Confédération Française des Retraités s'élève contre cette confusion inadmissible entre régimes de retraite de nature différentes, régimes de base gérés par les pouvoirs publics et régimes complémentaires gérés par les partenaires sociaux. Elle se félicite de la gestion responsable des régimes complémentaires, gestion responsable qui devra alimenter la réflexion sur les droits des uns et des autres au sein même de ces régimes.

La Confédération Française des Retraités restera vigilante sur ce sujet et s'opposera avec force à toute manœuvre qui remettrait en cause les principes fondateurs des régimes complémentaires et qu'elle considérerait comme un abus de pouvoir.

Paris le 26 Octobre 2023

Les pensions de retraites ont et vont augmenter !!!

- Suite à l'accord national interprofessionnel Agirc-Arrco, revalorisations au 1er novembre 2023 : **+4,9 %**
- La retraite de base (CNAV) augmentera de **+5,2 % à +5,3%** au 1er janvier 2024, soit avec le versement vers le 9 février, celle-ci étant payée à terme échu. La valeur exacte reste à confirmer par le gouvernement.

Tout ceci, bien sûr, grâce à l'action héroïque bureau de l'ARTP !!!
pour vous servir.

Daniel Bailly
Président de l'ARTP

EDITORIAL

L'ARTP A FÊTÉ SES 40 ANS et RAJEUNIT !

Une quarantaine apaisée dans un environnement chaotique

Après les années COVID qui ont perturbé la gestion de l'association notamment en restreignant nos réunions, ce fut l'agression russe contre l'Ukraine et le chaos qui en a résulté y compris dans un domaine d'activité important de TEN. A ce sujet et contrairement à des détracteurs mal informés ou mal intentionnés - ou les deux -, nous constatons que TEN a fermé tous ses bureaux russes alors que ce pays représentait 20 à 25 % de son activité .

Aujourd'hui l'attaque terroriste du Hamas contre Israël crée une déflagration dans une autre zone d'activité de TEN. Et l'interminable et délicat échange otages /prisonniers n'est pas forcément de nature à faciliter un cessez le feu et le retour à la paix.

Et comme si cela ne suffisait pas il nous a fallu affronter Ciaran, Domingos, Elisa, Frederico Derrière ces prénoms charmants vous avez dû faire face à une série de perturbations et de tempêtes. Au mieux vous avez été juste décoiffés mais au pire vous vous êtes retrouvés les pieds dans l'eau et sans électricité ; ce qui n'est guère réjouissant en cette saison !!

Bref pas de répit pour notre communauté des retraités qui aspirons à la quiétude et à la sérénité bien méritée après des années d'activité professionnelle parfois ... chaotiques.

Pour beaucoup 2023 restera l'année la plus chaude du siècle mais pour nous, 2023 sera l'année de nos 40 ans. Nous l'avons célébrée comme il se doit le jeudi 30 mars.

A Paris, l'assemblée générale du 19 octobre a permis notamment de « toiletter » nos statuts qui en avaient bien besoin. Elle a surtout permis l'intégration de 3 nouveaux membres, jeunes retraités, au bureau ce qui répond parfaitement à nos attentes et nos besoins. Cela devrait permettre un fonctionnement plus souple de l'association.

Dans les Procès-verbaux joints à ce TU vous trouverez tous les détails de ces réunions.

Enfin nos amis de Lyon ont tenu leur réunion annuelle le mardi 21 novembre à la salle des Fêtes de Vourles dont vous trouverez plus loin compte rendu et photos.

Remerciements

Vous trouverez dans ce TU 123 nos rubriques habituelles ; elles me donnent l'occasion de remercier tous les acteurs participant à la création de ce journal. Tout d'abord ceux /celles qui les rédigent et je vous invite à le faire pour que notre TU reflète bien notre histoire, nos souvenirs, notre expérience.

Ensuite Philippe Robin qui assume le rôle de rédacteur en chef et qui prépare la maquette.

Les services reprographie et courrier de l'immeuble Origine et les membres du bureau participant à la mise sous enveloppe.

Et enfin vous, nos lecteurs, qui ne manqueront pas de nous donner leurs commentaires et avis.

D'ici là nous vous souhaitons de **Joyeuses Fêtes de fin d'année**

Contact via le site **www.artechnip.org** et la messagerie **a.rtp@external.technipenergies.com**.

DEUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE l'ARTP le 19 octobre 2023

Cette année, nous avions deux assemblées générales de l'ARTP le jeudi 19 octobre 2023 :

- **L'assemblée Générale Extraordinaire**
- **L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.**

Elle se sont déroulées en présentiel dans l'immeuble ORIGINE, siège de TECHNIP ENERGIES à Nanterre, près de la Défense. Quatre-vingt-quinze adhérents nous avait rejoints dans l'auditorium et cent trente cinq adhérents avaient envoyé leur pouvoir.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a permis d'approuver la révision des statuts de l'association. Cette révision a pour principaux objectifs de mettre à jour l'adresse du siège de l'association, de préciser les conditions d'admissions, d'étendre les objectifs de l'ARTP et d'introduire la possibilité de tenir les réunions par vidéo-conférence et de voter par correspondance.

Les statuts révisés ont été approuvés à l'unanimité des présents et représentés. Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ainsi que les statuts révisés sont diffusés avec le présent TU et disponibles sur le site de l'association.

L'Assemblée Générale Ordinaire avait l'ordre du jour suivant :

- Accueil / rappel ordre du jour par Daniel Bailly
- Rapport d'activité par Daniel Bailly
- Hommage à nos collègues disparus
- Rapport financier par Jean Roy / Huguette Livernault
- Quitus sur les comptes et la gestion du Conseil d'Administration
- Renouvellement du Conseil d'administration / Elections des nouveaux membres
- Information sur PEE/PERCO par Philippe Robin
- Point sur la complémentaire santé avec des représentants de WTW (ex Gras Savoye) par Patrick Gourdon, Mme Véronique Burban, Mr Jawad Mourajid
- Situation et actualité du groupe Technip Energies (TEN) par Mme Hélène Gauthey, Président TEN France

Nous remercions tous les intervenants, en particulier Hélène Gauthey et les représentants de WTW ainsi que TECHNIP ENERGIES France qui nous a accueillis dans ses locaux.

Un procès-verbal détaillé est envoyé aux adhérents avec le présent TU123 et est disponible sur le site de l'association.

A la suite à l'élection du bureau et à sa première réunion, la composition du nouveau bureau est la suivante :

- Président : Daniel Bailly
- Vice-Président : Philippe Robin responsable communication
- Vice-Président : Michel Pinaz représentant section lyonnaise
- Trésorier : Jean Roy
- Trésoriers Adjoints : Huguette Livernault , Alain Gibellini
- Logistique fournitures: Joseph Caer,
- Liaison CSE Paris, centrale achats : Franck Kieny
- Communication (site internet, TU..): Philippe Robin , Ewa Daniel
- Administratif : Ewa Daniel et Alain Gibellini
- Coordinateur Complémentaire Santé et Solidarité: Patrick Gourc
- Activités culturelles, voyages : Huguette Livernault

Un pot de l'amitié dans le « Corner Café » a ensuite réuni les participants et permis de se retrouver autour d'un verre et de quelques canapés.

Nous vous joignons quelques photos de notre assemblée générale et du pot. Vous trouverez également un reportage sur notre site https://www.artechnip.org/album-photos/nos-evenements/

COCKTAIL APRÈS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Merci à Philippe Robin pour les photos

Nous avons 'indiqué le nom (de gauche à droite) de nos anciens collègues sous les photos, aussi nous nous excusons par avance d'erreur éventuelle ; n'hésitez à nous en faire-part.

Tous les participants ne sont pas sur les photos, ce sera pour une prochaine fois ….

Pierre BONIFACE – Daniel BAILLY – Sylviane ALLAIN – Pierre ROUX – Jean ALLAIN – Jean-Claude SOULE – Géraldine DUBAILLE – Phi lippe ROBIN – Philippe DOUILLET

Joseph CAER – Michel PINAZ – Pierre ROUX

Patrick LACHEVRE – Jean-Jacques LACHETEAU

André LE GALL – Marie-Christine CHARRIER – Jacques CAULIEZ – Stéphane FOURRIER – Patrick COTTIN

Eric PAUTHIER – François DELIOT – Francis VIOLETTE – Sergio NARDONNE

Robert CALEGARI – Michel CAPGRAS

Françoise BRIAND – Martine BEURLET

François-Xavier SIMON – Serge AMZEL

Francis DUROT – Claude RENAUD

Jacques LEGOFF – BERNARD LEYRIS

Joël SAJOT – William FULTHORPE

Jean-Marie TERNISIEN – François MOREAU

Guy VOISIN – Pierre BONIFACE

Jean DANIEL – Michel ALINE – Bernard MOULY – Bogdan LICANIN

Georges KAMTHONG – Pierre RETY – Jacques CAULIEZ

Philippe DOUILLET – Daniel VIGNAUD

Ewa DANIEL – Francis VIOLETTE

François DANGEON – Michel ALINE

André LE GALL – Pierre de MENGIN

Patrick ARNAULT – Jean-Jacques BOECKX – Patrick LACHEVRE

François DANGEON – Didier BRIFAUD – Yves MOUGIN

Claude DELACOUR – Manuel MORENO – Jean-Marie TERNISIEN

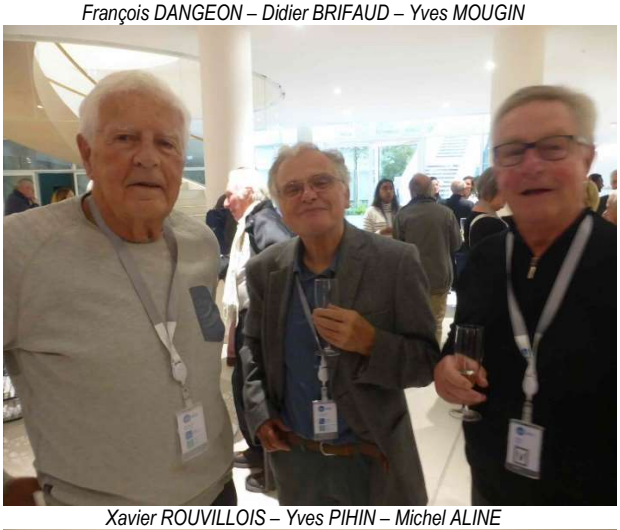

Xavier ROUVILLOIS – Yves PIHIN – Michel ALINE

René LEFEBVRE – Jean-Michel GAY – Michel JONCOUR

Didier BRIFAUD – Bernard LEYRIS – Jean DANIEL

Guy BRETAUDEAU - Sylviane ALLAIN

Philippe ROBIN – Jean-Jacques LACHETEAU

Joel MAZELLIER – Jean-Luc GIRARD – Jean-Claude GOUEFFON

Michel MAILLET – Jean-Luc BOISSET

Daniel BAILLY – Guy BRETAUDEAU

Philippe BLANCHARD – Patrick GOURDON – Bernard PARMENTIER – Alain MASCARIN

Gérard BARRHOUILLET – Françoise BOUTILIER – Alain LE THOIC

Ewa DANIEL – Claude RENAUD – Michel MAILLET – Sylviane ALLAIN

Francis VIOLETTE – Martine BEURLET – Françoise BRIAND – Jacques LE GOFF - Ewa DANIEL

Jean ALLAIN – Jean-Claude SOULE – Géraldine DUBAILLE

Patrick GOURDON coordinateur complémentaire santé avec les représentant de WTW-Gras Savoye :
Jawad MOURAJID
*Véronique BURBAN –**
Valériane DION
que nous remercions pour leur présence et leur intervention.

Nous remercions Géraldine DUBAILLE pour l'organisation de l'Assemblée Générale et du cocktail qui a suivi.

REUNION ANNUELLE
SECTION LYONNAISE DE L'ARTP
Salle des fêtes de VOURLES le 21 novembre 2023

Texte de Pierre ROUX - Photos d'Huguette LIVERNAULT et Bernard MILLOU

Le mardi 21 novembre 2023 s'est tenue la rencontre annuelle, des Retraités de TECHNIP Lyon, comme à l'habitude à VOURLES mais à la salle des fêtes, la Maison Forte n'étant pas disponible.

A l'arrivée des participants vers 8h 30 un café croissants a été offert ce qui a permis des retrouvailles dans la bonne humeur. Près de 45 retraités avaient répondu présents à l'invitation du bureau lyonnais. Nous avons noté la présence de Xavier Rouvillois, ancien directeur de l'établissement de Lyon dans les années 70-80.

A 9h, **Michel PINAZ** a ouvert la réunion avec le mot de bienvenue, a présenté l'ordre du jour de la réunion, a donné des nouvelles des absents. La projection du diaporama « *Ils nous ont quittés* » a rappelé les noms de nos collègues disparus depuis la dernière assemblée générale.

Daniel BAILLY - Michel PINAZ - Bernard MILLOU

Il a proposé une réunion au printemps 2024 pour aborder la complexité de notre système médical ainsi qu' une préparation pour se familiariser avec les EHPAD, comment en trouver, quels sont les particularités de chacun pour éviter les pièges.

Il a également émis l'idée d'un projet de voyage soit d'une journée soit de plusieurs jours pour 2024.

Enfin, il a lancé un appel à des candidatures pour renforcer le bureau lyonnais.

Franck KIENY (nouvel arrivant au bureau) se présente

Daniel BAILLY, président de l'ARTP a commenté le compte rendu de l'assemblée générale de l'ARTP qui s'est tenue à Paris le 19 octobre dernier.

Véronique BURBAN, représentante de Gras Savoye /WTW, a présenté la situation du contrat complémentaire santé et l'évolution des dépenses de santé et des cotisations pour 2024. Il faut s'attendre à une hausse conséquente de la prime.

Thomas KARLESKIND, Marie-Clotilde MOSCA, Sylvie FARGEOT, Alain FRANCOIS

L'équipe de direction de TEN Lyon représentée par son directeur **Thomas KARLESKIND**, sa DRH **Marie-Clotilde MOSCA** sa secrétaire de direction **Sylvie FARGEOT** et **Alain FRANCOIS** fait le point sur l'actualité du centre lyonnais pour 2023 et les perspectives 2024.

Avec plus de 500 salariés, la charge de travail en particulier dans le domaine de la transition énergétique, est très bonne.

Il nous a été présenté le futur bâtiment où TEN Lyon va s'installer dans un peu plus d'un an.

Un apéritif convivial précéda le repas préparé par un nouveau traiteur.

Un grand Merci à **Catherine STARON** Maire de Vourles et Vice-Présidente de la Région d'avoir honoré le repas de sa présence et qui a mis gracieusement la salle à notre disposition ainsi qu' à **Pierre NEYROUD** ex DRH et ex Maire de Vourles.

Toujours à regret, nous devons nous quitter … et rendez-vous a été pris pour Novembre 2024.

Bon appétit !!!

Thomas KARLESKIND - Pierre NEYROUD - Alain FRANCOIS

Xavier ROUVILLOIS - Marie-Clotilde MOSCA - Catherine STARON

Alain FRANCOIS – Michel PINAZ – Huguette LIVERNAULT

Gérard RAMPON – Daniel BAILLY – Jacques MUNDWEILER – Xavier ROUVILLOIS

Pierre ROUX – Sylvie FARGEOT – François MOREAU

Bernard MORIN – Franck KIENY – Jean-Noël MARTIN

Charles MASSIERA – Thierry OEHLER

Daniel ROCHE – Gabriel CARDENTI – Gérard CHEVALIER

Denis RICCA – Patrice MOUHAT – Michel MOINE

François MONGENET – René VOISIN – Christian SEIDEL – Gilbert JABOULAY

Gérard BALLOUHEY – Michel DEMAUDE – Maurice GUILLET

René RODRIGUE – Madeleine MARTIN – Rolande MUNDWEILER

Michel MOINE - Michel BROTTET - Denis CHOSSANDE

Sylvie FARGEOT – François MOREAU – Lucien BERGERON

Maurice MAILLARD – Gilbert LAURENT-GUYARD – Michel GRAND

Maurice CHEFFOT – Roger LE HELLEC – Michel ROHMER

Gérard CHEVALLIER – Bernard MONAT – Gérard BALLOUHEY

Gérard SOUGEY – Christian LASSALMONIE – François MONGENET

Rolande MUNDWEILER – Colette MONGENET – Gérard SOUGEY

Michel ROHMER – Jean-Pierre GIRARDOT – Denis RICCA

Jean-Noël MARTIN – Daniel JAILLET – Jacques MUNDWEILER

Si vous avez bien suivi, vous pouvez mettre les noms des convives !!! ;+))

Solution des photos :
Photo du centre : Gérard RAMPON - Marie Clotilde MOSCA - Xavier ROUVILLOIS - Thomas KARLESKIND Catherine STARON - Reynald BONNEAU - Daniel BAILLY - Pierre NEYROUD Alain FRANÇOIS - Huguette LIVERNAULT
Photo de droite : François MONGENET - René VOISIN - Christian SEIDEL - Gilbert JABOULAY René RODRIGUE - Madeleine MARTIN - Rolande MUNDWEILER Colette MONGENET - Gérard SOUGEY - Christian LASSALMONIE

☼ ☼

POINT SUR NOTRE CONTRAT DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Notre contrat de complémentaire santé est un contrat collectif d'entreprise passé entre TECHNIP ENERGIES et l'assureur ALLIANZ. Il couvre les salariés et facultativement les retraités. Il totalise environ 3600 adhérents dont un peu plus de 1000 retraités.

Le contrat est géré par WILLIS TOWERS WATSON (ex Gras Savoye) qui est le courtier conseil gestionnaire pour le compte de TECHNIP ENERGIES, de l'assureur et des adhérents.

Le montant de la cotisation est le résultat d'un pourcentage négocié appliqué, comme pour tous les organismes complémentaires, sur le PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale). La cotisation est demeurée inchangée à 134€/mois en 2021 et 2022. En 2023 elle est passée à 143€/mois en application d'une augmentation de 6,9% du PMSS.

La cotisation 2024 a fait l'objet d'une longue négociation entre le parties (à laquelle l'ARTP n'est pas conviée). ALLIANZ demandait une augmentation de près de 20% pour tenir compte de l'ensemble des facteurs suivants :

-Augmentation de 5,4% du PMSS au 1er janvier 2024,
-Déficit de 364 000 € sur la période 2022+2023 (ratio remboursements/cotisations=109%),
-Transferts de charge vers les organismes complémentaires imposés par la Sécurité Sociale,
-Augmentation des honoraires des médecins et des tarifs des hôpitaux.

Finalement la négociation a pu se conclure début décembre sur **une augmentation tout compris de 16,7%** qui conduit à une **cotisation mensuelle de 166,82€** pour l'année 2024. Parallèlement **la cotisation pour la surcomplémentaire facultative passera à 6,60€**.

Au fil des Jours

A.F.J. est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR)

FNAR.UFR
UFR.FNAR

Du 6 juillet 2023 et du 7 novembre 2023

Extraits des bulletins d'informations interne AFJ - N° 191 à 194

Extraits par Philippe Robin

AFJ N° 191 - juin 2023

La position de la FNAR sur la fin de vie

« La société française est traversée de différentes problématiques qui touchent toutes les catégories d'âge sur des sujets très divers. Le débat public est trop souvent caricaturé à l'extrême par des intervenants qui n'ont pas toujours la connaissance fine des sujets abordés, ce qui rajoute de la confusion, voire de l'inquiétude pour l'opinion publique.

Le sujet de la « fin de vie » nous semble trop sérieux pour être réduit à un simple déballage médiatique.

La FNAR a souhaité participer à ce débat sociétal qui touche certes tous les Français, mais qui, pour les personnes âgées et les retraités que nous représentons, revêt une sensibilité plus exacerbée. Notre désir est d'aborder avec beaucoup de prudence un sujet délicat qui doit avant tout respecter les convictions personnelles.

Dans le cadre du débat public qui s'engage, nous espérons pouvoir éclairer les adhérents de nos Associations membres. Sans parti pris et avec les valeurs humanistes qui forment notre ADN.

Nous espérons pouvoir ainsi aider les retraités à réfléchir sur ce sujet en soulignant tous les tenants et aboutissants. »

Président Pierre CONTI

Renforcer l'application du cadre légal existant

La Loi Claeys -Léonetti a créé en 2016 de nouveaux droits en faveur des malades et personnes en fin de vie. Toutefois, certaines des dispositions portées par le cadre légal restent aujourd'hui insuffisamment appliquées. Ainsi, il serait souhaitable de s'atteler à une mise en œuvre volontaire, amplifiée et équitable de la Loi Claeys-Leonetti. Et pour cela :

- Agir pour que chacun soit sensibilisé le plus tôt possible à l'intérêt de désigner une personne de confiance et de faire connaitre ses directives anticipées.
- Développer l'offre en soins palliatifs, véritable enjeu de santé publique : même si elle continue de progresser, l'offre de lits dédiés aux soins palliatifs à l'hôpital est insuffisante et 26 départements ne disposent toujours pas d'unité dédiée (USP). En outre, bien qu'existent des lits identifiés soins palliatifs (LISP) sur tout le territoire national, on ne connait pas la qualité et la réelle prise en charge qui y sont dispensées.

Enfin, l'offre à domicile est très inégalement répartie, et les équipes mobiles (EMSP) ne peuvent pas prendre en charge tous les patients qui auraient besoin de tels soins.

Le Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Jean Christophe Combe, accompagné de la ministre déléguée aux personnes handicapées, Geneviève Darrieusecq, a lancé ce 6 mars 2023 les États généraux des maltraitances qui vont se dérouler sur 5 mois.

- Renforcer la formation des professionnels de santé pour l'accompagnement à la fin de vie. Un faible nombre de praticiens hospitaliers interviennent sur ces questions dans les facultés de médecine et la part de ces enseignements y reste faible. Il en est de même dans les établissements de formation des infirmiers, et des autres personnels concernés. Les soignants une fois en poste peuvent accéder à la formation continue mais le nombre de volontaires reste limité. Savoir évaluer les symptômes, soulager les douleurs, prendre en charge la détresse existentielle, comprendre le rôle de chacun de ceux qui entourent la personne sont des compétences dont l'obtention est indispensable.

La FNAR considère que les directives anticipées et le choix et la désignation de la personne de confiance, relèvent de la responsabilité particulière des retraités. Rédiger ses directives anticipées n'est pas du domaine de la décision publique et les enjeux personnels et collectifs sont majeurs.

Le passage à la retraite est souvent un moment de choix de vie, mais aussi celui où sont faits des choix de transmission, où l'on veut pouvoir à la fois exprimer ses volontés et décharger l'entourage du poids des non-choix. Depuis 2016, les directives anticipées sont opposables et sauf dans des situations très particulières, elles doivent être respectées ; la personne de confiance

désignée, appartenant ou non à l'entourage familial, sera chargée le cas échéant, de les porter. Autant dire qu'elle doit être de pleine confiance puisqu'elle sera sollicitée si l'on n'a plus la possibilité d'exprimer son choix. La formulation des directives anticipées a été considérablement simplifiée ; point n'est besoin d'être médecin pour les comprendre et se prononcer. Chacun peut les remettre à qui il le souhaite et les modifier à tout moment. Les associations de retraités peuvent faciliter l'accès de leurs adhérents à l'expression de ces directives anticipées et expliquer leur intérêt.

Garantir l'accès à des conditions d'un véritable «accompagnement de la fin de vie»

Le débat actuel sur l'accès à une aide active à mourir, renvoie chacun à des choix éthiques, spirituels ou philosophiques. Il conduit également à s'interroger sur les risques de dérive qui pourraient ainsi être ouverts.

Chacun conviendra qu'il s'agit d'un choix individuel, de l'exercice de la liberté personnelle. Mais est-on sûr que les conditions de ce choix existent si la Loi n'en offre pas la possibilité ? doit-on s'aventurer dans la levée de l'interdit ? dans quelles conditions et jusqu'où ? Il est probable aujourd'hui que la législation évolue. Les retraités ne peuvent pas rester hors du débat ; ils insistent sur la responsabilité que peut prendre chacun d'entre nous, pour lui-même et ses proches en préparant sa fin de vie. Nous considérons que la vie doit rester humaine jusqu'au bout et que la plus grande liberté est d'abord celle de choisir comment vivre avant celle de comment mourir.

Pour cela, au-delà de l'accès possible à une aide active à mourir, la FNAR met en avant la notion «d'accompagnement de la fin de vie», soulignant ainsi l'importance que la personne et ceux qui l'entourent puissent avoir accès à tout moment à la bonne information, délivrée sous la bonne forme, et que la fin de vie soit avant tout un moment où sont présentes humanité et empathie.

AFJ N° 192 - septembre 2023

Participation de la FNAR au déploiement du Service public départemental de l'Autonomie

Le débat en séance publique sur la PPL (1) « mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France » a été retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale le 18 Juillet. Néanmoins, les Ministres en charge, Jean Christophe Combes pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées Geneviève Darrieussecq, ont installé le 10 juillet le Comité d'Orientation Stratégique du SPDA (2). Ce comité est présidé par D. Libault, la FNAR (Christine Meyer) y représente les personnes âgées.

Ce service public permettra aux personnes ayant des difficultés d'autonomie, en situation de handicap ou âgées, d'avoir de meilleurs accès aux informations, que le service soit semblable sur tout le territoire, que les droits attribués soient mis en œuvre.

Voir ci-dessous le lien vers le site du Ministère des solidarités et des familles :

https://solidarites.gouv.fr/jean-christophe-combe-et-genevieve-darrieussecq-ont-installe-le-comite-dorientation-et-de-suivi-du

Ce comité se réunira à partir du 8 septembre. Un appel à manifestation d'intérêt sera adressé aux départements, pour que ceux qui le souhaitent et font la démarche nécessaire, permettent de « préfigurer » ce nouveau service public. Les départements volontaires seront accompagnés tout au long de l'année 2024. Le déploiement sur tout le territoire devrait intervenir dès 2025.

Notre attention, en tant que représentant des personnes âgées, sera particulièrement portée sur les conditions de participation des représentants des personnes, des CDCA et des diverses instances, à cette dynamique.

Christine MEYER

(1) PPL : Proposition de loi

(2) SPDA : Service public départemental de l'Autonomie

AFJ N° 193 - octobre 2023

États Généraux des Maltraitances

Madame Aurore Bergé, Ministre des Solidarités et des Familles, a présidé et assisté à la présentation de la restitution des travaux menés cette année dans les États généraux des maltraitances. Ces États généraux ont consisté à rencontrer et faire s'exprimer des acteurs des champs social et médico-social sur le sujet des maltraitances. Un comité de pilotage animé par le Cabinet du Ministre et comprenant des représentants des institutions dont des parlementaires. Sylvain Denis, président d'honneur de la FNAR, participait à ce comité de pilotage au titre du Haut conseil de l'âge.

Le résultat de ces travaux, ce sont 70 propositions que vous trouverez sur le site dédié :

https://solidarites.gouv.fr/concertation-des-etats-generaux-des-maltraitances

La Ministre rendra publique en novembre une stratégie de lutte contre les maltraitances.

Sylvain DENIS

AFJ N° 194 - novembre 2023

« Ne touchez pas aux réserves de nos régimes de retraites complémentaires !» (Pierre Erbs) Accord national interprofessionnel Agirc-Arrco (ANI) 2023-2026, revalorisations au 1er novembre 2023 : 4,9 %

Signé le 12 octobre par les représentants des partenaires sociaux pilotant l'Agirc-Arrco (unanimité moins 1 voix), cet accord garantit la pérennité financière de notre régime.

La revalorisation de nos complémentaires continuera donc d'avoir lieu au 1er novembre de chacune des années 2024, 2025, 2026. La valeur de service du point évoluera à ces dates comme les prix à la consommation hors tabac estimés par l'INSEE pour l'année en cours moins un facteur de soutenabilité de 0,40 point.

Cette valeur de service ne pourra pas conduire à revaloriser les pensions au-delà de l'évolution des salaires.

Par lettre du 13 juin de Pierre Erbs à Didier Weckner, président d'Agirc-Arrco, nous avions expressément demandé que chaque revalorisation annuelle soit, « a minima », toujours égale au chiffre INSEE. Malgré l'absence de réponse à cette demande, nous avons estimé que le 4,9 % obtenu convenait.

Le résultat financier 2023 d'Agirc-Arrco bénéficie évidemment de la compensation de l'inflation par l'État. Le coût de cette revalorisation atteindra 4,5 M€, mais il sera largement compensé par la hausse du salaire moyen. L'abandon du malus pour les départs avant 63 ans et le dispositif cumul emploi-retraite coûteront respectivement 400 et 100 M€. À 400 M€, les mesures de solidarité pour les petites retraites seront financées par les excédents liés à la réforme des retraites elle-même.

Dure confrontation entre gouvernement et partenaires sociaux

Malgré les nombreuses protestations des partenaires sociaux dûment relayées par la presse, Olivier Dussopt a exercé une pression constante pour qu'Agirc-Arrco participe au retour à l'équilibre du régime général (CNAV) actuellement en déficit d'environ 13 Md€ (milliards).

L'hypothèse d'une ponction annuelle des résultats Agirc-Arrco, à hauteur de 1 M€ dès 2024 et de 3 fois plus dès 2030 était sur la table, mais syndicats et Medef ont rapidement fermé la porte à une telle contribution dont une des raisons évidentes était d'alléger la dette française. Le gouvernement veut absolument éviter que cette dette vienne à dépasser 11 Md€.

La Première ministre a essayé d'apaiser les discussions à la veille d'une Conférence Sociale qu'un tel « bras de fer » menaçait de parasiter. Rien n'est joué, mais des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent, celle par exemple de Didier Bazzocchi (vice-président du Cercle de recherche et d'analyse sur la protection sociale, déjà cité dans AFJ d'octobre) dans Les Echos «*Agirc-Arrco, un bien commun à défendre. Ce régime de retraite équilibré depuis plus de 75 ans est un bien commun à préserver absolument et résolument. L'État cherche à mobiliser une fraction des ressources de l'Agirc-Arrco pour financer ses propres priorités en matière de retraite alors que ses priorités providence relèvent des transferts sociaux et non des assurances sociales. Leur financement doit donc relever des impôts, que paient au demeurant tant les cotisants que les retraités d'Agirc-Arrco. Prélever sur les ressources de notre régime, c'est discréditer les partenaires sociaux qui ont su le gérer de manière prudente et responsable, c'est inquiéter les retraités sur le niveau futur de leur retraite »,* c'est *« faire un prélèvement clandestin sur le niveau de vie des actifs ».* On ne peut mieux le dire.

N'oublions pas non plus que, pour une large partie, ces réserves ont été constituées par la sous indexation systématique des pensions depuis près de 5 ans, à l'exception notable de 2022.

Jean Tirole (Prix Nobel d'Economie 2014), note que l'accroissement de la dette de l'État est, bien sûr pour partie seulement, imputable à la partie des cotisations qu'il verse en tant qu'employeur de certaines catégories d'agents de la Fonction publique (fonctionnaires, hôpitaux …) « *Cotisations très généreuses par rapport à celles du secteur privé* ». J'ajoute que ces comparaisons ont toujours été et restent difficiles.

Le « bras de fer » évoqué ci-avant a sérieusement dégradé le climat entre l'exécutif et les partenaires sociaux, mais une « Conférence Sociale » du type de celle conçue par François Hollande avec patronat et syndicats commence. E. Macron n'en avait ensuite pas prolongé la pratique avant de la reprendre cette année en l'annonçant fin août aux représentants des partis politiques. Elle sera consacrée au « travail qui paie mieux » (E. Borne). Faute d'en savoir davantage, j'attendrai le prochain AFJ pour en parler savamment.

La Première ministre a bien affirmé qu'il « n'a jamais été question de ponctionner l'Agirc-Arrco », tout en « souhaitant que l'on poursuive… ». L'exécutif veut des « engagements de principe » et espère que les partenaires sociaux mettront 400 millions d'euros sur la table.

En tout cas, cacophonie et incertitudes y sont, sur la table, et notre Communiqué de presse CFR : « ***Ne touchez pas aux réserves de nos régimes de retraite complémentaire !*** » est le meilleur jugement de cette situation. Il est aussi la plus explicite traduction de notre volonté de contribuer à la faire changer.

Pierre LANGE

REVUE DE PRESSE

Huguette LIVERNAULT

Lu dans les numéros « *Le Particulier* » de juin à novembre 2023

Impôt sur le revenu

L'exonération des revenus de la location meublée bientôt prolongée. Le projet de loi de finances pour 2024 propose de proroger, jusqu'au 31 décembre 2027, le dispositif d'exonération d'impôt sur le revenu prévue au profit des personnes qui louent ou sous-louent une ou plusieurs pièces de leur habitation principale. Les particuliers qui louent ou sous-louent, en meublé, une partie de leur résidence principale bénéficient d'une exonération d'impôt sur les revenus tirés de cette location dans 2 cas :

- lorsque les pièces ne constituent pas la résidence principale du locataire et que le produit de ces locations n'excède pas 760 € TTC par an ;
- lorsque les pièces louées constituent la résidence principale du locataire ou du sous-locataire en meublé (ou sa résidence temporaire s'il est salarié saisonnier) et que le prix de location est fixé dans des limites raisonnables.

Pour 2023, les plafonds annuels de loyer par mètre carré de surface habitable, charges non comprises, sont fixés à 199 euros en Île-de-France et à 147 euros dans les autres régions.

Alors que ce dispositif d'exonération devait s'appliquer aux locations ou sous-locations réalisées jusqu'au 15 juillet 2024, un amendement du projet de loi de finances propose de le proroger jusqu'au 31 décembre 2027.

Selon les auteurs du texte, la mesure vise à faciliter l'accès au logement en incitant à la cohabitation intergénérationnelle solidaire.

Rappelons que l'ensemble des dispositions du projet de budget de 2024 doivent ensuite être adoptées dans le texte définitif.

Les propriétaires peuvent augmenter leurs loyers de 3,5 % au maximum

Au troisième trimestre 2023, l'indice de référence des loyers s'établit à 141,03. Pour faire face à la hausse de l'inflation, l'évolution de cet indice est limitée à 3,5 % jusqu'en mars 2024. Dans certaines villes, la revalorisation est même plus faible.

Publié par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), l'Indice de référence des loyers (IRL) sert à la révision des loyers d'habitation des logements loués vides ou meublés dans le secteur privé (exclusion qui intervient chaque année, lorsque le contrat de location contient une clause de révision annuelle.

Afin de prendre en compte le niveau élevé d'inflation et de limiter la charge financière que représente le loyer dans les dépenses des ménages, la loi du 16 août 2022 pour la protection du pouvoir d'achat avait plafonné la hausse des loyers indexés sur l'IRL jusqu'au 30 juin 2023. Cette mesure temporaire vient cependant d'être prolongée jusqu'à fin mars 2024.

Une hausse plafonnée à 3,5%

Pour protéger le pouvoir d'achat des locataires contre une très forte hausse des loyers, le gouvernement a décidé de fixer le plafonner la variation de l'IRL entre le 3e trimestre 2022 et le 3e trimestre 2023, à :- 3,5 % en France métropolitaine ; 2,5 % outre-mer ; 2 % en Corse.

Concrètement, les propriétaires peuvent indexer les loyers de leurs locataires, comme habituellement, à la date anniversaire du contrat, mais ils doivent respecter les taux applicables dans leur région.

Et si on réduisait de moitié le loyer des passoires thermiques?

Une très forte réduction des loyers des passoires thermiques plutôt qu'interdire directement leur mise en location. C'est la proposition choc du président de la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers.

Il n'y aura pas de report de l'interdiction de louer les passoires thermiques. **Bruno Le Maire avait pourtant laissé espérer un assouplissement du calendrier avant de rétropédaler**, la semaine dernière. Alors que les pires passoires thermiques sont interdites à la location depuis janvier 2023, l'ensemble des passoires thermiques classées G seront bien interdites à la location en janvier 2025 et les logements classés F en 2028. Plusieurs centaines de milliers de logements risquent ainsi d'être sortis du parc dans moins de deux ans.

Conscient que l'on ne touchera pas au calendrier, Yannick Ainouche, président de la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers de la Fnaim, interpelle le président de la République. Il propose une transition en douceur au lieu d'une interdiction brutale. «*Plutôt que*

d'interdire purement et simplement des logements à la location, en courant le risque de voir des familles entières privées d'un toit, ne serait-il pas préférable d'envisager une étape transitoire?», suggère Yannick Ainouche. Il propose de ne pas retirer du marché locatif les passoires classées G en 2025 et les F en 2028 mais de les louer avec un loyer diminué de moitié. Ce qui serait déjà une forme de sanction mais moins abrupte qu'une interdiction du jour au lendemain.

Ne pas perdre ses revenus locatifs tout de suite. Une décote suffisamment contraignante pour inciter les bailleurs à rénover leur bien tout en évitant le retrait massif des passoires énergétiques du marché. Cela permettra aux propriétaires de continuer à percevoir un loyer, sans perdre une source de revenus de manière aussi radicale.

Le loyer des logements énergivores est déjà gelé depuis le 24 août, c'est-à-dire que les propriétaires ne peuvent plus les augmenter. Mais là, il s'agirait d'une diminution de 50%. Cette décote laisserait également un peu plus de temps aux artisans du bâtiment, aux banques et aux professionnels de l'immobilier pour effectuer cette transition en douceur. La période transitoire pourrait en effet durer une année environ. « *Bien sûr, symboliquement, une décote des loyers aussi sévère soit-elle, plutôt qu'une interdiction pure et simple, risque d'être interprétée comme un rétropédalage. Mais c'est aussi une décision de bon sens qui permet de mener cette transition plus sereinement,* ***en désamorçant cette « bombe sociale » du logement*** », conclut le président de la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers de la Fnaim. Un moyen de résoudre une partie de cette crise du logement qui ne cesse d'enfler ?

Les résidences secondaires sur-représentées

La start-up Prello, leader français de l'achat de résidences secondaires à plusieurs, a dressé le palmarès des villes qui, à la fois, comptent une forte proportion de résidences secondaires et sont particulièrement exposées à la menace d'érosion côtière.

Dans le top 10 de ces lieux de villégiature à risques, figurent notamment La Tranche-sur-Mer en Vendée (79 % de résidences secondaires), Fleury dans l'Aude (78,3 %), Arzon dans le Morbihan (77,6 %) ou encore Lacanau en Gironde (71,5 %). Acheter dans ces communes et quelques autres requiert une fine connaissance du marché et de la réglementation. « *Les résidences secondaires en bord de mer sont des biens immobiliers prisés des Français qui peuvent se révéler des investissements risqués*», avertit Ludovic de Jouvancourt, cofondateur et PDG de Prello. Mais selon lui, des solutions alliant plaisir et rentabilité sont possibles. *« Les maisons de campagne à proximité d'un lac peuvent, par exemple, constituer des alternatives intéressantes à étudier* », explique-t-il. Pas sûr que cela puisse consoler les *aficionados* des bains de mer...

Et si le marché des résidences secondaires se retournait ?

Après les achats compulsifs suite au confinement, le marché des résidences secondaires semble marquer le pas. Avec la baisse de pouvoir d'achat liée à la hausse des taux du crédit, la prudence a repris le dessus. D'autant que plane la menace d'une fiscalité alourdie.

Selon un sondage Opinionway paru fin 2022, 50 % des Français aimeraient être propriétaires d'une résidence secondaire. En particulier les habitants des grandes métropoles, Paris et sa première couronne en tête. Ces aspirants propriétaires sont majoritairement jeunes (64 % d'entre eux ont moins de 35 ans), les seniors leur laissant la part du lion sur ce créneau (37 % seulement). Sans doute parce qu'ils possèdent déjà souvent ce type de résidence.

Pourtant, ce rêve de pierre plaisir est loin d'être facile à satisfaire. Principalement en raison du coût global d'une résidence secondaire : outre le prix d'achat, il faut prévoir un budget pour son fonctionnement (abonnements, consommation énergétique…), son entretien (maison, jardin, piscine…) et les impôts et taxes.

En moyenne, les professionnels estiment que ces frais oscillent chaque année entre 1 et 4 % du prix d'achat du bien, avec de très fortes différences selon la localisation, la taille et, surtout, la typologie du logement (maison ou appartement).

La frénésie semble avoir pris fin

Si le marché des résidences secondaires s'est montré très dynamique au premier semestre 2022, une amorce de retournement s'est manifestée durant l'été. Il a

commencé à se gripper peu après, ce qui s'explique d'abord par la hausse des prix, qui a rendu le rêve de maison de vacances plus difficile d'accès. « *Sur notre côte, les maisons classiques ont trouvé preneur rapidement, à des prix de 30 000 à 50 000 € plus élevés que 18 mois auparavant. Cela représentait un surcoût important* », se désole Ninon Daneville, codirigeante d'Orpi-Letellier-Le Roux à Cherbourg-en-Cotentin. Ce surcoût n'a pas été compensé par les taux historiquement bas d'accès au crédit, puisque ceux-ci ont connu une forte remontée à partir du printemps 2022.

De plus, « *les perspectives économiques s'assombrissant et les prix de l'essence et de l'énergie se renchérissant, beaucoup de ménages ont repoussé leur projet* », constate Henry Buzy-Cazaux, président de l'Institut du management des services immobiliers (Imsi).

Avec la baisse de pouvoir d'achat, la prudence a repris le dessus et les ventes ont largement reculé. Ce coup de frein a aussi touché le marché immobilier haut de gamme : « *depuis l'automne 2022, les acquéreurs sont plus raisonnés et les achats compulsifs dès la première visite appartiennent au passé* », constate Ronan Pradeau, responsable de Sotheby's Realty Bretagne Sud.

Les enjeux de la rénovation

Ce dégonflement de ce qu'il faut bien appeler une bulle immobilière n'est pourtant pas complètement appréhendé par les propriétaires. Beaucoup ont du mal à comprendre qu'ils ne réussiront plus à vendre leur bien aussi cher qu'il y a un an.

Pire encore, peu anticipent que la rénovation énergétique du parc immobilier ancien va avoir un impact négatif sur la valeur des résidences secondaires. Car, à la campagne comme à la mer, nombre de maisons ou d'appartements ne sont habités qu'entre les mois de mai et octobre. « *De ce fait, peu de propriétaires ont subi la flambée des coûts de l'énergie, essentiellement due au chauffage* », souligne Olivier Meunier, directeur de l'agence éponyme aux Sables d'Olonne. Ils ont donc rarement engagé de lourds travaux pour isoler leur bien, voire améliorer son classement énergétique, et ne le feront pas avant la mise en vente. Or, les acheteurs sont, eux, de plus en plus vigilants quant à l'étiquette énergie. Notamment ceux qui comptent occuper leur résidence secondaire une bonne partie de l'année, grâce au télétravail.

Dans les années à venir, un marché à deux vitesses va donc se mettre en place, et de vieilles habitations à la mauvaise étiquette énergétique vont en côtoyer d'autres, qui auront fait leur mue écologique. Les premières vont voir leur prix baisser plus rapidement et fortement, tandis que les secondes pourront maintenir leur cote, ou ne subir qu'une légère érosion de leur tarif.

La même tendance va se retrouver à la montagne, où une large part du parc immobilier est sortie de terre entre les années 1960 et 1980. Dans certaines stations, les biens classés F et G sont surreprésentés. Selon une enquête de la Fnaim, les stations de sport d'hiver comprennent même un taux de logements énergivores supérieur à celui relevé dans l'Hexagone : 38 % contre 21 % sur le reste du territoire.

La fiscalité risque de s'alourdir

C'est la dernière menace en date pesant sur le marché de la résidence secondaire. La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale grevant le budget des collectivités locales, elles vont augmenter la pression fiscale sur les résidences secondaires, qui restent, elles, soumises aux taxes foncière et d'habitation. Et, dans les zones tendues, une éventuelle surtaxe d'habitation de 5 à 60 % pourra être mise en place par la commune.

Jusqu'à présent, les zones tendues, et donc cette surtaxe, ne concernaient que les grandes agglomérations. Mais leur périmètre va être élargi pour englober les communes touristiques où les actifs peinent à se loger. « *Ces nouvelles communes – près de 4 000 contre un peu plus de 1 000 actuellement – seront soumises à la surtaxe d'habitation à compter de 2024* », précise Marie-Cécile Clémence, avocate au cabinet M2C Avocat.

Micro-BIC : le régime d'imposition simplifié de la location meublée

Les loyers tirés d'une location meublée sont imposables dans la catégorie fiscale des bénéfices industriels et commerciaux (BIC). Ils relèvent du régime simplifié « micro-BIC » lorsque leur montant annuel ne dépasse pas un plafond

Dans le régime « micro-BIC », votre bénéfice imposable est calculé automatiquement par le fisc, qui applique un abattement forfaitaire sur vos loyers déclarés. Pour cela, il suffit d'inscrire le montant brut de

vos recettes (loyers et recettes accessoires) sur une déclaration complémentaire n° 2042 C-PRO (en ligne ou papier). Vous pouvez toutefois renoncer à ce régime et opter pour l'application du régime réel d'imposition des BIC, si vous y avez intérêt.

Les loyers des meublés sont soumis à un acompte d'impôt à la source. Ils sont aussi soumis à un acompte de prélèvements sociaux si vous exercez l'activité de loueur à titre non professionnel. Par exception, toutefois, les loyers issus des locations saisonnières perçus par les loueurs non professionnels peuvent être soumis aux cotisations sociales sur les revenus d'activité, au-delà d'un certain montant, au même titre que les loyers des loueurs professionnels.

Les locations exonérées

Le fisc exonère d'impôt les loyers tirés de la location meublée d'une partie de votre habitation principale, consentie à titre de résidence principale ou pour une courte durée, lorsqu'ils ne dépassent pas un plafond. Ces exonérations sont cumulables si vous louez à des étudiants durant l'année scolaire et à des touristes pendant l'été.

Location de la résidence principale

Si vous louez ou sous-louez en meublé une partie de votre résidence principale à un locataire qui y établit sa résidence principale (ou temporaire pour un saisonnier), vous êtes exonéré d'impôt si le loyer (hors charges) annuel perçu en 2022 ne dépasse pas 192 €/m² en Ile-de-France ou 142 €/m² dans les autres régions.

L'exonération est réservée, en principe, aux personnes qui réduisent le nombre de pièces qu'elles occupent dans leur logement principal. Dans les faits, elle concerne surtout la location de chambres à des étudiants pendant l'année universitaire (peu importe que ceux-ci conservent leur domiciliation chez leurs parents). Elle ne s'applique pas à la location de chambres de service meublées séparées de votre habitation et disposant d'un accès privé

Location de chambres d'hôtes

Si vous louez ou sous-louez une ou plusieurs pièces de votre résidence principale à une clientèle n'y élisant pas domicile, vos locations sont exonérées si vos recettes annuelles TTC (location, petit petit-déjeuner…) ne dépassent pas 760 €. Au-delà, vous êtes imposable sur la totalité des revenus perçus et non sur la différence entre vos recettes et 760 €.

Le plafond de recettes de 72 600 €

Vous relevez automatiquement du régime micro-BIC pour l'imposition des loyers perçus en 2022, si les recettes locatives de vos meublés n'ont pas dépassé 72 600 € en 2021 ou, à défaut, en 2020. Ce plafond s'applique aux locations meublées à usage de résidence principale ou temporaire du locataire, aux locations meublées à usage de résidence secondaire du locataire, mais aussi aux locations saisonnières autres que celles visées ci-après.

Lorsque des époux ou des partenaires de pacs louent des biens meublés dont ils sont personnellement propriétaires, le seuil du micro-BIC s'applique distinctement pour chacun. Les biens détenus en indivision, en revanche, sont exclus du régime micro-BIC (voir toutefois, en sens contraire, CAA Paris du 1.10.19, n° 18PA00808).

À noter, le régime micro-BIC s'applique de plein droit les deux premières années de location meublée, quel que soit le montant des loyers encaissés. La troisième année de location, les recettes perçues la première année doivent être ajustées en fonction de la date de démarrage de la location pour apprécier le respect des limites du régime micro-BIC.

Un plafond majoré pour certaines locations saisonnières

Le seuil d'application du micro-BIC est porté à 176 200 € pour les locations de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes. Les locations de gîtes ruraux bénéficient aussi de ce plafond majoré s'ils sont classés meublés de tourisme.

Si vous louez plusieurs biens meublés relevant du plafond de 72 600 € et du plafond de 176 200 €, le micro-BIC s'applique si le total de vos loyers ne dépasse pas 176 200 € et si vos locations autres que vos meublés de tourisme et chambres d'hôtes ne vous procurent pas plus de 72 600 € de recettes.

Le dépassement du plafond

Si vos loyers de meublés perçus en 2020 et en 2021 ont dépassé 72 600 € (ou 176 200 €), vos loyers de 2022 relèvent de plein droit du régime réel d'imposition. En revanche, si vos loyers de 2021 ont dépassé le plafond du régime micro-BIC mais que ceux de 2020 ne l'ont pas dépassé (ou inversement), vous restez soumis à ce régime pour l'imposition de vos loyers de 2022. En effet, vous êtes exclu du régime micro, au titre d'une année, uniquement si vos loyers bruts des deux années précédentes ont dépassé ses plafonds d'application.

RÉSULTATS FINANCIERS de TECHNIP ÉNERGIES aux 2ème et 3ème trimestres 2023

Philippe ROBIN

1. BASE des RÉSULTATS

Technip Energies a publié ses résultats du 2ème trimestre avec ceux du premier semestre 2023 le 27 juillet et ses résultats du 3ème trimestre avec ceux des 9 premiers mois de 2023 le 2 novembre 2023. Le mélange des résultats trimestriels avec ceux d'une période plus importante n'est pas toujours clair, c'est comme une salade piémontaise avec trop de mayonnaise.

Dans la présentation des résultats du 3ème trimestre, Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies a présenté ainsi les résultats : *«Le troisième trimestre marque une inflexion pour le segment Livraison de projet, qui a vu une amélioration séquentielle de son chiffre d'affaires et conservé des marges élevées. Pour les activités Technologie, Produits et Services (TPS), la forte croissance des ventes porte la contribution de ce segment à plus de 30 % du chiffre d'affaires du groupe depuis le début de l'année. »*

« Le développement stratégique du segment TPS reste une priorité et nous continuons à collaborer avec des partenaires majeurs en matière d'innovation, de mise à l'échelle et d'intégration des technologies. Au cours du trimestre, plusieurs partenariats ont été annoncés dans les domaines des carburants d'aviation durables, des technologies chimiques et de recyclage des déchets plastiques. Nous avons par ailleurs lancé la construction d'une usine pilote à Francfort en Allemagne pour démontrer à plus grande échelle la technologie de recyclage chimique des textiles pour produire du PET recyclé (rPET). »

« Notre parcours et notre ambition en matière de développement durable continuent à être reconnus comme en témoigne l'amélioration de nos notations par les agences ESG, qui placent ***T.EN dans le peloton de tête de son secteur d'activité****.*

« Dans le domaine du GNL, nous travaillons très activement sur un nombre élevé d'opportunités en Amérique du Nord, en Afrique et au Moyen-Orient et sommes confiants quant au potentiel de prise de commandes sélectives au cours des 12 à 24 prochain mois, y compris en matière de GNL bas-carbone. »

« Au-delà du GNL, l'énergie et d'autres secteurs font preuve d'une ambition et d'un engagement réel pour décarboner leurs activités et adopter des solutions plus durables. Pour T.EN, cela se traduit par des progrès notables en matière d'études préliminaires et d'opportunités commerciales, notamment dans le captage du carbone, l'hydrogène bas-carbone et les carburants durables. »

Ces résultats sont établis en euros suivant la norme comptable IFRS (norme Européenne) ajustés pour prendre en compte les résultats des projets suivant la proportion de participation de Technip Energies dans les projets en joint-venture.

2. RÉSULTATS des 2ème et 3ème TRIMESTRES

Les résultats sont détaillés avec deux segments d'activités :

- Les livraisons de projets
- Les technologies, produits et activités de services (TPS).

Les charges de direction du Groupe TEN (corporate) et supports du Groupe sont indiquées séparément.

Le chiffre d'affaires du 2ème trimestre à 1 432 millions d'euros et de 1 569 millions d'euros au 3ème trimestre sont en légère augmentation par rapport au 1er trimestre mais restent inférieurs à ceux de 2022. Ceci est dû au segment livraison de projet à -19% par rapport à l'année 2022 tandis que l'augmentation du chiffre d'affaires du segment TPS est significatif à +40%.

L'EBIT (profitabilité) récurent est en fléchissement par rapport au 1er trimestre et par rapport à l'année 2022 pour les deux segments .

Les charges Corporate sont en augmentation. Hors éléments non récurrents, elles se sont élevées à 51,2 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2023, plus élevés que ceux des neuf premiers mois de 2022 en raison des coûts associés à l'offre d'actionnariat salarié ("ESOP 2023") ainsi que de coûts supplémentaires associés aux projets stratégiques et aux initiatives de pré-développement.

Les charges non récurrentes ont représenté 42,0 millions d'euros, liées à deux principaux facteurs : la conclusion d'un accord avec le Parquet National Financier (PNF) français annoncé le 27 juin 2023, et l'impact sans incidence sur la trésorerie de la déconsolidation de notre entité opérationnelle principale en Russie. En outre, les charges ont été impactées par des coûts associés à la création de Rely.

Le résultat net attribuable au Groupe Technip Energies à 45 millions d'euros pour le 2ème trimestre et 82 millions pour le 3ème trimestre est en baisse par rapport à 2022 et les bénéfices par action de 0,26€ et 0,46€ reflètent cette baisse.

La trésorerie nette est en diminution par rapport à l'année 2022, conséquence de la baisse du chiffre d'affaires. Les charges d'amortissement sont en augmentation à 72 millions pour les 9 premiers mois.

Le tableau ci-après résume les détails du rapport financier et donne la perspective par rapport aux trimestres précédents.

3. CARNET et PRISES de COMMANDES

Les prises de commandes sur le 2ème trimestre sont importantes à presque 8 milliards d'euros pour le segment livraison de projet grâce à la signature du méga contrat Qatar Energy North Field et moyennement soutenues pour le segment TPS.

QatarEnergy North Field South (Qatar) : Technip Energies a remporté un contrat majeur de GNL pour le projet North Field South (NFS) de QatarEnergy. Technip Energies mènera la joint-venture en partenariat avec Consolidated Contractors Company (CCC), pour un contrat d'ingénierie,de fourniture des équipements, de construction et de mise en service (EPCC) pour les installations à terre du projet NFS. Ce contrat couvre la livraison de deux méga-trains, chacun d'une capacité de 8 Mtpa de GNL. Le projet inclut une importante installation de capture et de séquestration du CO2, d'une capacité de 1,5 Mtpa, qui permettra de réduire de plus de 25 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à des installations similaires de GNL. Ce projet d'expansion produira environ 16 Mtpa de GNL supplémentaires, ce qui portera la production totale du Qatar de 110 à 126 Mtpa.

Pour les autres contrats, voir les extraits de communiqués de presse dans « *activités et projets de Technip Energies* » dans le présent TU.

Globalement, le carnet de commandes (Backlog) reste très élevé et représente de l'ordre de **3 ans de chiffre d'affaires** pour les deux segments

4. QUELQUES PROJETS CLÉS

Les principaux faits marquant les projets durant les 2ème et 3ème trimestres 2023 , **pour le segment livraison de projet :**

- **Projet Arctic LNG 2 (Russie) :** Sortie du projet Arctic LNG 2 finalisée.
- **Expansion de QatarEnergy North Field (Qatar) :** Livraison et installation en cours des principaux équipements, y compris les compresseurs. Accélération de la mobilisation sur le site. Plus de 70 millions d'heures travaillées.
- **Qatar Energy North Field South (Qatar) :** Début de l'ingénierie de détail ; achat des premiers équipements.
- **Sempra Energía Costa Azul LNG (Mexique)** : La campagne de levage est terminée. 5 millions d'heures ont été travaillées sans accident avec arrêt de travail.
- **HURL Complexes d'engrais** à l'ammoniac et à l'urée de Barauni et Sindri (Inde) : Essai de charge soutenue (SLT) passé avec succès. Le bon entretien et la prise en charge de l'usine ont été transférés au propriétaire.
- **Projet d'expansion de la raffinerie MIDOR (Égypte) :** 24 millions d'heures travaillées sans accident avec arrêt de travail et réalisation de la mise en service de nouvelles unités de distillation de brut et de distillation sous vide. Démarrage de l'unité d'hydrogène, des nouvelles unités intégrées de distillation de brut et de distillation sous vide et de l'unité de désulfuration à la vapeur. Mise en service de la nouvelle unité d'hydrotraitement de diesel.
- **Complexe d'hydrocraquage d'Assiout (Égypte) :** Finalisation du levage lourd des réacteurs d'hydrocraquage de la première et deuxième phase.
- **Usine de production d'oléfines de Long Son** (Vietnam) : 32 millions d'heures ont été travaillées sans accident avec arrêt de travail. Poursuite des travaux de pré-mise en service des installations pour les oléfines et phase de mise en service en cours.
- **Eni Coral Sul FLNG (Mozambique)** : Réception du certificat d'acceptation des performances**.**
- **Développement gazier Energean Karish (Israël) :** Réception du certificat de complétion pratique.

Pour le segment TPS :

- **Projets de transport et de stockage de CO2 de Northern Lights (Norvège) :** Les bras de chargement de CO2 liquéfié sont arrivés en Norvège en vue de leur installation.
- **Installation de captage et de stockage du carbone d'ExxonMobil LaBarge (États-Unis) :** Les activités d'ingénierie sont presque finalisées. La campagne d'achat de l'ensemble des équipements électriques et d'instrumentation est finalisée. Le partenaire de construction est mobilisé dans le Wyoming. La livraison des équipements mécaniques et des modules sur le site a commencé. Travaux de génie civil en cours.

- **EPF de rénovation des fours d'éthylène Shell Skyline (Pays-Bas) :** Cérémonie sur site avec le client pour marquer le point le plus élevé de la construction.
- **Expansion de la raffinerie de carburants renouvelables de Neste (Singapour) :** Démarrage et mise en production de l'usine; inauguration de l'usine en mai.
- **FEED ExxonMobil Baytown (États-Unis):** FEED en cours d'éxecution.
- **Projet Ÿnfarm Ynsect (France) :** Certificat d'acceptation pour toutes les unités.
- **Projets pilotes pour Canopy by T.EN (Canada) :** Tests finaux d'acceptation réussis et expédition des pilotes sur site pour deux projets de captage du carbone dans les secteurs des mines et du ciment.

5. PERSPECTIVES

Les résultats et projections financières sont en retrait par rapport aux trimestres précédents. Le chiffre d'affaires prévu est en diminution pour l'année 2023 par rapport au réalisé en 2022. La rentabilité, EBIT de 7,0% à 7,5% est prévue pour 2023 supérieure à celle réalisée en 2022 (7,0%).

A plus long terme, en 2025 et plus, la prévision de février n'est pas reprise, peut-être était-elle trop ambitieuse ?

Les prises de commandes du segment livraisons de projets est en très forte hausse suite à l'obtention du méga projet de LNG NFS (North Field South).

La diversification de Technip Energies dans les domaines des énergies nouvelles se poursuit avec des projets dans les domaines du zéro carbone, de l'hydrogène et des produits biochimiques. **Le segment TPS se renforce** au niveau des prises de commandes et du chiffre d'affaires.

Suite à la publication d'un article du journal Le Monde du 19 octobre mettant en cause la sortie du projet Arctic LNG2 et le respect des sanctions, «*Technip Energies prend note de l'article trompeur publié récemment par un média français à propos de son activité passée sur le projet Arctic LNG2. Comme communiqué précédemment, Technip Energies a cessé toute ses activités en Russie, et a achevé sa sortie du projet Arctic LNG2 lors du premier semestre 2023. Technip Energies réaffirme que l'entreprise a agi, à tout moment, dans le plus strict respect des sanctions applicables* » Le cours de l'action à chuté et s'est stabilisé autour de 20. Les recommandations des analystes financiers restent néanmoins à l'achat (ceci n'engage qu'eux, et encore !).

RESULTATS DE TECHNIP ENERGIES (TEN) PAR SEGMENT D'ACTIVITE		2022 IFRS ajustés					2023 IFRS ajustés			
	Global 2021	1T2022	2T2022	3T2022	4T2022	Global 2022	1T2023	2T2023	3T2023	Prévision pour 2023 du 2/11/2023
Chiffre d'affaires ajusté de Technip Energies - TEN	**6 667,1 €**	**1 618,2 €**	**1 648,7 €**	**1 595,2 €**	**1 562,2 €**	**6 424,3 €**	**1 406,5 €**	**1 432,1 €**	**1 568,7 €**	5,7 à 6,2 B€
Livraison de Projets	**5 364,4 €**	1 289,1 €	1 334,8 €	1 271,7 €	1 128,2 €	**5 023,8 €**	954,8 €	952,8 €	1 070,2 €	
Technology, Produits et Services (TPS)	**1 302,7 €**	329,1 €	313,9 €	323,5 €	434,0 €	**1 400,5 €**	451,7 €	479,3 €	498,5 €	
Charges et dépenses	**5 905,2 €**	1 419,4 €	1 473,9 €	1 442,5 €	1 342,7 €	**5 593,0 €**	1 191,9 €	1 230,1 €	1 347,0 €	
Marge brute	**761,9 €**	198,8 €	174,8 €	152,7 €	219,5 €	**831,3 €**	214,6 €	202,0 €	221,7 €	
EBITDA récurrent ajusté	**540,5 €**	**132,3 €**	**123,0 €**	**160,6 €**	**144,2 €**	**560,1 €**	**130,9 €**	**124,4 €**	**135,2 €**	
en % du chiffre d'affaire	**8,1%**	8,2%	7,5%	10,1%	9,2%	**8,7%**	9,3%	8,7%	8,6%	
amortissements et dépréciations	**109,2 €**	- 25,0 €	- 25,9 €	- 29,1 €	- 29,1 €	- **109,1 €**	- 25,0 €			
EBIT récurrent ajusté	**431,0 €**	**107,4 €**	**96,9 €**	**130,7 €**	**115,2 €**	**451,1 €**	**107,3 €**	**100,3 €**	**110,9 €**	
en % du chiffre d'affaire	**6,5%**	**6,6%**	**5,9%**	**8,2%**	**7,4%**	**7,0%**	**7,6%**	**7,0%**	**7,1%**	
Livraison de Projets	**342,1 €**	90,0 €	77,2 €	111,7 €	116,8 €	**395,7 €**	77,3 €	71,9 €	82,5 €	**Marge EBIT récurente 7,0% à 7,5%**
en % du chiffre d'affaire	**6,4%**	7,0%	5,8%	8,8%	10,4%	**7,9%**	8,1%	7,5%	7,7%	
Technology, Produits et Services (TPS)	**119,2 €**	30,2 €	29,8 €	28,8 €	41,1 €	**129,9 €**	46,0 €	43,1 €	48,9 €	
en % du chiffre d'affaire	**9,2%**	9,2%	9,5%	8,9%	9,5%	**9,3%**	10,2%	9,0%	9,8%	
Corporate et autres	- **30,3 €**	- 12,8 €	- 10,1 €	- 9,8 €	- 42,7 €	- **75,4 €**	- 16,0 €	- 14,7 €	- 20,5 €	
en % de l'EBIT récurent	**-7,0%**	-11,9%	-10,4%	-7,5%	-37,1%	**-16,7%**	-14,9%	-14,7%	-18,5%	
Résultats fiananciers										
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	**380,5 €**	105,8 €	87,1 €	133,0 €	116,5 €	**465,2 €**	116,2 €	94,7 €	126,0 €	**Taux Imposition effectif 26-30%**
Résultat net après impôts	**267,5 €**	75,2 €	58,5 €	94,6 €	105,2 €	**333,7 €**	83,2 €	58,9 €	93,6 €	
Résultat net attribuable au Groupe TEN	**251,4 €**	**72,5 €**	**59,1 €**	**91,3 €**	**97,1 €**	**320,2 €**	**80,0 €**	**45,2 €**	**82,2 €**	
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	illions	178,6millions	178millions	178millions	178,8 millions		179,3 millions	179,3 millions	179,9 millions	
Bénéfice par action Dilué en Euros	**1,36 €**	0,41 €	0,33 €	0,51 €	0,54 €	**1,79 €**	0,45 €	0,26 €	0,46 €	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**3 810,1 €**	3 928,0 €	3 162,8 €	3 598,4 €	3 791,2 €	**3 791,2 €**	3 542,1 €	3 162,8 €	3 598,4 €	
nette en fin de trimestre	**3 126,8 €**	3 292,4 €	3 115,8 €	3 252,9 €	3 072,2 €	**3 072,2 €**	2 833,5 €	2 734,7 €	2 776,3 €	
Prise de commandes	**9 789,9 €**	**551,7 €**	**1 001,2 €**	**1 173,7 €**	**1 118,3 €**	**3 844,9 €**	**712,7 €**	**8 246,8 €**	**548,4 €**	
Livraison de Projets	8 471,5 €	293,1 €	685,2 €	257,4 €	446,4 €	1 682,1 €	127,1 €	7 920,9 €	85,7 €	
Technology, Produits et Services (TPS)	1 318,4 €	258,6 €	316,0 €	916,3 €	671,9 €	2 162,8 €	585,6 €	325,9 €	462,7 €	
Carnet de commandes (Backlog)	**dont 3 783**	**15 632,4 €**	**13 439,7 €**	**13 501,0 €**	**12 749,2 €**		**12 047,4 €**	**18 892,2 €**	**18 029,9 €**	
Livraison de Projets	**(23%) liées à la**	14 427,1 €	12 275,5 €	11 704,2 €	10 727,0 €		9 832,1 €	16 815,3 €	15 942,4 €	
Technology, Produits et Services (TPS)	**Russie**	1 205,3 €	1 164,2 €	1 796,8 €	2 022,2 €		2 215,3 €	2 076,9 €	2 087,5 €	

RÉSULTATS FINANCIERS de TechnipFMC aux 2ème et 3ème trimestres 2023

Philippe ROBIN

1. BASE des RÉSULTATS

TechnipFMC a publié le 27 juillet ses résultats du 2ème trimestre 2023 et le 26 octobre ceux du 3ème trimestre. Ces résultats sont établis en dollars suivant la norme comptable GAAP (norme US) ajustés.

Les résultats mettent en avant l'EBITDA (« *earning before interest, taxes, depreciation and amortization* »). Cette approche exclue dépréciations et amortissements, ce qui permet de présenter un bilan plus flateur par rapport à l'EBIT pour les activités de subsea (usines et flotte) et d'équipements de surface (usines). Le rendement en termes de chiffre d'affaires est significativement plus faible pour l'EBIT que pour l'EBITDA.

Les résultats sont présentés avec deux segments d'activités :

- Les activités Subsea
- Les Technologies de Surface.

Les charges de la direction du Groupe TechnipFMC (Corporate) et supports du Groupe sont indiquées séparément.

2. RÉSULTATS des 2ème et 3ème TRIMESTRES

Les chiffres d'affaires des 2ème et 3ème trimestres sont globalement en nets progrès le subsea (+22%) et pour les technologies de surface (+13%) par rapport à la moyenne de 2022.

Le taux d'occupation de la flotte des navires n'est toujours pas donné mais il est indiqué que le profit des activités subsea a augmenté grâce à l'augmentation en volume des activités et des combinaisons entre ces activités.

Les résultats d'exploitation sont globalement en hausse à 9,5% pour le Subsea et à 7,3% pour Technologies de Surface au 2ème trimestre et respectivement à 10,4% et 9,6% au 3ème trimestre. L'EBITDA est également en hausse à 14,4% et 13,3% pour le 2ème trimestre et à 15,1% et 14,3% pour le 3ème trimestre.

Ces bons résultats sont encore « plombés » par les coûts Corporate qui sont encore et toujours à un niveau très élevé intégrant au 2ème trimestre le règlement avec la justice française pour 126,5 millions de dollars et encore et encore des pertes de change de 48$,3 et $46,4 millions. Ces pertes de change représentent de l'ordre d'un quart des profits du Subsea et de Technologies de Surface !

Ces couts Corporate sont donc toujours trop élevés. La charge des intérêts représente une part significative mais pas que. **Ils sont nettement plus élevés que ceux de TEN sur la même période,** sans prendre en compte le règlement financier exceptionnel. **On se répète en écrivant qu'il est urgent que la direction de TechnipFMC réduise son train de vie.**

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie nette sont à des niveaux trop faibles. Ils induisent des coûts importants de charge d'intérêts, en particulier lorsque le coût du crédit est élevé comme actuellement. Les dettes à court et long termes à la fin du 3ème trimestre représentent 2/3 du chiffre d'affaires du trimestre. Tout ceci n'est pas financièrement sain.

Malgré cette situation, le rachat d'actions continue avec le programme qui a été augmenté de $400 millions au 2ème trimestre et la distribution de dividende de $0,20 par action. Pour les 9 premiers mois de l'année 2023, ceci cumulé représente $171,9 millions de dépenses, soit ¼ de la dette nette à la fin du 3ème trimestre.

Pour réduire la dette, TechnipFMC a vendu son navire de pose de pipe Apache II ($54,4 millions) en aout et négocie actuellement la session de ses activités de mesures pour environ $200 millions.

Les résultats nets attribuables à TechnipFMC sont quasi nuls pour la somme des 2ème (-$87,2 millions) et 3ème (+$90 millions) trimestres. C'est moins mauvais qu'en 2022 avec une perte de 62 millions mais avec le résultat nul du 1er trimestre 2023, on peut s'attendre à un résultat très faible sur 2023, hors vente des bijoux de la maison.

Le tableau ci-après résume les détails du rapport financier et donne la perspective par rapport aux trimestres précédents.

3. CARNET et PRISES de COMMANDES

Sur le 2ème trimestre, **les prises de commandes sont très forte pour le Subsea et de l'ordre de 2,5 fois les prises de commandes moyennes trimestrielles.** Sur le 3ème trimestre et pour le Subsea, elles sont en petite hausse. Pour les Technologies de Surface, les prise de commandes sont également en hausse.

Globalement, **le carnet de commandes (backlog) en fin de trimestre est en hausse de 40%, soit deux ans de chiffre d'affaires.**

Les nouveaux contrats importants du Subsea sur leS 2ème et 3ème trimestres :

- **Equinor BM-C-33 iEPCI™ Project (Brazil)** *Major** project by Equinor Energy do Brasil Ltda, filiale de Equinor ASA (Equinor). L'attribution du contrat fait suite à l'étude de Front End Engineering and Design (iFEED™) du champ offshore BMC33 au Brésil avec une profondeur d'eau de l'ordre de 2 900 mètres. Le contrat couvre l'ensemble du complexe subsea de production incluant les têtes de puits, les manifolds, les jumpers, les risers et flowlines, les ombilicaux, les terminations et connexions des pipes et les équipements de contrôle de surface. Il inclut également l'installation et TechnipFMC sera responsables des services durant l'exploitation.
- **ExxonMobil Uaru Project (Guyana).** *Large** contract par Esso Exploration and Production Guyana, filiale de ExxonMobil Corporation. Le contrat couvre la fourniture du complexe subsea de production. Il inclut le management de projet, l'engineering et la fabrication de l'ensemble du système de production, qui comprendra 44 têtes de puits, 12 manifolds, les équipements de contrôle et de raccordement.
- **Equinor Rosebank Development (United Kingdom).** Large* integrated Engineering, Procurement, Construction, and Installation (iEPCI™) contract attribué par Equinor pour le Rosebank project, à l'ouest des iles Shetland au Royaume-Uni. Le contrat couvre la fabrication et l'installation du complexe de production subsea ; les pipes flexibles et rigides, les ombilicaux et le matériel de raccordement. Les ombilicaux, rigides et la majorité des matériels su système de production vont être conçus et fabriqués en UK utilisant les ressources et le réseau de TechnipFMC qui fera ensuite l'installation.

**A "large" contract est compris entre $500 million and $1 billion.*
**A "major" contract est supérieur à $1 billion.*

Pour les autres contrats, voir les extraits de communiqués de presse dans « *activités et projets de TechnipFMC* » dans le présent TU.

4. PERSPECTIVES

Les prévisions financières pour l'année 2023 sont les mêmes que celles faites en février 2023. Elles sont ambitieuses, en augmentation très significatives pour les chiffres d'affaires qui devraient être atteintes.

La charge nette du Corporate est toujours dans la fourchette de $100 à $110 millions, signe que les membres de l'équipe de direction n'ont pas l'intention de réduire leur train de vie malgré les pertes récurrentes d'année en année.

Il n'y a pas de prévision de prise de commandes en 2023

A la bourse (NYSE), depuis février 2023, la montée du cours de l'action est relativement régulière . Le cours FTI est monté jusqu'à $22,7 quelques jours après la parution des résultats du 3ème trimestre puis s'est stabilisé entre $20 et $22. Pour mémoire, le cours de l'action FTI juste après la fusion en janvier 2017 était à 33,70€ soit $35,55 au cours du dollar actuel mais était descendue en dessous de $4,5 à l'automne 2020 peu de temps avant la scission. Les analystes financiers restent à l'achat. Un proverbe chinois dit que *« les arbres ne montent pas jusqu'au ciel. »*

RESULTATS DE TECHNIPFMC (FTI) PAR SEGMENT D'ACTIVITE	2021 GAAP	2022 GAAP					2023 GAAP			
	Global 2021	1T2022	2T2022	3T2022	4T2022	Global 2022	1T2023	2T2023	3T2023	Prévision pour 2023 du 26/10/2023
Chiffre d'affaire	**$ 6 403,5**	**$ 1 555,8**	**$ 1 717,2**	**$ 1 733,0**	**$ 1 694,4**	**$ 6 700,4**	**$ 1 717,4**	**$ 1 972,2**	**$ 2 056,9**	
Subsea	**$ 5 329,1**	$ 1 289,1	$ 1 414,6	$ 1 415,0	$ 1 342,5	**$ 5 461,2**	$ 1 387,6	$ 1 618,4	$ 1 708,3	5,9 à 6,3
Technologies de Surface	**$ 1 074,4**	$ 266,7	$ 302,6	$ 318,0	$ 351,9	**$ 1 239,2**	$ 329,8	$ 353,8	$ 348,6	1,3 à1,45
Corporate et autres										
Charges et dépenses	**$ 6 369,6**	$ 1 545,4	$ 1 640,2	$ 1 652,2	$ 1 665,3	**$ 6 503,1**	$ 1 666,4	$ 1 813,7	$ 1 896,1	
Marge brute	**$ 33,9**	$ 10,4	$ 77,0	$ 80,8	$ 29,1	**$ 197,3**	$ 51,0	$ 158,5	$ 160,8	
Eléments corporate	**$ 14,7**	**$ -63,5**	**$ -79,5**	**$ -70,6**	**$ -93,4**	**$ -307,0**	**$ -46,1**	**$ -232,1**	**$ 44,2**	-100 à -110 charge nette
Produit (charge) coprporate	**$ 219,9**	$ -29,6	$ -22,0	$ -39,7	$ -65,0	**$ -156,3**	$ -27,4	$ -201,8	$ 70,9	
dont Gains (Perte) de change	**$ 15,8**	$ 28,4	$ -0,8	$ -14,5	$ -37,0	**$ -23,9**	$ 2,1	$ -48,3	$ -46,4	
Charge d'intérêts	**$ -205,2**	$ -33,9	$ -57,5	$ -30,9	$ -28,4	**$ -150,7**	$ -18,7	$ -30,3	$ -26,7	-100 à -110
Résultat d'exploitation avant impôt des ségments	**$ 403,3**	**$ -5,8**	**$ 27,6**	**$ 84,3**	**$ 22,1**	**$ 219,6**	**$ 45,2**	**$ 25,6**	**$ 186,3**	
en % du chiffre d'affaire	**6,3%**	**-0,4%**	**1,6%**	**4,9%**	**1,3%**	**3,3%**	**2,6%**	**1,3%**	**9,1%**	
Subsea	**$ 141,4**	$ 54,0	$ 97,1	$ 105,0	$ 61,5	**$ 317,6**	$ 66,8	$ 153,4	$ 177,7	
en % du chiffre d'affaire	**2,7%**	4,2%	6,9%	7,4%	4,6%	**5,8%**	4,8%	9,5%	10,4%	
Technologies de Surface	**$ 42,0**	$ 3,7	$ 10,0	$ 19,0	$ 25,6	**$ 58,3**	$ 22,4	$ 25,7	$ 33,3	
en % du chiffre d'affaire	**3,9%**	1,4%	3,3%	6,0%	7,3%	**4,7%**	6,8%	7,3%	9,6%	
Corporate et autres	**$ 219,9**	$ -63,5	$ -79,5	$ -39,7	$ -65,0	**$ -156,3**	$ -44,0	$ -153,5	$ -24,7	
en % du Résultat global avant impôt	**54,5%**	N.A.	-288,0%	-47,1%	-294,1%	**-71,2%**	N.A.	-599,6%	-13,3%	
EBITDA ajusté	**$ 580,4**	**$ 153,5**	**$ 186,5**	**$ 185,6**	**$ 120,9**	**$ 646,5**	**$ 157,5**	**$ 254,2**	**$ 283,9**	
en % du chiffre d'affaire	**9,1%**	**9,9%**	**10,9%**	**10,7%**	**7,1%**	**9,6%**	**9,2%**	**12,9%**	**13,8%**	
Subsea	**$ 559,3**	$ 129,0	$ 176,0	$ 183,8	$ 140,1	**$ 628,9**	$ 141,9	$ 233,8	$ 257,8	
en % du chiffre d'affaire	**10,5%**	10,0%	12,4%	13,0%	10,4%	**11,5%**	10,2%	14,4%	15,1%	12,5 à 13,5%
Technologies de Surface	**$ 114,4**	$ 22,0	$ 32,4	$ 40,8	$ 44,4	**$ 139,6**	$ 40,3	$ 46,9	$ 49,9	
en % du chiffre d'affaire	**10,6%**	8,2%	10,7%	12,8%	12,6%	**11,3%**	12,2%	13,3%	14,3%	12 à 14%
Corporate et autres	**$ -93,3**	$ 2,5	$ -21,9	$ -39,0	$ -63,6	**$ -122,0**	$ -24,7	$ -26,5	$ -23,8	
en % de l'EBITDA ajusté global	**-16,1%**	1,6%	-11,7%	-21,0%	-52,6%	**-18,9%**	-15,7%	-10,4%	-8,4%	
Résultats fiananciers										
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	**$ 198,1**	$ -5,8	$ 27,6	$ 53,4	$ -6,3	**$ 68,9**	$ 45,2	$ -53,0	$ 113,2	Taxes $155 à $165 millions
Résultat net après impôts	**$ 87,0**	$ -34,3	$ 7,8	$ 10,7	$ -20,7	**$ -36,5**	$ 7,8	$ -96,3	$ 95,7	
Résultat net publié attribuable à TechnipFMC	**$ 13,3**	**$ -42,3**	**$ 2,1**	**$ 5,0**	**$ -26,7**	**$ -61,9**	**$ 0,4**	**$ -87,2**	**$ 90,0**	
Résultat net ajusté hors charges et crédits	**$ -121,3**	$ -13,0	$ -46,6	$ -10,3	$ -37,3	**$ -107,2**	$ 1,0	$ -87,2	$ 90,0	
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	**454,6**	449,7	452,2	450,1	444,6	**449,5**	455,0	440,1	436,9	
Bénéfice par action Dilué en USD $	**$ -0,28**	$ -0,03	$ 0,00	$ -0,02	$ -0,08	**$ -0,24**	$ 0,00	$ -0,20	$ -0,02	Free cash flow 225 à 375
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**$ 1 327,4**	$ 1 203,0	$ 684,9	$ 711,5	$ 1 057,1	**$ 1 057,1**	$ 522,3	$ 585,2	$ 690,9	
nette	**$ -677,5**	$ -802,1	$ -789,8	$ -655,3	$ -309,5	**$ -309,5**	$ -868,4	$ -844,0	$ -649,9	
Prise de commandes	**$ 6 754,2**	**$ 2 184,9**	**$ 2 200,7**	**$ 1 850,0**	**$ 1 842,5**	**$ 8 078,1**	**$ 2 858,9**	**$ 4 447,3**	**$ 2 145,2**	Pas de prévision
Subsea	$ 4 960,9	$ 1 893,6	$ 1 928,0	$ 1 400,8	$ 1 515,9	$ 6 738,3	$ 2 536,5	$ 4 114,5	$ 1 828,1	
Technologies de Surface	$ 1 793,3	$ 291,3	$ 272,7	$ 449,2	$ 326,6	$ 1 339,8	$ 322,4	$ 332,8	$ 317,1	
Carnet de commande	**$ 7 657,7**	**$ 8 894,1**	**$ 9 039,4**	**$ 8 841,0**	**$ 9 353,0**	**$ 9 353,0**	**$ 10 607,4**	**$ 13 278,6**	**$ 13 230,7**	
Subsea	$ 6 533,0	$ 7 741,3	$ 7 926,3	$ 7 603,2	$ 8 131,5	$ 8 131,5	$ 9 395,3	$ 12 088,5	$ 12 073,6	
Technologies de Surface	$ 1 124,7	$ 1 152,8	$ 1 113,1	$ 1 237,8	$ 1 221,5	$ 1 221,5	$ 1 212,1	$ 1 190,1	$ 1 157,1	

5. CONCLUSIONS

Les résultats des 2ème et 3ème trimestres sont donc en amélioration par rapport aux trimestres précédents pour le Subsea tout comme pour les Technologies de Surface. Par contre, ils restent toujours très mauvais pour le Corporate. Les bons carnets de commandes sont les bonnes nouvelles des trimestres tandis que la dette nette (trésorerie négative) pose questions..

ACTUALITÉS et PROJETS de Technip Energies

Informations publiques publiées sur le site www.technipenergies.com

20 juin 2023

Technip Energies lance Canopy by T.EN™ pour rendre le captage du carbone accessible à tous les émetteurs

Dans le cadre de sa plateforme Capture.Now, Technip Energies présente Canopy by T.EN™, une suite intégrée de solutions flexibles et modulaires de captage du carbone en post-combustion, utilisant la technologie Shell CANSOLV®.

Technip Energies (T.EN) a récemment annoncé le lancement de Capture.Now, une plateforme stratégique qui regroupe l'ensemble de ses technologies et solutions de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS). S'appuyant sur cette plateforme pour poursuivre son ambition d'être leader sur le marché du CCUS, T.EN lance Canopy by T.EN™, une gamme intégrée de solutions modulaires et configurables de captage du carbone en post-combustion.

Ces solutions sont adaptées aux émetteurs de toutes tailles, avec une capacité allant des pilotes aux grandes installations, de toutes industries et en tous lieux, leur permettant de capter le carbone en toute confiance et d'atteindre leurs objectifs de réduction d'émissions de manière efficace et abordable.

Pour les petits émetteurs (<1 million de tonnes par an) qui représentent une part de marché substantielle à l'échelle mondiale et 80% de tous les émetteurs en Europe et aux États-Unis(1), T.EN a conçu la solution Canopy C200, le produit modulaire phare de la gamme Canopy by T.EN™. Ce produit est la seule solution de 200 kilotonnes par an actuellement disponible sous forme de solution modulaire standard et configurable. Proposée aux clients avec toute une gamme de services, Canopy C200 leur permet de dé-risquer leur développement CCUS, d'optimiser les CAPEX et OPEX et de maximiser la valeur.

Christophe Malaurie, SVP Solutions de décarbonation de Technip Energies, a déclaré : *« Nous sommes très heureux de présenter Canopy by T.EN™, la première démonstration tangible de notre plateforme Capture.Now récemment lancée. Cette offre unique s'appuie sur notre partenariat de longue date avec Shell Catalysts & Technologies pour proposer une gamme de solutions de captage du carbone optimisées et fiables, dont la solution modulaire Canopy C200, permettant à tout type d'émetteur de décarboner ses activités rapidement, efficacement et à un prix abordable. Avec Canopy by T.EN™, Technip Energies façonne l'avenir de l'industrie du CCUS et se positionne plus que jamais comme un partenaire fiable et engagé auprès de ses clients dans leur démarche vers le net zéro. »*

- - - - -

3 juillet 2023

Technip Energies acquiert Processium afin d'accélérer le développement de technologies pour la neutralité carbone

Technip Energies (PARIS :TE) annonce l'acquisition de Processium, une société experte en développement de procédés, dotée d'un laboratoire et d'installations pilotes situés à Lyon.

Processium est un partenaire de développement industriel qui conçoit et développe des procédés de nouvelle génération pour accompagner la transition énergétique et améliorer la compétitivité industrielle dans le domaine de la chimie durable.

Avec cette acquisition, Technip Energies poursuivra son objectif stratégique d'accélérer le développement de nouveaux procédés et technologies pour répondre aux besoins pressants d'un marché en forte croissance, guidé par des objectifs de développement durable. Technip Energies renforcera son portefeuille de R&D et élargira son offre de services, en s'appuyant sur l'équipe hautement qualifiée de Processium, dotée de compétences spécifiques dans la conception et la mise à l'échelle de réacteurs, et d'un savoir-faire en matière de purification et de traitement en aval.

Processium fournit des services de développement de procédés qui accélèrent et réduisent les risques liés à l'introduction de nouvelles technologies pour des clients allant des start-ups aux grandes entreprises industrielles. L'intégration au sein de Technip Energies permettra de concevoir des offres uniques pour ses clients afin de soutenir le développement de nouveaux procédés et de créer de la valeur ajoutée pour les deux entreprises.

Wei Cai, Directrice de la Technologie de Technip Energies, a commenté : *« Nous sommes enthousiastes de bénéficier du talent et de l'expertise reconnue des équipes de Processium. En étroite collaboration avec nos centres technologiques existants, cette acquisition renforcera notre capacité à développer des technologies propriétaires pour répondre à la forte dynamique de l'industrie de la chimie durable. »*

Pascal Rousseaux, Fondateur et Directeur général de Processium, a commenté : *« Nous partageons la même vision des besoins du marché et la combinaison de nos forces respectives permettra de proposer de nouvelles offres pour accompagner nos clients à tous les stades, du concept jusqu'à la solution industrielle. Notre intégration au sein du groupe Technip Energies apportera beaucoup de valeur à nos clients. Nous sommes très heureux et enthousiastes d'explorer les opportunités de collaboration avec les équipes de R&D de Technip Energies. »*

- - - - -

5 juillet 2023

Technip Energies remporte un contrat de conseil en gestion de projet auprès d'Aramco pour le plan directeur de la nouvelle ville industrielle de Ras Al Khair

Technip Energies (PARIS :TE) a été sélectionné par Aramco pour un contrat de conseil en management de projet (PMC) pour développer le plan directeur de Ras Al Khair, une nouvelle ville industrielle dans la province orientale de l'Arabie Saoudite. Dans le cadre de la Vision 2030 de l'Arabie Saoudite, pour laquelle Aramco est un partenaire stratégique, la ville est destinée à accueillir un ensemble sans précédent d'investissements dans des projets bas-carbone.

Le plan directeur comprendra diverses études, notamment sur l'utilisation optimale des terres, l'évaluation de la préparation du site, l'évaluation du terminal d'exportation, l'évaluation de l'environnement de base, l'évaluation de l'approvisionnement en hydrocarbures, l'engagement de tierces parties, la constructibilité de la zone et le centre de modularisation. Ces études détermineront la portée et le plan d'exécution du programme pour toutes les infrastructures civiles, maritimes, de télécommunication et industrielles qui soutiendront les projets industriels existants prévus par les principaux locataires.

En outre, le contrat comprend un certain nombre d'études PMC pour l'exécution du programme de transformation de produits liquides en produits chimiques, une initiative ambitieuse du Royaume visant à transformer une partie importante de sa production de pétrole et de gaz en produits chimiques à haute valeur ajoutée. Ce programme concerne tous les principaux hubs d'Aramco, ainsi que le nouveau développement de la région de Ras Al Khair.

Charles Cessot, SVP T.EN X - Consulting & Produits de Technip Energies, a commenté : *« Nous sommes heureux d'avoir remporté le contrat PMC pour le plan directeur de Ras Al Khair, un projet ambitieux qui est à l'avant-garde de la vision de l'Arabie Saoudite pour un avenir bas- carbone. Nous sommes impatients de travailler en étroite collaboration avec Aramco afin d'élaborer le plan d'exécution qui soutiendra les grands projets industriels prévus pour la province, tout en contribuant aux objectifs stratégiques du Royaume en matière de développement durable. »*

- - - - -

Le 13 juillet 2023

Technip Energies investit dans le « Fund II » d'Evok Innovations, un fonds pionnier dedié aux technologies propres

Technip Energies annonce son investissement dans le « Fund II » d'Evok Innovation, un fonds de premier plan qui investit et soutient le développement de technologies pour une trajectoire net zéro. Ce fonds se concentre sur des secteurs de nouvelle génération tels que l'hydrogène bas-carbone, le captage et l'élimination du carbone, l'électrification et les minéraux critiques.

Cet investissement fait de Technip Energies le premier partenaire stratégique avec des capacités d'ingénierie, de fourniture d'équipement et de construction (EPC) au sein de l'écosystème d'investisseurs d'Evok.

En tant que société de capital-risque de premier plan investissant dans des technologies de pointe pour des secteurs difficiles à décarboner, Evok se concentre sur l'accélération du développement des technologies critiques de la transition énergétique. Réunissant un groupe de technologues confirmés, de créateurs d'entreprises et d'investisseurs dans le climat, le fonds soutient les startups en leur fournissant les ressources, les réseaux et l'expertise nécessaires pour développer leurs activités et atteindre la maturité.

Les secteurs d'investissement d'Evok englobent la captage, l'utilisation et le stockage du carbone, les carburants propres, l'électrification et la décarbonation industrielle, des domaines qui sont en ligne avec les marchés de Technip Energies.

En plus de générer des rendements significatifs pour ses actionnaires, cet investissement relie Technip Energies à un réseau d'acteurs émergents de la hard-tech et fusionne son expertise en ingénierie et son savoir-faire en matière de livraison de projets avec l'approche visionnaire de l'écosystème Evok. Il démontre l'engagement de Technip Energies à créer un avenir énergétique abordable, durable et fiable.

Samir Karoum, Directeur de la Stratégie et du Développement Durable de Technip Energies, a commenté : *« Nous sommes ravis de rejoindre, en tant qu'investisseur stratégique, le Fund II d'Evok - un fonds de capital-risque réputé qui a*

fait ses preuves en matière de développement d'entreprises de technologies propres. En apportant nos compétences en matière d'ingénierie, de technologie et de projets dans des domaines tels que l'hydrogène, les carburants propres et le captage du carbone, nous ouvrons la voie à une nouvelle vague d'innovations qui façonneront certainement un avenir durable. »

Marty Reed, Partenaire fondateur d'Evok Innovations, a déclaré : *« Nous sommes très heureux que Technip Energies rejoigne le Fonds II d'Evok en tant que partenaire stratégique. La vision et l'engagement de Technip Energies en faveur d'un objectif net zéro, qui s'appuie sur des technologies propres, ainsi que sur son expérience mondiale en matière d'ingénierie et de mise à l'échelle industrielle, peut contribuer à accélérer la commercialisation des technologies de nos startups. »*

- - - - -

29 août 2023

Technip Energies remporte un contrat significatif auprès de bp pour l'unité de production d'hydrogène de sa bioraffinerie de Kwinana

Technip Energies (PARIS : TE) a remporté un contrat significatif(1) auprès de bp pour une unité de production d'hydrogène dans sa bioraffinerie de Kwinana en Australie Occidentale, dans le cadre du projet de production de carburant aviation durable (SAF) et de biodiesel à partir de matières premières biologiques.

Le contrat comprend l'ingénierie, la fourniture des équipements et la fabrication (EPF) d'une unité modulaire de production d'hydrogène d'une capacité de 33 000 m3/h, utilisant la technologie propriétaire de vaporeformage du méthane (SMR) de Technip Energies. L'hydrogène est utilisé pour la conversion de matières premières biologiques en biocarburants tels que le SAF et le biodiesel. L'unité pourra produire de l'hydrogène à partir du gaz naturel ou du biogaz produit par la bioraffinerie de Kwinana.

Elle devrait s'intégrer aux opérations du terminal d'importation existant sur le site et aux plans de production d'hydrogène vert, qui sont en cours d'évaluation. Le projet Kwinana Renewable Fuels est l'un des cinq projets de production de biocarburants prévus par bp au niveau mondial.

Loic Chapuis, SVP Gas & Low-carbon Energies de Technip Energies, a commenté : « Nous sommes heureux de nous appuyer sur notre leadership mondial dans la fourniture d'unités de production d'hydrogène pour soutenir l'expansion des activités de bp dans le domaine des biocarburants et des carburants durables pour l'aviation. En tirant parti de notre expertise en matière de modularisation et de notre technologie propriétaire de l'hydrogène, nous sommes déterminés à faire de ce projet un succès industriel. »

(1) Un contrat « significatif » pour Technip Energies est un contrat représentant entre 50 et 250 millions d'euros de chiffre d'affaires.

- - - - -

4 septembre 2023

Technip Energies présente SnapLNG by T.EN™, une solution GNL bas-carbone modulaire et standardisée permettant une mise en production accélérée

Technip Energies (PARIS : TE), un leader mondial du gaz naturel liquéfié (GNL), présente SnapLNG by T.EN™, une solution modulaire, pré-étudiée et standardisée pour la production de GNL bas-carbone. Cette technologie garantit une mise sur le marché accélérée de la production, combinée à une fiabilité de fonctionnement inégalée.

La solution SnapLNG by T.EN™ sera lancée à l'occasion de la conférence Gastech 2023 à Singapour qui se tiendra du 5 au 8 septembre.

Le lancement de SnapLNG by T.EN™ permet à l'industrie du GNL de réaliser une avancée significative. Cette innovation, qui promet d'améliorer substantiellement les conditions de production du GNL, se distingue notamment par une conception plus efficace et plus flexible ainsi qu'un fonctionnement plus respectueux de l'environnement. Alors que la production mondiale de GNL pourrait atteindre 600Mtpa d'ici 2030 et qu'il est nécessaire de la rendre plus propre et plus rapide, Technip Energies s'appuie sur ses 60 ans d'expérience pour proposer une nouvelle solution qui facilitera la transition énergétique et transformera durablement le secteur du GNL : **La** *Solution Zéro* **pour un GNL bas-carbone.**

SnapLNG by T.EN™ est une solution de train de GNL électrique d'une capacité de 2,5 Mtpa composée de modules standardisés, prêts à être fabriqués et installés. Ces modules fonctionnent de manière autonome et sont prêts à être mis en service permettant la livraison d'une usine complète de liquéfaction de gaz naturel, et ainsi d'accélérer la mise sur le marché de ce dernier. SnapLNG by T.EN™ permet de gagner plus de deux ans sur la durée totale d'un projet par rapport au temps requis pour la réalisation d'une unité de production traditionnelle.

SnapLNG by T.EN™ offre une garantie sans précédent en matière de maîtrise des coûts, de délai de livraison, de fiabilité et de disponibilité de l'usine. Cette solution innovante assure également une performance de production offrant une augmentation significative des revenus annuels et une diminution des émissions de CO2 d'environ350kT/an par train par rapport à une solution utilisant des turbines à gaz.

Loïc Chapuis, Senior Vice President Gas & Low Carbon Energies chez Technip Energies, a déclaré : *« SnapLNG by T.EN™ représente une avancée significative dans l'industrie du GNL, établissant un nouveau standard grâce à son caractère particulièrement innovant. Cette solution permet à nos clients de réaliser un gain de temps considérable tout en renforçant la fiabilité de leurs opérations pour atteindre leurs objectifs de zéro émission. Avec SnapLNG by T.EN™, Technip Energies renforce encore sa position de leader, de pionnier dans le secteur du GNL et de partenaire de confiance engagé pour accompagner ses clients dans leur transition vers une économie bas carbone. »*

- - - - -

Le 22 septembre 2023

Technip Energies annonce le succès de sa première opération mondiale d'actionnariat salarié ESOP 2023

Le 18 avril 2023, Technip Energies annonçait le lancement de ESOP 2023, une opération d'actionnariat salarié proposée à environ 12.000 salariés éligibles dans 19 pays, avec l'objectif principal d'associer les collaborateurs à la création de valeur à long-terme de la société.

L'opération reposait sur deux offres :

- "ESOP Classic", permettant de souscrire à un prix décoté avec le bénéfice de l'abondement,
- "ESOP Leverage", permettant de bénéficier d'une protection de l'apport personnel, et du montant le plus élevé entre (i) un rendement minimum garanti sur la durée d'investissement et (ii) un multiple de la hausse moyenne protégée du cours de l'action Technip Energies.

Ces deux offres ont été proposées dans le cadre du plan d'épargne groupe (PEG) et du plan d'épargne groupe international (PEGI) de Technip Energies.

1 756 434 nouvelles actions ont été émises lors de cette augmentation de capital le 19 septembre 2023, représentant 0,98% du capital social, pour un produit total de l'émission s'élevant à 29 999 892,72 euros.

Le succès a été au rendez-vous pour cette première opération puisque le volume de demandes a été significativement supérieur à l'enveloppe prévue. En effet plus de 4500 salariés ont fait le choix de souscrire à l'offre ESOP 2023 portant le taux de souscription global à 33%.

Ce succès témoigne de la confiance et de l'adhésion des équipes à la stratégie de Technip Energies ainsi que le signe fort de leur engagement pour la création de valeur à long-terme que Technip Energies et ses collaborateurs construisent collectivement pour l'avenir.

- - - - -

Le 5 octobre 2023

Technip Energies remporte des contrats pour une unité de biocarburants et une unité d'hydrogène vert dans la raffinerie de Galp à Sines

Technip Energies (PARIS : TE) a remporté auprès de Galp des contrats d'ingénierie, de services pour la fourniture d'équipements et de supervision de la construction (EPsCm) pour une unité de biocarburants avancée et une unité d'hydrogène vert pour sa raffinerie de Sines au Portugal. Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre du programme de Galp visant à réduire l'empreinte carbone de la raffinerie et de ses produits.

L'unité de biocarburants avancée, opérée par la joint-venture entre Galp (75%) et Mitsui (25%), aura une capacité de production de 270 kilo tonnes par an (ktpa) et produira du diesel renouvelable ainsi que du carburant d'aviation durable (SAF) à partir de matières premières biosourcées et de résidus de déchets, permettant ainsi à Galp d'éviter environ 800 ktpa d'émissions de gaz à effet de serre. Pour cette unité, Technip Energies travaillera en consortium avec Technoedif Engenharia, une grande société d'ingénierie portugaise, pour mener à bien le projet EPsCm.

L'unité d'hydrogène vert, composée d'une usine d'électrolyse de 100 MW, produira jusqu'à 15 ktpa d'hydrogène renouvelable, en utilisant des électrolyseurs à membrane d'échange de protons (PEM) qui seront fournis par Plug Power. Cette unité permettra de remplacer environ 20 % de la consommation actuelle d'hydrogène gris de la raffinerie de Sines et entraînera une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 110 ktpa.

Les deux unités représentent un investissement brut total estimé à 650 millions d'euros et transformeront la raffinerie de Sines en l'une des plus importantes plateformes bas-carbone du Portugal.

Marco Villa, Directeur des opérations de Technip Energies, a commenté : *« La décision finale d'investissement pour ces deux projets importants est une étape majeure franchie par Galp pour transformer l'industrie du raffinage au Portugal. Technip Energies, qui a soutenu la stratégie de Galp dès les premières phases de ces deux projets, est aujourd'hui ravi d'avoir été sélectionné comme partenaire pour la phase d'exécution de ces deux projets. Cet investissement est un nouvel exemple de la façon dont Technip Energies contribue à la décarbonation de l'industrie de l'énergie grâce à la collaboration,* l'innovation *et l'intégration de technologies. »*

- - - - -

Le 19 octobre 2023

Technip Energies a agi à tout moment en conformité avec les sanctions applicables dans le cadre du projet Arctic LNG 2

En réponse à l'article du quotidien français Le Monde publié le 19 octobre 2023, Technip Energies publie le communiqué suivant :

À la date de l'invasion de l'Ukraine, le 24 février 2022, Technip Energies conduisait le projet Arctic LNG2 (ALNG2), situé à Gydan, dans le nord de la Russie. Attribué en 2019, le contrat portait sur l'ingénierie, la fourniture des équipements et la construction de trois trains de GNL.

Après avoir indiqué cesser de travailler sur toute nouvelle opportunité commerciale en Russie le 3 mars 2022, l'entreprise a initié des discussions en avril 2022 en vue d'une sortie du projet ALNG2 avec son client, ses partenaires, et fournisseurs dans le respect des sanctions et des dispositions contractuelles applicables.

Les activités impactées par les sanctions ont été suspendues au fur et à mesure de leur entrée en application, en particulier à la suite de la publication du 5ème paquet de sanctions européennes le 8 avril 2022, effectives à partir de mai 2022.

Technip Energies a travaillé avec les autorités compétentes et s'est conformé aux sanctions imposées de manière progressive par l'Union européenne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Compte-tenu de la complexité et de la multiplicité des sanctions, l'entreprise a réalisé une analyse rigoureuse de tous les équipements exportés, dont les milliers de composants des deux modules de type utilités livrés après mai 2022, afin d'appliquer les codes douaniers appropriés.

Technip Energies a indiqué le 20 octobre 2022 que, compte-tenu de la taille et de la complexité inhérente à un tel projet, le processus de sortie serait achevé au cours du premier semestre 2023. Cet engagement a été respecté et l'entreprise a confirmé sa sortie du projet ALNG2 le 27 juillet 2023.

Technip Energies a agi en responsabilité dans le cadre du projet ALNG2 en respectant, par ordre de précédence, les sanctions internationales, et ses obligations contractuelles.

- - - - -

Le 14 novembre 2023

Technip Energies crée Reju, entreprise spécialisée dans la régénération de textiles en polyester

Forte de son partenariat technologique avec IBM et Under Armour, Technip Energies annonce la création de Reju, une entreprise innovante qui concevra des solutions nouvelles pour la régénération des fibres plastiques contenues en grande quantité dans les textiles qui ne sont pas recyclés et qui terminent en déchets. Patrik Frisk, ancien Directeur général d'Under Armour, figure de l'industrie de l'habillement, dirigera cette nouvelle société aux côtés d'Alain Poincheval, en qualité de Directeur des opérations, dirigeant issu de Technip Energies.

Technip Energies (PARIS : TE) annonce la création de Reju, une nouvelle société spécialisée dans le recyclage du PET (polyéthylène téréphtalate) présent dans les textiles (rPET). Reju s'appuiera sur la technologie innovante développée dans le cadre d'une co-entreprise entre IBM, Under Armour et Technip Energies qui apporte son expertise globale en matière d'ingénierie et d'intégration de technologies.

Reju adressera le marché mondial en croissance rapide du rPET, dont la demande sur le marché du textile devrait atteindre 20 millions de tonnes par an d'ici à 2033. Celle-ci sera dynamisée par les engagements et objectifs de l'industrie en matière de recyclage, par la réglementation et par la sensibilisation accrue des consommateurs à la nécessité de réduire les déchets plastiques.

Technip Energies, IBM et Under Armour collaborent depuis 2021 dans le cadre d'une coentreprise pour porter à l'échelle industrielle VolCat, une technologie d'IBM qui régénère les emballages PET et le polyester usagés. VolCat permet la décomposition sélective des polymères, initialement appliquée par IBM à la lithographie des semi-conducteurs et l'emballage des produits microélectroniques. Reju va utiliser cette technologie pour les vêtements en polyester difficiles à recycler et les emballages en PET aujourd'hui perdus dans le flux des déchets. Grâce à cette technologie, qui agit comme un trieur moléculaire, le PET pourrait être régénéré à l'infini.

La cérémonie de pose de la première pierre du démonstrateur industriel de Reju a eu lieu en septembre dans le centre de recherche de Technip Energies à Francfort, pour une mise en service prévue en 2024.

Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies, a commenté : *« A ce jour, moins de 1 % des déchets textiles en PET sont recyclés à l'échelle mondiale. Cela signifie que la plupart des textiles sont envoyés dans des décharges alors qu'ils pourraient être réutilisés à plusieurs reprises pour fabriquer de nouveaux vêtements. En matière de recyclage des textiles, ce n'est pas l'absence de demande qui constitue un frein, mais plutôt l'absence de solutions qui rendent le recyclage rentable à l'échelle industrielle. Pour la première fois dans ce domaine, une technologie unique à forte capacité industrielle est directement associée à une entreprise comme la nôtre, experte dans le passage à l'échelle industrielle des technologies. Reju a l'ambition de rendre le recyclage du textile économiquement rentable, et nous sommes fiers d'étendre encore notre rôle de pionnier de la circularité. »*

Arvind Krishna, PDG d'IBM, a déclaré : *« La santé de notre planète est une urgence, et la quantité de vêtements et de textiles qui finissent aujourd'hui dans les décharges est énorme. La bonne nouvelle, c'est que la technologie peut contribuer à relever ce défi. IBM est fier de fournir sa technologie VolCat pour aider Reju à faire progresser le recyclage durable des textiles. Nous sommes impatients de collaborer avec Technip Energies et Reju pour soutenir des initiatives comme celles-ci qui placent le développement durable au cœur de l'industrie textile mondiale. »*

Patrik Frisk, Directeur général de Reju, a déclaré : *« Nous avons l'opportunité de créer un écosystème circulaire pour le recyclage des textiles et d'inviter à la collaboration l'ensemble de la chaîne de valeur, englobant les collecteurs et les trieurs, les entreprises chimiques et l'industrie de l'habillement. En créant Reju, nous posons les bases d'un écosystème susceptible de transformer l'industrie du textile PET et de nous rapprocher d'un monde sans pollution. »*

- - - - 0 0 0 0 0 - - - - -

TechnipFMC

ACTUALITÉS et PROJETS de TechnipFMC

Informations publiques publiées sur le site www.technipfmc.com

Depuis le 17 février 2021, date de la scission, TechnipFMC ne publie plus ses communiqués en bilingue Anglais/Français mais uniquement en Anglais. Nous reproduisons que le verbatim, pas de traduction.

14 juin 2023
TechnipFMC Awarded Significant Contract by Woodside for Julimar Phase 3 Development

TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a significant(1) contract by Woodside Energy(2) (LON: WDS) to engineer, procure, construct, and install flexible pipes and umbilicals for the Julimar Phase 3 development, offshore Western Australia.

The Company will tie back four subsea gas wells in the Carnarvon Basin to the existing Julimar subsea infrastructure producing to the Wheatstone platform, using high pressure, high temperature (HPHT) flexible pipe and steel tube umbilicals.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: "*We have a strong history of solid project execution with Woodside as demonstrated by the successful delivery of the Pyxis, Lambert Deep, and Greater Western Flank Phase 3 projects. We look forward to continuing this collaborative relationship with this award on Julimar Phase 3 as part of our framework agreement.*"

(1) For TechnipFMC, a "significant" contract is between $75 million and $250 million. This award will be included in inbound orders in the second quarter of 2023.

(2) Woodside Energy Julimar Pty Ltd (Woodside Energy) is operator on behalf of the Julimar joint venture participants. The participants are Woodside Energy (65%) and KUFPEC Australia (Julimar) Pty Ltd (35%).

- - - - -

Le 26 juin 2023

TechnipFMC Awarded Significant Subsea Contract by Azule Energy in Angola

TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a significant(1) contract by Azule Energy to supply subsea production systems for the Block 18 Infills development, offshore Angola.

It is TechnipFMC's first subsea production systems contract with Azule Energy, and follows the announcement of a flexible pipe supply contract for Azule's Agogo Integrated West Hub Development.

The existing field layout will be reconfigured to accommodate new equipment that will continue to support Azule's production increase plan. TechnipFMC will design and manufacture subsea trees, a manifold, subsea distribution equipment, and topside controls, as well as jumpers, flowlines and umbilicals.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: "*Our deep knowledge of the existing installed base was key to securing this contract, and we are delighted to be supplying subsea production systems to Azule Energy as we further develop our relationship with this client.*"

(1*) For TechnipFMC, a "significant" contract is between $75 million and $250 million. This award will be included in inbound orders in the second quarter of 2023.*

- - - - -

Le 26 août 2023

TechnipFMC Awarded Significant Installation Contract by TotalEnergies for Girassol Life Extension Project

TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a significant(1) contract to install flexible pipe and associated subsea structures for the Girassol Life Extension project (GIR LIFEX) by TotalEnergies EP Angola and its Block 17 Partners.

The Company was previously awarded the engineering, procurement, and supply of subsea flowlines and connectors for GIR LIFEX last year.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: "*The seamless integration of engineering, manufacturing, and installation provides our clients with the flexibility and agility they need to meet their project goals. We have good knowledge of this field, having built the subsea tree systems for the original Girassol development. It gives us immense pride that our long-term clients continue to show trust and confidence in our solutions through subsequent awards."*

(1) *For TechnipFMC, a "significant" contract is between $75 million and $250 million.*

- - - - -

Le 27 septembre 2023

TechnipFMC Awarded Large iEPCI™ Contract for Equinor's Rosebank Development

TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a large(1) integrated Engineering, Procurement, Construction, and Installation (iEPCI™) contract by Equinor for its Rosebank project, west of the Shetland Isles in the United Kingdom.

The contract covers the manufacture and installation of subsea production systems, flexible and rigid pipe, and umbilicals, as well as connection to the host facility. The project will use pre-qualified equipment, which will accelerate the delivery schedule.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: "*We have collaborated with Equinor on Rosebank since the concept stage in 2019. Using a single interface, we tied together all the work scopes, leveraging our iEPCI™ model to reduce project complexity. We are proud that our track record and proven technology have earned Equinor's confidence that we will deliver this significant project."*

Umbilicals, rigid pipe, and the majority of the subsea production systems will be designed, engineered and manufactured in-country using TechnipFMC's facilities and network of trusted local suppliers, then installed by TechnipFMC. Together,

these activities will contribute significantly to value and job creation across the United Kingdom, which was an important factor in Equinor's selection of the Company for this award. TechnipFMC has committed approximately $500 million of the total award to local value creation.

(1) *For TechnipFMC, this is considered a "large" contract – between $500 million and $1 billion. This award was included in inbound orders in the first quarter of 2023.*

- - - - -

Le 28 septembre 2023
TechnipFMC Awarded Flexible Pipe Contract by Petrobras

TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a significant(1) contract to supply flexible pipes to Petrobras for the pre-salt fields offshore Brazil.

The Company will design, engineer, and manufacture 14 kilometers of gas injection riser pipes. TechnipFMC will also supply associated services including packing and storage.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC commented: "*We have an established team in place who have earned the trust of Petrobras over many years of collaboration. We are delighted to once again work with a valued client to help them ensure success on their projects."*

(1) For TechnipFMC, a "significant" contract is between $75 million and $250 million.

- - - - -

24 octobre 2023
Energy's Trion Project

TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded(1) a contract to manufacture flexible pipe by Woodside Energy (LON: WDS).

The Company will supply infield flowlines and jumpers for the Trion project in deepwater Mexico.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: "*We worked with Woodside to formulate the best technical solution for this milestone project. This contract is our largest flexible pipe award in the Gulf of Mexico to date, and builds upon the trust we have established with Woodside over many years of successful execution and delivery."*

- - - - -

20 novembre 2023
TechnipFMC Announces Agreement to Sell Measurement Solutions Business

TechnipFMC plc (NYSE: FTI) (the "Company" or "TechnipFMC") today announced an agreement to sell the Company's Measurement Solutions business to One Equity Partners for $205 million in cash, subject to customary adjustments at the closing of the transaction.

As part of the Surface Technologies segment, the Measurement Solutions business encompasses terminal management solutions and metering products and systems, and includes engineering and manufacturing locations in North America and Europe.

Doug Pferdehirt, Chair and Chief Executive Officer at TechnipFMC, commented: "*This transaction reflects TechnipFMC's broader portfolio strategy to further focus on our core products and market-leading technologies, as well as integrated solutions and services for our clients."*

The transaction is expected to close during the first half of 2024 and is subject to customary closing conditions. The Company will work closely with One Equity Partners to ensure a smooth transition of business activities.

- - - - 0 0 0 0 0 - - - - -

Chroniques de l'inspection #5

Novembre 2003
Sur la route de Corning

Daniel BAILLY

Novembre 2003. Je dois me rendre à l'usine Dresser d'Olean au nord de l'état de New York pour les essais d'un compresseur centrifuge. Pour rentabiliser la visite je dois également passer à Corning à l'usine de compresseurs alternatifs pour faire le point sur une commande.

J'avais effectué plusieurs missions dans cette partie Est des USA et je les appréciais car elles permettaient de faire escale à New York ; Big Apple est toujours une source de découverte. On pouvait aussi au retour revenir par Buffalo et donc passer une nuit aux chutes du Niagara qui restent un spectacle éblouissant

J'avais donc pris mon avion dans la matinée de Paris Roissy et étais arrivé à l'aéroport de Newark en début d'après-midi pour prendre ma correspondance « Continental Airways » vers Rochester . Et c'est là que les choses se sont compliquées !

La météo est mauvaise et une tempête de neige dans le nord de l'état interdit tous les vols dans cette zone. Je loupe donc ma correspondance et me retrouve en salle d'attente où je dois prendre le prochain avion pour Rochester « dès que la météo le permettra »

Je m'occupe comme je peux en lisant la presse que j'ai apportée de Paris mais nous sommes en zone d'embarquement avec très peu de distractions. Un seul distributeur de café et de boissons permet de se désaltérer.. That's it !

Les deux avions suivants sont également « *cancelled* » et je m'inquiète auprès du personnel au guichet d'embarquement s'il me restera une place en cette fin de journée.

On me rassure en me disant que je suis prioritaire et miracle : vers 18 h. on m'annonce l'embarquement imminent du vol pour Rochester.

Bon je me dis que cet incident ne m'a retardé que de quelques heures mais qu'il ne devrait pas perturber la suite de la mission.

Nous sommes en hiver et le vol se fait de nuit sans trop de turbulences et c'est avec satisfaction que je débarque à l'aéroport international de Rochester. Il me faut aller chercher ma voiture de location à l'agence qui se trouve prés de l'aéroport.

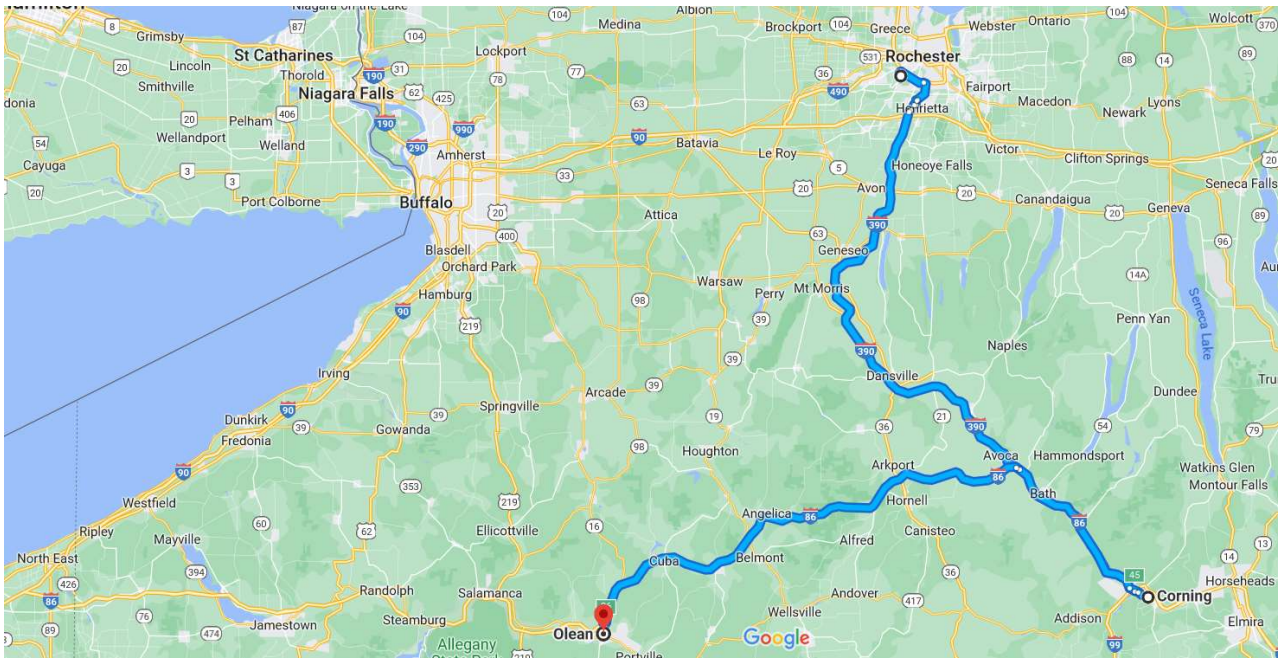

On me donne les clés. Souvent les agences de location de voitures nous surclassent et nous avons droit à de belles voitures américaines à boite de vitesse automatique et très confortables. Ce fut le cas.

A l'époque pas de GPS ni de smart phone et c'est l'agent du loueur de voiture qui me griffonnât sur un bout de papier l'itinéraire.

En regardant la carte aujourd'hui je pense qu'il a dû m'indiquer : « take Interstate 390 South and then keep on 86 East to Corning. » Bref des indications concises et succinctes ! Mon expérience de trajets aux USA devrait m'aider à surmonter ces difficultés.

Je prends donc l'autoroute 390 et me rends compte que cela ne va pas être facile.

Tout d'abord la fatigue commence à se faire sentir : normal puisque je n'ai pas dormi depuis mon départ de Paris et le décalage horaire ne peut masquer que je suis éveillé depuis plus de 20 heures ..

En outre si la tempête de neige s'est apaisée, les conditions météo restent difficiles. Il fait froid, il y a du vent et la route est enneigée, parfois glissante.

Bon je me dis qu'il ne reste que 300 kms soit 3 à 4 heures de route et qu'un inspecteur Technip expérimenté comme moi devrait en être capable.

On se racontait qu'un des inspecteurs tuyauterie, ancien parachutiste, s'était assoupi dans le train et avait loupé sa destination . Alors que le train redémarrait notre collègue se précipita à la porte du train, jeta sa sacoche et effectua un roullé boullé sur le quai de la gare. Quel héroïsme ! mais qui dénotait bien l'engagement des inspecteurs à effectuer leur mission

Il est vrai qu'à l'époque le HSE était moins omnipotent et la consigne aux inspecteurs était d'atteindre leur objectif coûte que coûte.

Bon revenons sur l'Interstate 390. Il est tard 23 :00 h et je n'en mène pas large. Pour ne pas m'endormir je coupe le chauffage et ouvre la fenêtre de temps en temps.

Plusieurs camions style canadien me dépassent et à chaque fois c'est la panique : ils roulent très près de moi et lors des dépassements me recouvrent le parebrise d'une épaisse couche de neige / glace qui m'oblige à ralentir brutalement jusqu'à ce que les essuie-glace aient dégagé la vue.

Ce fut une véritable épreuve d'endurance et je me demande encore comment j'ai pu atteindre Corning et le soulagement que cela me procura. Je trouvais mon hôtel vers 2 heures du matin et fus satisfait de voir que ma chambre était toujours disponible.

Usine de Corning - Large reciprocating Compressors

Je m'endormis rapidement mais dés le lendemain matin en route pour l'usine de compresseurs. La visite fut satisfaisante et je pus repartir tôt pour l'usine d'Olean.

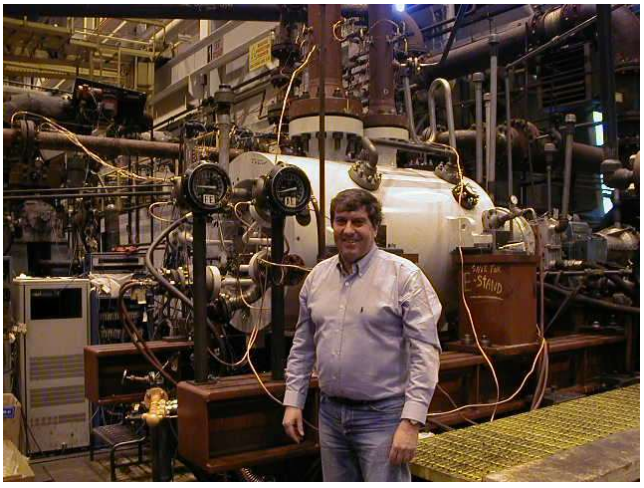

Dresser Olean - Bench test Centrifugal compressors

Qu'est-ce qui m'avait poussé à jouer les Indiana Jones moi le militant des conditions de travail ? Peut-être l'exaltation d'être au pays de la chevauchée fantastique et de la fureur de vivre.. Ainsi allait la vie aventureuse des inspecteurs … Je voudrais rendre hommage à tous mes collègues technipiens qui ont souvent traversé - discrètement - de telles mésaventures
J'espère que ce récit les incitera à nous les raconter !

Bingo ! Jacques Ladoué ancien chef de l'inspection s'est souvenu d'une aventure similaire dans la même région

Sur la route d'Atlas Copco Compressor à Appleton Wisconsin.

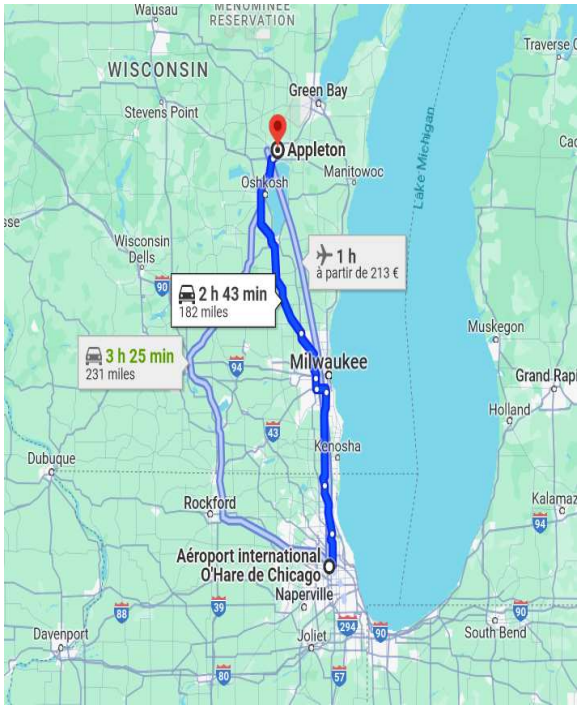

Après un vol sans problème et une arrivée en avance à Chicago, c'est le début de l'aventure. La porte de débarquement est toujours occupée par un avion en retard en raison d'un problème technique et nous voilà garé au large, pour débarquer avec 2 heures de retard.

Maintenant il faut récupérer la voiture de location, et l'agence de voyage m'a prévenu que le loueur (Enterprise) n'est pas à l'aéroport mais pas très loin. En fait ce loueur est perdu dans une banlieue glauque au Sud de Chicago, alors qu'Appleton est plein Nord.

Traversée de Chicago en pleine heure de pointe et enfin je roule sur l'Interstate 94, mais l'horizon s'assombrit et l'orage (le déluge !) s'approche. Je mets les essuie-glaces et surprise, après deux trois va et vient, ils se bloquent sur le côté gauche et je me retrouve sous des trombes d'eau et dépassé par les monstres de la route qui roulent toujours à fond quelque soient les conditions météo.

Heureusement une sortie est toute proche et je me gare à l'aveugle sur un immense parking dédié aux poids lourds et je me réfugie dans un restaurant routier. A l'époque pas de portable et je demande à téléphoner. Le serveur ne comprend pas ma demande car chaque table était équipée d'un téléphone, mais je commençais à ne plus être très frais.

L'assistance du loueur fut facile à joindre mais me demanda si j'étais toujours dans l'Illinois ou dans le Wisconsin ? Le parking était situé sur la frontière !

Au bout de quelques minutes de conversation stérile, je décidais que j'étais dans l'Illinois et ma correspondante m'annonce que le dépanneur arrivera dans 3 heures. En fait de dépanneur un camion plateau venu de Chicago, me livra un nouveau véhicule.

Et là c'est réparti, et arrivée à l'hôtel à Appleton à 3 h du matin (local), et réveil à 7 pour commencer la réunion à 8 h.

Comme quoi, ces visites Outre Atlantique n'étaient pas que des visites d'agrément.

CHINE D'HIER – PETITS MÉTIERS DES RUES

Michel METZGER

A travers cet article, c'est un voyage en Chine qui est proposé ; non pas cette Chine qui aujourd'hui envahit nos magasins, mais celle d'hier où, faute d'échoppe, les métiers s'exerçaient dans la rue, et l'achat des denrées âprement discuté.

Ces clichés ont été pris au début des années 80, à Liao Yang, Chen Yang ou Beijing.

De passage à Beijing il y a quatre ans, je n'ai pu que constater la disparition de ces vieux quartiers au profit de bâtiments modernes abritant des vitrines de produits de luxe.

L'information circulait difficilement, le recours aux journaux « officiels » affichés publiquement, constituait l'unique moyen de communication.

La population se regroupait autour des « *Dazibao* » installés dans les quartiers ; à noter que chacun pouvait y déposer un article. (sans doute à ses risques et périls)

Les femmes sont très employées aux travaux extérieurs, comme la peinture.

Les moyens de transport sont très rudimentaires, souvent actionnés à la force des mollets.

Une foule importante se presse le long des rues où les vendeurs présentent leurs productions directement sur le pavé. Ceux qui sont « motorisés » disposent leur marchandise en vrac dans des triporteurs.

La période hivernale, généralement très froide, permet la conservation – toute relative – de la viande ou du poisson.

Betteraves, navets et choux sont très prisés des familles chinoises. Après de longues années d'interdiction, les petits producteurs privés ont, de nouveau, installés leurs étals dans les rues.

La viande, comme le poisson, ne sont pas détaillés : on achète un morceau de viande sans en connaître la provenance ; à peine sait-on qu'il s'agit de porc ou de cochon !

La qualité des produits nécessite d'épicer les plats, parfois un peu trop pour nos estomacs fragiles d'européens. L'ail est très utilisé.

Pas de discussion quant à la taille des œufs, ils sont vendus au poids.

Les fleuristes sont rares et peu fréquentés.

Au centre, un marchand de maïs expansé (pop corn) s'active sous les yeux étonnés d'une petite fille. Son équipement, un brasero et un récipient muni d'une soupape.

De nombreux poêles à charbon permettent de pallier le peu d'efficacité du chauffage collectif. On utilise des galettes de poussière de charbon de piètre qualité qui émettent une fumée âcre et dense par des tuyaux sortant des fenêtres des appartements.

Un souci de semelle et le cordonnier est à la tâche pour réparer et permettre à la cliente de continuer son marché.

Comme beaucoup de biens, les chaussures sont très résistantes et supportent de nombreux ressemelages .

Les chaussures, comme les tenues, sont uniformes et pratiques ; il n'existe qu'un ou deux modèles de vêtements, mais tous sont chaudement vêtus.

En 1980, la photo numérique n'existe pas encore et les films coûtent chers ; alors, pour immortaliser la famille, on a recours à des photographes professionnels, équipés d'un impressionnant matériel.

On coud, on raccommode, le tissu est rare et cher,
on fait donc appel au couturier
pour faire durer les vêtements.

Quarante ans séparent ces deux clichés pris à Beijing.
Les voitures ont remplacé les bicyclettes et les embouteillages sont légion dans les grandes villes.
Les chinois vivent -ils vraiment mieux aujourd'hui ?

LES CARTES À JOUER

De Claudine DUCLUZEAU

1. Origine des jeux de cartes

Il est difficile de déterminer l'origine exacte des cartes à jouer. Ce qui est certain est qu'elles n'ont pas été inventées en Europe.

Durant le Moyen-Age, on y jouait au Moyen-Orient. Le monde mamelouk connaissait les cartes au 13è siècle. Et pourtant les mamelouks n'en sont pas les inventeurs. Elles semblent venir de plus loin à l'Est.

Les plus anciennes cartes à jouer ont été découvertes en Chine, elles datent approximativement du 7è siècle, à la période Tang (618-907).

A Istanbul au musée Topkapi se trouve un magnifique jeu enluminé du 15è siècle, très proche des jeux italiens qui sont légèrement postérieurs. On en déduit que les cartes mamelouks ont été introduites en Europe d'abord en Italie et plus particulièrement à Venise, via des marchands turcs ou en Espagne alors occupée par les Arabes.

Il faudra en effet attendre plusieurs siècles pour les voir débarquer en Europe. Leur apparition se situe autour de 1370. Elles sont attestées en Catalogne en 1371. Elles arrivent en France et en Angleterre au début du 15è siècle.

Elles se répandent comme trainée de poudre et sont à la portée de toutes les classes sociales. Le phénomène inquiète l'Eglise au point qu'elle interdit leur usage au sein des communautés religieuses et organise même des autodafés afin de brûler ces « œuvres de Satan ».

Le domaine des cartes à jouer étant très vaste, nous nous intéresserons à celles de France.

2. Comment nommer les cartes ?

Vocabulaire utilisé pour une meilleure compréhension :

- les enseignes sont pique, cœur, trèfle et carreau, autrement appelées les couleurs. Ici, le terme « couleur » n'a pas le même sens que dans le langage commun (dans ce dernier, on dirait qu'il n'y a que deux couleurs : le rouge et le noir).

- les honneurs sont les cartes roi, dame et valet, autrement appelés les figures.

- les points sont les cartes de 1 à 10.

A l'origine, les cartes à jouer présentaient quatre couleurs héritées des Arabes, appelées Bâtons, Epées, Coupes et Deniers. Dans les premiers jeux, la Dame qui n'existait pas, remplace petit à petit le Cavalier.

A la fin du 15è siècle, le type français, se précise et adopte comme couleurs, le trèfle, le carreau, le cœur et le pique. Le bâton deviendra le trèfle, la coupe sera le cœur, le denier le carreau et l'épée le pique. Il apparaît pour la première fois sur un jeu de Lyon.

Leur signification peut éventuellement être interprétée ainsi :
- cœur : gens d'église,
- pique : gens de guerre,
- trèfle : les laboureurs,
- carreau : les bourgeois.

3. Fabrication des cartes

Les premières cartes sont de véritables œuvres d'art peintes à la main par des artistes. Certains y rajoutent quelques touches d'or fin, réservées aux plus riches.

Elles vont se démocratiser rapidement. Certains exemplaires colorés au pochoir, de mauvaise qualité sont mis sur le marché pour toucher un plus large public.

L'apparition de la xylographie (gravure sur bois) au 15è siècle rendait possible enfin la multiplication mécanique des images. C'est plus précisément à Lyon, ville où les arts graphiques sont en plein épanouissement, que les premières cartes apparaissent.

La gravure sur bois fut entre les mains des « tailleurs d'images » qui représentaient aussi bien des estampes religieuses que des cartes à jouer. Ils vont rapidement se spécialiser et on verra des « tailleurs de moules de cartes ». Un nouveau métier apparaît : « le cartier », imprimeur de cartes à jouer. On imprime les cartes en planches (de 20 en général).

La feuille imprimée est ensuite contrecollée sur deux épaisseurs de papier, l'une, légèrement brune nommée « étresse », l'âme de la carte, l'autre constituant le dos presque toujours laissé en blanc, ce qui offre solidité et rigidité. Puis, il faut passer les couleurs avec des pochoirs. Ensuite, les cartiers lissent les feuilles par savonnage. Le tout est alors découpé et assorti pour former des jeux. Pendant quatre siècles, le procédé de fabrication n'évolue que très peu et reste très artisanal.

Le dos étant blanc (à l'exception du jeu de tarot) et le papier étant rare jusqu'au début du 19è siècle, beaucoup de cartes eurent une seconde vie (mots doux, certificats de mariage, reconnaissances de dettes, cartes de visites, listes d'invités, ordres d'incarcération ….). La Révolution les a même utilisées comme monnaie. Les notaires les utilisaient comme signets dans leurs registres en les coupant dans le sens de la longueur.

Tous ces usages ont permis de sauver de nombreuses cartes de cette époque.

Les joueurs de cartes – Frères Le Nain (entre 1635 et 1640) au Musée Granet Aix-en-Provence

Ce n'est qu'après 1800, que les Américains vont promouvoir au dos des cartes des publicités, des services, des paysages célèbres …

Theodoor Rombouts – Les joueurs de cartes (entre 1620 et 1630)

Au 16è et 17è siècles, la France devint le « grenier à cartes de l'Europe ». Ce fût Rouen et Lyon les deux principales cités marchandes du royaume. Grâce à son débouché maritime, Rouen inonde la façade atlantique, de la Scandinavie au Portugal en passant par les Pays-Bas, et devient le fournisseur exclusif des îles britanniques. Lyon s'approprie le Duché de Savoie et le

Georges de la Tour (1635-1638) Le tricheur à l'As de carreau (Musée du Louvre)

Nord de l'Italie, les cantons suisses, la Lorraine et une grande partie de l'Allemagne.

4. …et les cartes furent taxées !

La fin du 16è siècle est marquée par l'introduction de taxes sur les cartes à jouer. C'est Charles Quint, criblé de dettes, qui semble avoir eu l'idée le premier. Puis en Castille à partir de 1543. Le Duc de Savoie imita l'Espagne en 1579 et le Royaume de Naples en 1577. Et en France en 1581 par la volonté d'Henri III qui décida d'ajouter les cartes à jouer aux « traites foraines » (taxes sur les marchandises), ce qui avait pour effet de taxer … un article d'exportation. Les cartiers de Rouen et de Lyon se mirent en colère. Le roi comprit son erreur deux ans plus tard et revint sur sa décision. Il choisit de taxer la consommation intérieure, mais les mesures prises furent abandonnées à partir de 1586, les guerres de la Ligue ne facilitant rien.

Henri IV remis en vigueur la taxation en 1605. Abandonné en 1671, l'impôt fut rétabli par Louis XIV en 1701 puis suspendu sous la Régence en 1719 puis à nouveau réintroduit en 1745. Cela devait durer jusqu'à la Révolution qui l'abolit en 1791. Une République à court d'argent ne pouvait que le rétablir en l'an VI (1798) et perçu sans interruption jusqu'en ….. 1945.

En 1758, on comptait 39 maîtres-cartiers à Paris.

Pendant la Révolution, les rois furent remplacés par des génies, les dames par des libertés et les valets par des égalités. La Convention interdit les signes de royauté et de féodalité. Le bonnet phrygien dissimule la couronne et un soleil cache la fleur de lys.

A la fin du 18è siècle, on fabrique des cartes à jouer à Nantes, lieu d'export vers l'Espagne. Nantes devient la capitale de la carte à jouer. On peut citer également Romans-sur-Isère réputé pour sa fabrication du 15è jusqu'au début de 19è siècle ainsi que la ville d'Angers et d'Orléans.

L'atelier d'un maître cartier installé place Dauphine : Paris, fin XVII^e siècle

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Napoléon imposa en 1808 un moule uniforme, un seul modèle, celui dit de Paris, c'est-à-dire un même dessin dans toute l'étendue de l'Empire et confié au peintre David. Il fallut attendre 1813 pour qu'un modèle définitif soit adopté et mis à double tête en 1830 pour éviter de devoir tourner les figures une fois les cartes en mains, ce type de cartes est toujours utilisé en France.

Le portrait officiel fut produit par l'Imprimerie Impériale devenue ensuite Nationale qui livrait aux cartiers des feuilles de vingt-quatre figures en noir sur du papier filigrané. Il ne restait plus qu'à contrecoller, à colorier, à découper et à emballer. La méthode permettait de contrôler étroitement les quantités fabriquées donc le produit de l'impôt.

En 1817 est introduit un as de trèfle spécial, lui aussi imprimé par l'administration, puis à partir de 1890, un timbre « humide » (tampon qui, une fois encré, permet d'imprimer sa marque) apposé sur cette carte. Les enveloppes recevaient une bande de contrôle. Le Gouvernement Provisoire mit fin à tout cela en 1945, les cartiers retrouvaient une liberté qu'ils n'avaient plus depuis près de deux siècles.

5. Pour les collectionneurs

Ce n'est qu'après 1800, par l'émergence de nouvelles techniques ainsi que l'industrialisation que les modes de fabrication issus du Moyen-Age vont bouleverser leur impression. Le métier de cartier va se transformer. Les artisans sont remplacés par les industriels, tels que B.P. Grimaud. La lithographie (la pierre remplace le bois) et l'offset permettent de grandes séries. Les coins s'arrondissent (ce qui évite la triche si la carte est cornée), l'opacité et le vernissage se perfectionnent.

Les marques fiscales sont aujourd'hui des repères utiles pour les collectionneurs.

Les cartes à jouer donnent lieu à de multiples recherches, évolution de leurs figures, procédés de fabrication très prolifiques au 19è siècle.

On retrouve sur le valet de trèfle un bluteau, sorte de bouclier sur cette carte avec le nom du maître-cartier.

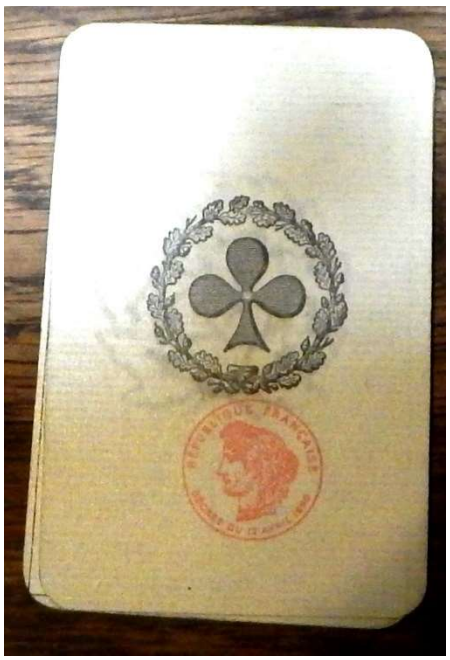

Sur l'as de trèfle avec le timbre de taxe.

Il y a des jeux de 32 cartes avec des cartes numérales de 7 à 10 et l'As (8 cartes pour chacun des 4 enseignes) et pour les 52 cartes, en plus les cartes numérales de 2 à 6 (4 familles de 13) plus 2 jokers pour les jeux de 54 cartes. Les jokers furent introduits par les Américains.

Honneur aux Rois :

- Charles, le roi de cœur, certainement Charlemagne.
- César, le roi de carreau, pour Jules César,
- David, le roi de pique, personnage de la Bible ayant vaincu Goliath
- Alexandre, le roi de trèfle, pour Alexandre le Grand, roi de Macédoine.

Maintenant, les Reines ou Dames dont l'origine vient de la Bible :

- Judith, la reine de cœur, qui a coupé la tête de son amant, Holophern,
- Rachel, la dame de carreau, seconde femme de Jacob,
- Pallas, la reine de pique, la seule à être de profil. Déesse grecque Athéna parfois appelée ainsi,
- Argine, la reine de trèfle, la plus étrange car il s'agit de l'anagramme de Regina qui signifie Reine en latin.

Qui sont les Valets ?

- Lahire, le valet de cœur, fidèle compagnon de Jeanne d'Arc,
- Hector, le valet de carreau,
- Hogier, le valet de pique, l'un des douze pairs de Charlemagne,
- Lancelot, le valet de trèfle, celui du Lac et de la reine Guénièvre.

Il existe beaucoup de jeux de cartes : le rami, le poker, la bataille, la manille, la belote, le tarot, le solitaire, la crapette, le whist, le blackjack, la canasta, le bridge, et bien d'autres encore.

6. Les cartiers

Parmi les grandes familles de cartiers, citons celle de Jean Dieudonné né vers 1720 à Thionville, fondateur d'une dynastie de 5 générations de cartiers, installée à Grevenmacher au Luxembourg puis à Angers jusqu'en 1952.

Quelques maîtres-cartiers : Catelin Geoffroy (1557), Jacques Vieville (1650), François Chausson (1672), Hector de Trois et Jacques Rousseau également au 17è siècle.

Pierre Lebrun reçu maître-cartier en 1749.

Plus proche de nous, Baptiste-Paul Grimaud, originaire de Niort qui s'installe à Paris en 1840 à 23 ans comme commissionnaire de roulage (chauffeur-livreur du 19ème siècle). Plus tard, en 1848, il achète un atelier de fabrication de cartes et devient un maître-cartier dont les descendants lui succèderont. Son nom est important car il est à l'origine des cartes telles qu'on les connaît aujourd'hui.

En 1851, A.E. Martineau et M. Bourru lui cèdent leur fabrique de cartes à jouer opaques. Il faut savoir qu'avant 1800, les cartes avaient un dos blanc, et que parfois, on pouvait facilement voir à travers.

Puis en 1858, B.P. Grimaud achète à Firmin Chappellier le brevet des coins arrondis métallisés, une belle invention qui révolutionne la pratique des jeux, les cartes deviennent beaucoup plus solides et les coins ne s'effritent plus avec le temps.

Grimaud est à son apogée à l'Exposition Universelle de 1900, récompensé par de nombreux prix.

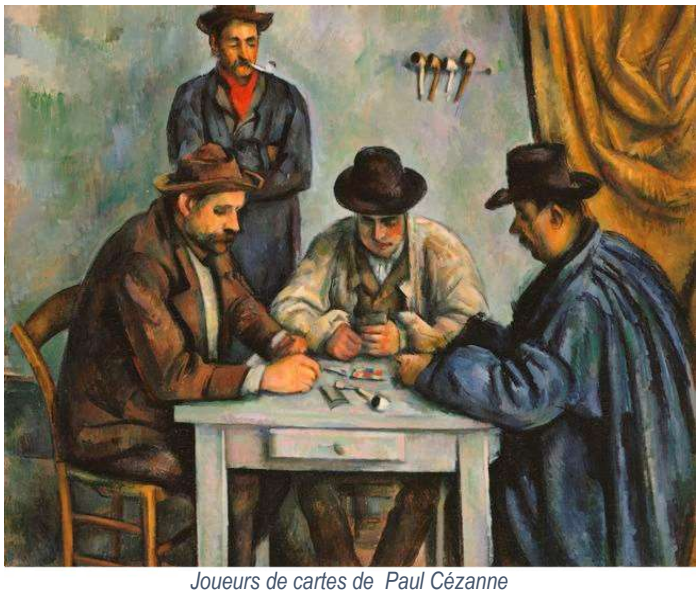

Joueurs de cartes de Paul Cézanne

La Ducale qui est créée en 1946 à St Max près de Nancy dans l'atelier de Jean-Marie Simon rachète en 1962 la société Grimaud pour devenir le numéro 1 en fondant l'entreprise France-Cartes, qui rejoint le groupe belge Cartamundi en 2014.

A savoir, car passé sous silence par les médias, que le 15 Août 2023, après 77 ans d'activité de l'usine de St Max, la France perd son dernier fabricant, délocalisé en Espagne : 32 employés de France-Cartes sont licenciés.

Savez-vous également que la France a son musée à Issy-les-Moulineaux (92130) au 35 rue du Général Leclerc Il est le seul musée en France à être consacré à ce thème. Vous pouvez y voir près de 6.500 jeux, 980 gravures, dessins et affiches.

« - Tu me fends le cœur »

« - Si on ne peut plus tricher avec ses amis, ce n'est plus la peine de jouer aux cartes »
Célèbres répliques de César dans la partie de cartes de Pagnol dans son film Marius.

Sources :

- *Thierry Depaulis, historien (article paru dans Généalogie Magazine de Sept 1993)*
- *Plusieurs sites sur les cartes à jouer dont : www.communes.com/mag/histoire-jeu-de-cartes.*

Les DOUVES de la MAIRIE de SAINTE LUCE sur LOIRE

Dessin d'Eric VILLEMIN

Au moyen-âge, le territoire qui constitue la commune actuelle de Sainte-Luce-sur-Loire était appelé paroisse de Chefsail. Seule l'église portait le nom de Sainte-Lucie, la sainte à laquelle elle était dédiée. Au cours du XVe siècle, le territoire paroissial, dans son ensemble, fut désigné par le nom de Sainte-Luce. Le 23 juin 1918, le conseil municipal décida d'ajouter la mention «sur-Loire».

La construction d'un premier manoir remonterait à 550. Au XIe siècle, les évêques de Nantes possédaient des terres dans cette paroisse. En 1461, l'évêque Amaury d'Acigné fit enclore le château de douves et de fortifications par peur des représailles du duc de Bretagne, François II, auquel il refusait de prêter serment de fidélité et d'allégeance. En 1462, suite à cette querelle, le duc de Bretagne confisqua tous les biens de l'évêché et il transforma alors Chassay en pavillon de chasse.

Anne de Bretagne, fille de François II et reine de France, dut y résider à l'occasion. L'évènement historique majeur que connut le manoir fut le passage d'Henri IV et de sa suite, le 13 avril 1598, qui vint dîner en compagnie de l'évêque avant son entrée à Nantes où il devait signer le célèbre édit (le 30 avril 1598).

Le corps carré au centre de l'édifice avec ses tourelles carrées en encorbellement date de la deuxième moitié du XVIe siècle car son architecture est de style renaissance italienne. Les deux ailes symétriques semblent avoir été ajoutées, peut-être autour de 1750. Au XVI, Chassay consistait alors en un manoir noble et un petit château. Le premier a disparu à une date indéterminée. Seul le petit château (l'actuel château de Chassay) a su résister au temps au milieu de son jardin et de ses larges douves.

Le 27 janvier 1791, le château et l'ensemble du domaine furent vendus comme bien national à l'armateur Dubois-Violette. Celui-ci le revendit moins d'un an plus tard. Plusieurs propriétaires se succédèrent ensuite, laissant le château dans un état déplorable. En 1827, Mme de Fresnais de la Briais, comtesse Charles de Bondy, acheta Chassay. La famille en resta propriétaire jusqu'en 1942. C'est la famille de Bondy qui fit orner la façade côté jardin de ses blasons, de macarons et de têtes d'animaux.

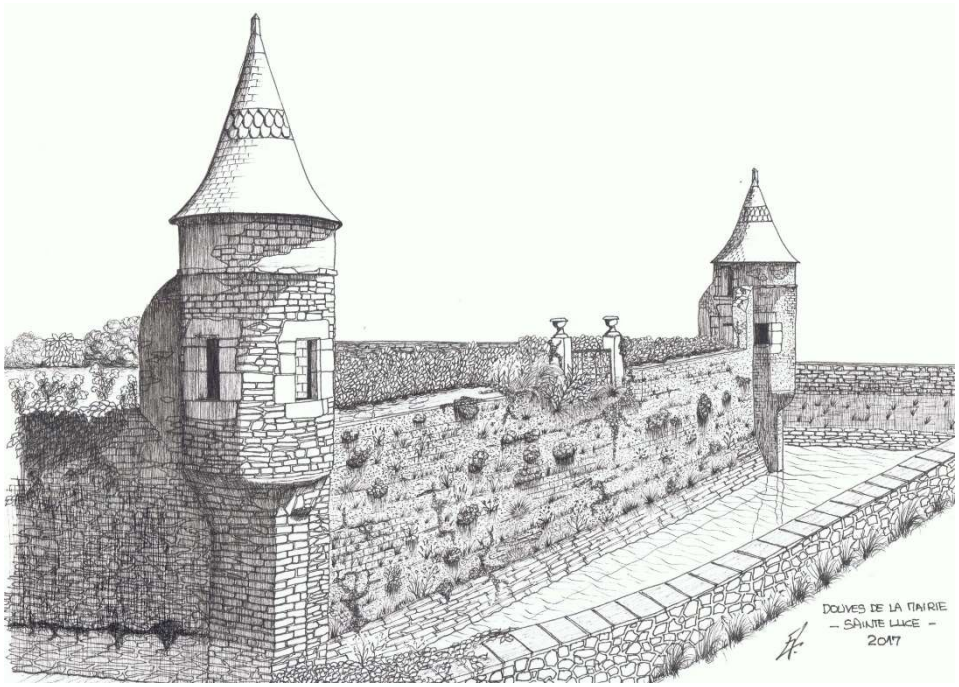

En 1974, la commune acheta le château et y transféra ses services en 1975. Celui-ci devint rapidement exigu pour les services municipaux d'une ville en plein essor démographique, et en 1987, la ville décida de réaliser un nouvel hôtel de ville dans le prolongement du château de Chassay.

Ce château n'est pas classé aux Monuments Historiques, mais en tant qu'élément essentiel du patrimoine lucéen, il fait l'objet, dans les années 90, d'importants travaux de ravalement et de restauration.

La devise du château est inscrite sur le blason décorant le balcon situé au-dessus de la porte d'entrée, côté ouest. C'est la devise de la famille de Bondy, propriétaire du château de 1827 à 1956 : « *Aspera non terrent* » : « *Ne pas craindre l'adversité* ».

CHRONIQUES de VOYAGES
KUALA KUBU BARU, Malaisie

Eric VILLEMIN

THE MALAYSIAN CHRONICLE n° 21

Editeur/Rédacteur : ERIC

Bonjour,
Petit tour à la campagne au bord du lac artificiel près de ***Kuala Kubu Baru*** à 1h de route au Nord de ***Kuala Lumpur***.

Proche de ***Kuala Kubu Bharu*** le petit village de ***Petrak*** (1) sera le point de départ du trek que des collègues sont partis faire à l'assaut des collines sur des sentiers très escarpés et glissants et celui de ma ballade campagnarde au niveau du lac et de ses environs.

1 – KUALA KUBU BHARU – VILLAGE DE PERTAK

2 – KUALA KUBU BHARU – VILLAGE DE PERTAK

Selon mes déductions, l'ancien village des aborigènes, en malais ***Orang Asli***, a été englouti lors de la mise en eau du barrage il y a une dizaine d'années et ceux-ci ont été relogés dans ces nouvelles maisons à deux pas de ce même lac (2).

3 – VILLAGE DE PERTAK – SENTIER D'ACCES A LA RIVIERE

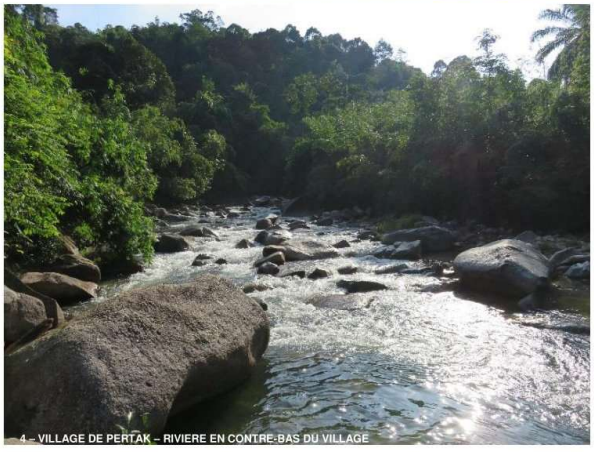
4 – VILLAGE DE PERTAK – RIVIERE EN CONTRE-BAS DU VILLAGE

Je prends un sentier qui descend à travers une végétation luxuriante (3) et arrive sur les berges d'une rivière. Des rochers rendent son courant un peu tumultueux (4) mais très rapidement il devient calme à l'approche du lac dont l'embouchure se situe au niveau du pont (5).

5 – VILLAGE DE PERTAK – EMBOUCHURE DE LA RIVIERE SUR LE LAC

6 – VILLAGE DE PERTAK – FLEURS DANS LEUR MILIEU NATUREL

Le long de ces sentiers il n'est pas rare de trouver des fleurs que nous avons coutume de voir en France chez le fleuriste du coin de la rue (6).

7 – VILLAGE DE PERTAK – LE LAC ARTIFICIEL

Après être retourné dans le village puis avoir traversé la route me voici sur les bords du lac (7) qui hélas ne possède pas de sentier longeant ses berges et dont les accès sont rares. J'ai donc repris la route en direction du ***Santuari Ikan Sungai Chiling***, le sanctuaire de poissons de la rivière ***Chiling*** où il est possible de voir des chutes d'eau. Sur le chemin, ce qui est remarquable c'est la végétation luxuriante avec ses forêts denses, ses arbres démesurés qui laissent peu de place aux prairies (8)(9), aux cultures et à l'élevage.

8 – VILLAGE DE PERTAK – CAMPAGNE ENVIRONNANTE

9 – VILLAGE DE PERTAK – CAMPAGNE ENVIRONNANTE

L'endroit se situe sur les contreforts de la chaine montagneuse ***Tenasserim*** qui traverse la Malaisie du Nord au Sud et qui a pour point culminant le ***Gunung Tahan***, 2187m, pas si élevé que ça !!, qui est situé dans le parc du ***Taman Negara***, au centre de la péninsule malaise à cheval sur 3 états, ***Terengganu***, ***Kelantan***, ***Pahang***.

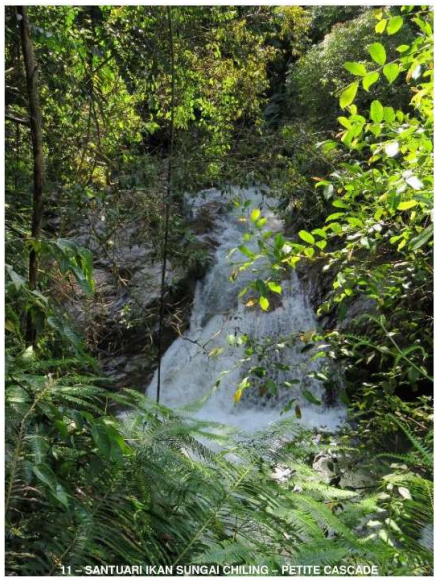
11 – SANTUARI IKAN SUNGAI CHILING – PETITE CASCADE

Une dernière petite ligne droite et me voici à l'entrée du sanctuaire qui annonce les couleurs, heures d'ouverture et ce qu'il ne faut pas faire (10). Au creux d'un petit vallon, une petite cascade juste pour se mettre dans l'ambiance (11), puis arrivée sur une zone aménagée avec l'incontournable commerce et où il est possible de camper et de se baigner au pied du pont.

10 – SANTUARI IKAN SUNGAI CHILING – ENTRÉE DU SANCTUAIRE

12 – SANTUARI IKAN SUNGAI CHILING – PONT SUSPENDU SUR LA RIVIERE

Mais avant de pouvoir le traverser il faut s'inscrire au poste de garde et payer son droit d'entrée. La formalité accomplie je traverse le pont suspendu (12) et pars plein Nord sur un chemin humide et boueux, ça promet !! (13)

13 – SANTUARI IKAN SUNGAI CHILING – SENTIER HUMIDE

L'état du sentier s'assèche au fur et à mesure de ma progression pour devenir sec mais en restant malgré tout assez chaotique (14), avec des passages du type parcours du combattant, le tronc d'arbre barrant le sentier, zone rocailleuse, lit d'un confluent asséché mais bien creux (15).

14 – SANTUARI IKAN SUNGAI CHILING – SENTIER CHAOTIQUE

Le sentier est bordé par la forêt dense d'un côté, le torrent de l'autre avec de temps à autre des endroits permettant d'avoir une vue sur des rapides encombrés de rochers (15) ou des zones plus calmes. Me voici arrivé à l'endroit qui marquera l'arrêt de ma ballade n'étant pas du tout équipé pour ce genre d'exercice, un passage à gué avec de l'eau à mi-cuisse (16) et il y en aurait quatre autres à franchir avant la cascade dont certains seraient légèrement plus profonds, dommage !!

15 – SANTUARI IKAN SUNGAI CHILING – LA RIVIERE

16 – SANTUARI IKAN SUNGAI CHILING – 1ier PASSAGE A GUE

J'ai donc rebroussé chemin (17) et ai rejoint le point de rendez-vous avec mes collègues qui ont pris du retard suite à une petite « erreur de navigation » et à l'arrivée de la pluie en début d'après-midi.

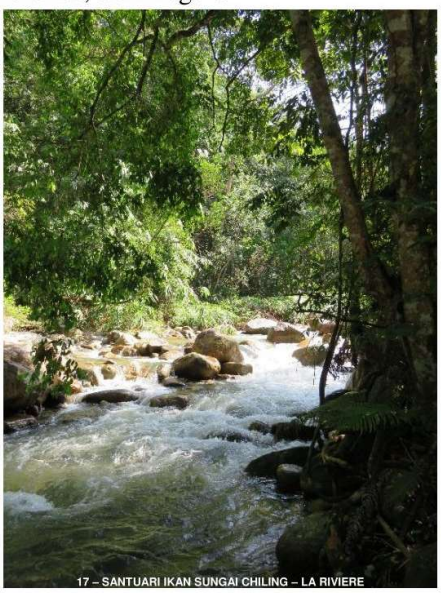
17 – SANTUARI IKAN SUNGAI CHILING – LA RIVIERE

Ainsi s'achève cette petite escapade bucolique dans la campagne malaisienne qui n'est pas encore trop abîmée par l'urbanisation.

Je vous dis à bientôt pour de nouvelles aventures.

A+ le 31/05/2016 ERIC

En aval du sanctuaire une dernière chute d'eau sur ***Sungai Chiling*** avant qu'il se joigne au ***Sungai Sangloi*** pour faire route ensemble vers le lac artificiel. Vous allez me dire que ça n'a rien d'exceptionnel mais en fait c'est l'agencement des galets sur le rocher rond qui, si on le regarde de façon globale et avec le jeu des ombres et de la lumière, donne l'impression d'être en face la petite sirène de port de Copenhague.

DERNIERE CASCADE SUR SUNGAI CHILING HORS DU SANCTUAIRE

LOISIRS

Huguette LIVERNAULT

Nous avons le plaisir de vous proposer dans le cadre de la commission loisirs, **des billets non datés valables pour toute la durée de l'exposition temporaire**, suivante :

THEODORE ROUSSEAU
La voix de la forêt

PETIT PALAIS - Avenue Winston Churchill
75008 PARIS
Métro Champs-Elysées Clémenceau
du 5 mars au 7 juillet 2024
du mardi au dimanche de 10h à 18h.
Fermeture le lundi et certains jours fériés,
Au prix de 9 €

Au printemps 2024 une grande exposition consacrée au peintre Théodore Rousseau (1812-1867), qui a fait de la nature sa religion, son monde et son refuge. Devenu chef de file de la colonie d'artistes qui fréquente le village de Barbizon et la forêt de Fontainebleau, il arpente la forêt solitairement, durant de longues heures, exécutant des esquisses sur le motif avant de réaliser ses œuvres définitives dans son atelier.

Son amour de la nature se transforme bientôt en combat et, à ce titre, il peut être considéré comme un véritable proto-écologiste : avec d'autres artistes et écrivains, Rousseau porte un nouveau regard sur la forêt de Fontainebleau, qui aboutira à la protection d'une partie de celle-ci sous le nom des célèbres « réserves artistiques » (1853), une première mondiale en pleine industrialisation. À la fois romantique et réaliste, Rousseau aspire à capturer l'harmonie du monde, en y mêlant son âme. Il brouille les frontières entre peinture et dessin, entre esquisse et œuvre achevée. Il expérimente, ajoute de la matière, retouche inlassablement ses toiles, allant jusqu'à les surcharger pour faire sentir la vie des forêts. « Naturaliste entraîné sans cesse vers l'idéal », comme l'écrit Baudelaire, il joua un rôle fondamental dans l'affirmation d'une nouvelle école française de paysage au milieu du XIXe siècle, ouvrant la voie à l'impressionnisme.

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Pour mémoire, nous avons le plaisir de vous proposer **des billets coupe file valables deux ans pour tous les musées de la Ville de Paris**, selon liste ci-après Ce billet est valable pour toutes les expositions temporaires au prix de 9 €.

- **Musée d'art moderne** de la ville de Paris – 11 av. du Président Wilson 75016 Paris
- **Maison Balzac**- 47 rue Raynouard 75016 Paris
- **Musée Bourdelle** – 18 rue Antoine Bourdelle 75015 Paris
- **Musée Carnavalet** 23 Rue de Sévigné, 75003 Paris
- **Musée Cernuschi – Musée des arts de l'Asie** – 7 avenue Velasquez 75008 Paris
- **Musée Cognacq-Jay** – 8 rue Elzévir 75003 Paris
- **Palais Galliera – Musée de la Mode** - 10 avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris
- **Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris/Musée Jean Moulin** 23 allée de la 2ème D.B. Jardin Atlantique 75015 PARIS
- **Maison de Victor Hugo** – 6 place des Vosges 75004 Paris
- **Musée de la Vie Romantique** – 16 rue Chaptal 75009 Paris
- **Musée Zadkine** – 100 bis rue d'Assas 75006 Paris

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Merci de bien vouloir m'indiquer vos demandes par courriel : **huguettelivernault@orange.fr**,
et ensuite m'adresser une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse,
et **du règlement par chèque à l'ordre de : ARTP**
Huguette Livernault -
Rue Haxo 75020 – PARIS

PROPOSITION DE SORTIE : ABBAYE de ROYAUMONT

Alain GIBELLINI

Depuis de nombreuses années le bureau de l'ARTP vous propose :

- des billets pour la visite des musées parisiens
- ainsi que des visites guidées sur des lieux prestigieux où originaux de la capitale
- et sans oublier les opéras et ballets qui sont donnes aux deux opéras (Bastille et Garnier)

Nous vous proposons au cours du second trimestre 2024 de vous faire sortir "hors les murs". Un "hors les murs" certes bien modeste en effet pour cette première sortie celle-ci se situe à une trentaine de kilomètres de Paris à ROYAUMONT.

Nous avons bien compris que nombres de membres de l'ARTP aimaient se retrouver lors de l'assemblée annuelle et nous pensons que recréer une nouvelle occasion de nous retrouver pourraient se faire par l'entremise d'un cadre culturel mais aussi festif.

Sur le principe concernant l'organisation de cette journée **(un nombre de 20 de participants est obligatoire pour qu'elle puisse voir le jour)**. Elle se définirait de la façon suivante :

- Départ par car devant TECHNIP ENERGIE à Nanterre,
- Visite de l'abbaye avec un conférencier,
- Déjeuner dans un restaurant au cœur de l'abbaye,
- et si possible un peu de temps libre.

Bien entendu, des précisions, vous seront communiquées si notre proposition remporte un accueil favorable de votre part. Nous vous communiquerons les détails pratiques de cette sortie en temps et en heure.

Maintenant un peu d'histoire

L'abbaye de ROYAUMONT est un ancien monastère cistercien situé dans le hameau de Ballon dans le Val d'Oise.

Sa construction remonte entre 1228 et 1235 sous le règne de st Louis. Royaumont à cette époque est considérée comme une des plus importantes abbaye en France. Elle est restée abbaye cistercienne jusqu'au moment de la révolution de 1789. Vendue comme bien national, elle devient un site consacré à l'industrie textile. C'est entre 1864 et 1905 qu'elle retrouve sa vocation religieuse.

Jules GOVIN (1789-1868 est un ingénieur, industriel et philanthropique mort à ROYAUMONT en1908) qui, aidé de son petit-fils Henry, en firent un lieu consacré à la musique ainsi qu'un lieu culturel.

L'année 1864 voit la création sous l'égide de ces deux hommes de la FONDATION ROYAUMONT qui est toujours en activité à ce jour.

Classée monument historique en 1927 pour ses vestiges, elle est de nouveau classée monument historique en 1946 cette fois pour les bâtiments de l'abbaye ainsi que son parc.

Pour organiser cette sortie, nous avons besoin d'avoir un ordre de grandeur du nombre des participants. Si vous êtes intéressés, merci de nous en informer par courriel (a.rtp@external.technipenergies.com) ou par courrier postal (ARTP - Association des Retraités de TECHNIP - Technip Energies - Immeuble ORIGINE - 2126 boulevard de la Défense - CS 10266 -92741 Nanterre Cedex) **en indiquant le nombre de participants potentiels d'ici au début de l'année 2024**.

NÉCROLOGIE

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Patrick ANDRAULT

Patrick ANDRAULT est décédé jeudi 28 septembre à Vannes dans le Morbihan. L'urne de Patrick a été placée dans le caveau familial mercredi 4 octobre 2023.

Patrick était adhérent à l'ARTP.

Si des anciens de Technip veulent manifester leur tristesse ou leurs condoléances à son épouse ou à sa famille, ils pourront écrire à son adresse : 15 Saint Laurent - Le Pas de l'Alouette - 56400 Ploërmel

« Patrick Andrault nous a quittés le 28 septembre 2023.

Patrick avait rejoint Technip, 8 ans après sa création.

Il s'est consacré aux projets de l'époque et en particulier à la raffinerie de Valenciennes. Dans les années 70, il a été affecté au bureau de New-York.

Revenu en France, il a travaillé pour les filiales étrangères de Technip, mais c'est dans la Direction des Achats et dans les Approvisionnements qu'il s'est particulièrement investi.

Patrick intervenait, également à l'IFP, dans le cadre de la formation à la gestion de projets, en tant que responsable du module « Achats et Approvisionnements ».

En 1985, au moment de la restructuration, voulue par Pierre-Marie Valentin, Patrick a quitté Technip, pour, dans un premier temps développer une affaire en Bretagne, mais il a rapidement préféré revenir à l'ingénierie, en prenant la direction des Achats d'USSI-Ingénierie.

Les projets nucléaires se terminant, Patrick a travaillé à l'arsenal de Cherbourg pour l'organisation des approvisionnements des sous-marins nucléaires et ensuite à Londres pour la coordination entre Technip et Bechtel.

Son père, Jacques Andrault, lui avait transmis la passion de Technip, dont il s'est inquiété jusqu'à son dernier souffle.

Patrick aimait la Bretagne, la voile, l'architecture, la photo et jouer de la guitare classique et flamenca,

À partir du Class J de ses rêves, Patrick a dessiné, conçu et réalisé un voilier navigable en solitaire, « Tanagra », qu'il a donné, peu de temp avant de nous quitter.

Lentement, à mesure que sa vue et sa mobilité baissaient, Patrick a mis ses affaires en ordre, jusqu'à la dernière page de son livre. »

Gérard SMITH

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Micheline ANTOINE

Micheline ANTOINE est décédée en septembre 2023. Elle était l'épouse de Henri ANTOINE du Génie Civil décédé en 2021.

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Guy CHAMPÉMONT

Guy CHAMPÉMONT est décédé subitement le 9 Novembre 2023 d'une crise cardiaque à son domicile à l'âge de 66ans. Ses obsèques ont eu lieu lundi 13 novembre à 14h30 en l'église de Royère de Vassiviere 23460 (Creuse).

- - - -

"Guy a fait toute sa carrière professionnelle à Technip Lyon. Il était en retraite depuis 2019.

Technicien de bureau d'études, Guy commence au service Préparation puis au service Calcul Tuyauterie et enfin Support Tuyauterie. C'était un bon professionnel sérieux compétent toujours calme.

J'ai travaillé étroitement avec Guy, toujours avec plaisir et en plus j'allais à la cantine régulièrement en sa compagnie.

Une pensée pour sa famille, avec mes sincères condoléances.

Au revoir mon ami. "

François MOREAU

- - - -

"Guy était né le 31 octobre 1957 à Bron. Orphelin de père lorsqu'il était enfant, il se rendait à toutes les vacances scolaires, et également toutes ses autres vacances jusqu'à son départ de cette terre, il se rendait chez son oncle, agriculteur dans la Creuse, et aidait aux travaux de la ferme.

Il aimait beaucoup cela. Il aimait aussi beaucoup faire du bois, et tous les travaux en lien avec la nature.

Il avait également beaucoup de plaisir à retrouver là-bas une bonne partie de sa famille.

Lorsqu'il était jeune, il était passionné de football et a entraîné de nombreux enfants et adolescents."

Michel MOINE

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

André CONSTANT

André CONSTANT est décédé le 19 juin 2023 à l'âge de 84 ans. Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 23 juin à l'église de Plombières-lès-Dijon à 14h30.

Ancien de l'instrumentation, il était apprécié de tous.

André était adhérent à l'association.

- - - -

"De 1991 à 1993, j'ai eu la chance de partager un bureau, au temps où ils n'étaient pas encore paysagers, avec André et Jacques Ludaescher, pour le contrat PETROGAL, Cracking Complex de SINES au Portugal, pour lequel j'étais en charge du système, et lui de l'instrumentation.

Je n'ai conservé d'André que de bons souvenirs. C'était quelqu'un de très sympathique, connaissant parfaitement sa spécialité, d'une très grande rigueur dans son travail.

Jean-Paul LEROY

- - - -

"J'ai été proche d'André dans les années 80 / 90. Avec Pierre Basurco, nous avons travaillé sur les mêmes affaires, partagé les repas du midi et échangé nos idées sur le monde et l'actualité.

Il était attentif aux autres, agréable en société et précieux par la qualité de son travail.

Je pense que comme moi, beaucoup se souviendront de lui comme d'un ami.

Adieu André. »

Roger DESLANDES

- - - -

"J'ai bien connu et travaillé avec André, depuis COCEI en 1974 jusqu'à son départ de Technip, et, quelques fois aux réunions des anciens.

Dans le travail il a toujours été bienveillant avec tous. C'était facile de FAIRE avec lui, cherchant toujours la compréhension du bien réussir, même s'il le fallait avec compromis. Les discussions, entre nous, sur maints sujets étaient très intéressantes.

Ce fut un cher collègue qui s'en va et nous nous apprécions mutuellement.

Adieu André."

Claude RENAUD

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Bernard HANSMANNEL

Bernard HANSMANNEL est décédé le lundi 11 septembre 2023. Une cérémonie a eu lieu le mardi 19 à 11h15 au funérarium d'Avanne (25720), suivie par une incinération.

Nous le savions malade depuis un certain temps.

Bernard était une figure bien connue de l'instrumentation, sympathique et toujours prêt à aider un collègue.

- - - -

"Bernard nous a quitté en tout début semaine, c'est pour moi une triste nouvelle qui m'attriste profondément car il est le premier avec qui j'ai travaillé chez Technip au cours de l'année 1980 (projets CFR: alkylation de La Mede, puis raffinerie de Dunkerque).

Il m'a guidé, soutenu et m'a permis de découvrir le monde du pétrole, du raffinage ainsi que les règles Technip. Je lui dois beaucoup même si parfois j'avais du mal à le comprendre quand il évoquait des sujets qui m'étaient inconnus et qui devaient servir de référence pour ce projet (règles CFR K1000 ou projet des DGO, ...)

Bernard m'a beaucoup appris sur le métier et sur le remplissage des spécifications techniques que nous devions rédigées à la main.

Je tiens à saluer l'homme qui a effectué toute sa carrière professionnelle chez Technip avant de retourner dans la région de ses origines."

Claude BARON

- - - -

"Bien triste nouvelle en effet, j'ai souvent travaillé avec lui au cours de toutes ces années avant son départ vers la construction.

C'était un très bon collègue, toujours prêt à rendre service et donner des conseils. Je garde un très bon souvenir de ces moments et de ses éclats de rire. Je pense qu'il était apprécié de tous.

Caractère entier et très négligent avec sa santé.

Adieu Hans "

Guy VOISIN

- - - -

"Bernard nous a quitté, nous avons toujours apprécié ta gentillesse, disponibilité et il nous reste le souvenir des bons moments passés ensembles au cours de nos séjours d'expatriés au BRESIL, ARABIE-SAOUDITE et QATAR "

Michel DEMAUDE

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Malika KERAM-POUPARD

Nous avons eu l'immense tristesse d'apprendre que le chemin de **Malika KERAM-POUPARD**, notre ancienne collègue, partie à la retraite en ce début d'année, s'est terminé sur la terre dimanche 1er octobre 2023 après de longs mois de souffrance provoquée par un AVC à l'age de 64 ans. Elle a courageusement lutté, soutenue par ses collègues du service Voyages notamment, mais aussi par des anciennes collègues proches, mais la maladie a eu raison de son obstination.

Nous gardons, pour tous ceux et toutes celles qui l'ont connue, le souvenir d'une femme généreuse et chaleureuse, qui avait trouvé chez Technip une deuxième famille en plus de 40 ans de travail au sein de l'entreprise.

Merci à tous ceux et celles qui l'ont accompagnée ces dernières années, elle gardait toujours une pensée affectueuse de la Construction et des gens avec qui elle avait travaillé, et accompagnés au cours de leurs différentes expatriations.

Les obsèques de Malika ont eu lieu Lundi 9 octobre à 15h - Les Jardins du Crès - Avenue Jean Giono - 30520 St Martin de Valgalgues (près d'Alès).

Vous pouvez témoigner à sa famille vos condoléances en mettant un petit mot avec le lien ci-joint :

https://www.pompes-funebres-henocq.fr/?s=malika+poupard&post_type=obituaries "

Claire GAUTHIER de la Division Construction

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Micheline LAINÉ

Micheline LAINÉ, née DRIE, le 24 novembre 2023 dans sa 77ème année. Les obsèques ont eu lieu le vendredi 1er décembre à 10h30 en l'église Sainte Jeanne de Chantal, 96 boulevard Murât Paris 16ème. Elle est inhumée au nouveau cimetière de Saint Cyr l'École.

Ancienne de CLE, elle avait poursuivi sa carrière aux achats à Technip. Elle était adhérente à l'ARTP.

- - - -

« Lors de ma visite à l'hôpital le 21 octobre 2023, je ne pensais pas que c'était la dernière fois que je voyais Micheline vivante ; elle a pourtant lutté contre la maladie, et ne semblait pas trop souffrir, elle était souriante mais ne pouvait pas trop bouger. Elle m'a racontée son séjour aux Sables-d'Olonne et avons longuement bavardé. Elle a décidé de nous quitter le 24 novembre à l'âge de ces 76 ans.

Nous étions chez CLE et quand nous avions été repris par Technip, c'est là que j'ai connu Micheline qui avait intégré le service achats ; elle s'occupait des commandes de pièces de rechanges. Le client nous réglait par lettre de crédit. Et moi au service financier je devais avoir les documents conforment aux termes de la lettre de crédit. C'est à partir de là que nous avons sympathisé et que nous nous sommes fréquentés.

J'ai perdu une amie de longue date ; nous sortions très souvent ensemble pour un déjeuner et ensuite voir une exposition. Je garde en moi le souvenir d'une amie souriante qui aimait la vie et toujours optimiste.

Les obsèques de Micheline ont eu lieu le 1er décembre pour un dernier adieu.

J'adresse mes sincères condoléances à son époux Guy. »

Huguette LIVERNAULT

- - - -

« J''ai eu le plaisir de connaitre Micheline LAINÉ lors du chantier CLE/Technip sur la construction de la Cimenterie de FERIANA ,Tunisie.(1986/88). Personne de grande qualité, très Pro et d'une extrême gentillesse.

Mes condoléances a sa famille.

RIP »

Roland VOLTO

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Henri LATIL

Henri LATIL est décédé le 21 septembre 2023 à l'âge de 92 ans.
Ancien de la Direction Commerciale de CLE, Henri était adhérent de l'association.

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Michel LOUESDON

Nous avons appris le décès de **Michel LOUESDON** le 12 décembre 2022 à Arsignac (Dordogne) à l'âge de 73 ans.

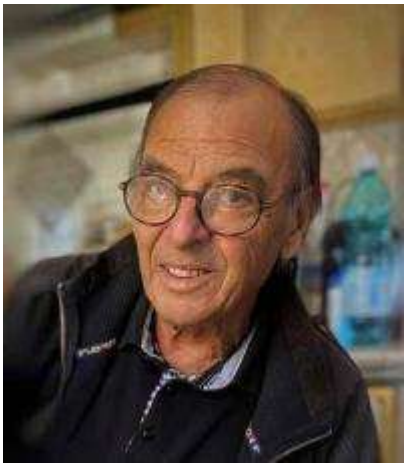

Installateur tuyauterie reconnu, il avait fait de nombreuses missions à l'étranger pour partager son savoir-faire, en particulier en Inde.

- - - -

"Je viens de prendre connaissance du décès de Michel.

Nous avons eu le plaisir de travailler de nombreuses années à la Tuyauterie, un responsable de tuyauterie professionnel facile à travailler, acceptant facilement les challenges de leader qu'on lui proposait.

Il a aussi assumé les encadrements d'équipes en Inde dans le cadre de projets pas toujours faciles à réaliser.

Ses équipes appréciaient son entrain et sa toujours bonne humeur, ainsi que sa manière de diriger très souple.

Sincères condoléances à sa famille.

Tristement."

Gilbert HOREN

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Jean-Pierre MALSAGNE

Jean-Pierre MALSAGNE est décédé le 23 octobre 2023 à la suite d'une longue et pénible maladie. Les obsèques ont eu lieu le 3 novembre à 15 heures au Crématorium de Nanterre (rue du Calvaire - 92000 Nanterre). Les cendres sont déposées au cimetière de Poissy.

Jean-Pierre était un spécialiste en matériel tuyauterie, il en avait été le chef de service et son expertise était reconnue de tous. Il était adhérent à l'ARTP.

- - - -

"Très triste nouvelle. Je le savais malade mais il restait optimiste dans nos derniers échanges. Il m'écrivait en début d'année " Je ne sais donc pas de quoi demain sera fait, mais pour positiver je prends chaque jour comme il vient. Je compte bien te retrouver un jour dans une salle de concert pour partager notre amour de la musique et du saxo."

Il avait écrit un article très intéressant sur son expérience chinoise dans le TU 120 de décembre 2022 "*ce que la politique chinoise raconte du chantier de Liao-Yang*".

Professionnellement, il était très rigoureux, calme, posé, didactique et ne lâchant rien. Il défendait avec passion sa discipline, son savoir-faire, son expertise et son service dans toutes les circonstances.

C'est un excellent collègue qui s'en va.

Mes sincères condoléances à sa famille et ses amis."

Philippe ROBIN

"Triste nouvelle. Je partage ce qui est écrit, je n'ai jamais vu Jean-Pierre Malsagne en "colère", tout au plus un froncement de sourcils marquait ses réserves. Ses qualités didactiques étaient remarquables et il aimait partager son savoir et savoir-faire, en particulier avec ceux qui ne maîtrisaient pas sa discipline.

Un très grand professionnel doté de qualités humaines remarquables.

Mes sincères condoléances à sa famille."

Jean-Michel GAY

- - - -

"Jean-Pierre était un “mec bien“, professionnel, honnête, clairvoyant, pédagogue, pragmatique et entier, mais diplomate, avec une motivation et un engagement sans faille et…communicatif.

En plus de l’avoir côtoyé au département Matériel Tuyauterie à Paris pendant de nombreuses années, j’ai eu la chance de travailler avec lui à Liao Yang en 1979.

Ah ! les discussions/négociations avec les “camarades“ chinois et les matches de foot avec lui comme excellent goal ! Que des bons souvenirs et de belles expériences.

Sincères condoléances à Marie Claude et à leurs deux fils Stéphane et Jérôme que j’ai connu petits à Liao Yang.

On devait se revoir cette année…, ça attendra là-haut.

Salut Jean-Pierre. "

Gilbert VOISIN

- - - -

"Jean Pierre Malsagne était un homme droit, un grand professionnel, féru de culture, ouvert et curieux de l'autre.

Après toutes ces années, je me souviens très bien de notre première rencontre au 7èmè étage de l'immeuble CB3, à la section Métré que je venais d'intégrer. Il avait des rouflaquettes et fumait des gitanes maïs, c'est vous dire si le souvenir est ancien.

Il rentrait d'un long séjour d'expatriation en famille sur le chantier de Liao Yang et était très imprégné de la culture chinoise. Très vite, il a été très agréable de travailler à ses côtés.

Puis quelques années plus tard, il est devenu le responsable de la section métré. Ce service s'est étoffé des spécialités calorifuge et peinture, puis corrosion. C'est sous sa direction qu'on étaient conduits les grands contrats des années 1990 puis 2000 et que la section est devenu un service à part entière, le service piping matériel et matériaux.

Jean Pierre était présent sur tous les contrats, suivait les équipes et connaissait l'avancement de tous les projets tout en gérant le quotidien du service. Travailler avec lui nous donnait un sens des responsabilités et il faisait en sorte de motiver ses équipes afin que notre travail soit le plus appliqué possible.. Sa porte n'était jamais fermée pour régler toutes sortes de problèmes. Toujours anxieux de bien faire, il ne laissait rien passer et ses vérifications étaient exhaustives. Il fallait alors expliquer toutes les modifications, augmentation, diminution, annulation des quantités dans les réquisitions de matériel tuyauterie.

De temps en temps, juste pour le faire râler, je l'appelais « chef », un terme qu'il exécrait. Nous en riions ensemble !

En dehors du travail, nous échangions sur beaucoup de sujets. Art, histoire, cinéma, relations humaines, musique.

Nos relations professionnelles sont alors devenues amicales.

Nous étions des fans de Jacques Higelin et nous avons assisté ensemble à un de ses concerts.

Avec sa femme Marie Claude, ils sont venus au vernissage de ma première exposition de sculpture et depuis lors, venaient régulièrement me voir lors de salons d'art. Ils ont fait l'acquisition d'une de mes sculptures pour leur anniversaire de mariage. Ce jour-là, l'émotion fut intense et palpable.

La retraite pour lui a été, entre autres, le terrain de recherche aux archives nationales et la participation à un livre de son fils Stéphane.

Malgré la maladie, son esprit de curiosité ne l'a jamais quitté. Il relativisait beaucoup et ne se plaignait pas. Son champ d'action se réduisant, il trouvait de nouveaux sujets d'intérêt. Je me souviens dernièrement de son intérêt pour les bonzaïs.

Il avait encore tellement de projets. "

Patrick LACHEVRE

- - - -

"C'est avec une grande tristesse que je prends connaissance du décès de Jean-Pierre Malsagne. Jean-Pierre était un grand professionnel, qui lorsque nous avons eu des besoins, nous a toujours assisté. Il a été un artisan de la réussite de Technip, par son implication, sa disponibilité , sa gentillesse et le respect qu'il avait acquis de nos clients et de nos fournisseurs.

Je présente à sa famille mes sincères condoléances .

Bien tristement "

Jean-Pierre SPELTZ

- - - -

"Reposes en Paix Jean Pierre.

Tu m 'as appris beaucoup de choses. J 'ai eu de la chance de te rencontrer. Quelle chance P353 te doit beaucoup.

Je ne t'oublierai jamais.

Bises à ta Famille."

Gérard BRUNET

- - - -

"Je viens juste à l'instant de prendre connaissance du décès de Jean-Pierre. Je me joins à tous les commentaires élogieux déjà faits qui collent parfaitement à cet homme cherchant toujours la solution, détestant le conflit.

Quelle surprise et quelle tristesse pour moi d'apprendre sa disparition.

Une collaboration étroite, journalière pendant 10 ans à la Tuyauterie avec un professionnel rigoureux et soucieux du travail bien fait, facile à vivre, facile à travailler. Il avait su créer une équipe à son image, même s'il y avait des personnalités très différentes. Bref un pro dans le métier.

Bien sûr, nous sommes côtoyés tout le temps de nos carrières, ce fut toujours un réel plaisir de travailler avec lui.

Sincères condoléances à sa famille.

Tristement."

Gilbert HOREN

- - - -

"J'ai été peiné d'apprendre le décès de Jean Pierre Malsagne; nous avons été voisins de bureau à la fin de CB3, c'est là que je l'ai connu et apprécié, c'était un grand bonhomme rempli de gentillesse."

Michel METZGER

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Jacques MARSAUDON

Jacques MARSAUDON est décédé le 2 avril dans son domicile parisien des suites d'un cancer du pancréas découvert en octobre dernier. Il a été incinéré au cimetière du Père Lachaise le 7 avril.

Nous avons publié des hommages à Jacques MARSAUDON dans le TU 122 de juillet 2023. Nous avons reçu un nouvel hommage que nous publions ci-après.

- - - -

"Le décès de Jaques Marsaudon m'a profondément bouleversée et m'a plongé dans les souvenirs lointains, mais bien gravés.

1979 - Moscou est la veille de ses Jeux Olympiques de 1980, tout le monde ne parle que de ça… Mais nous, Technipiens n'avions qu'un seul objectif - gagner le contrat de Gaslift! Notre équipe est solide: la compétence technique de Jacques Marsaudon, l'art de persuasion d'Etienne Gory et mon enthousiasme de jeune traductrice-interprète. Un jour notre trio a eu l'honneur et le privilège d'être reçu très solennellement dans une immense salle de réunion de la Centrale d'achat Machinoimport (le Grand bâtiment Stalinien que Machino partageait avec le Ministère des Affaires étrangères d'URSS à la place Smolenskaïa).

Le Directeur de Machino, énorme gaillard en version humaine de l'ours de Sibérie, dont le nom traduit en français signifie (par l'ironie du sort) "Moustique" tentait de nous décourager :*"Vous, les Français, vous ne comprenez même pas quelles sont les conditions de vie dans cette région de la Toundra - l'hiver à -40 dure 10 mois sur 12, et le reste - c'est l'été avec des moustiques d'un mètre… pour être plus spectaculaire il a montré la longueur de son bras!".* Avec son humour légendaire Jacques a répondu que les français adoraient les moustiques et l'hiver à -40 était leur saison préférée. Impossible - n'est pas français. Technip gagna le contrat de Gaslift!

***

Jacques Marsaudon appartenait à la génération qui a fait la guerre d'Algérie, à cette époque le service militaire était obligatoire… une période douloureuse qu'il n'évoquait jamais, une étape dans sa vie qui l'a marquée d'un sceau de tristesse et d'humilité face au destin, il se considérait comme rescapé du pire, un chanceux…

***

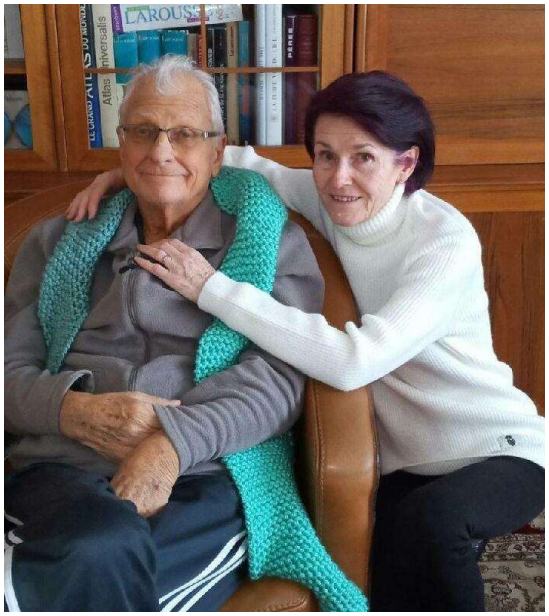

Le jour de ses 50 ans est arrivé pendant notre mission à Moscou et dans le tourbillon des négociations Jacques l'a complètement oublié… mais pas ses collègues. À l'époque il n'y avait aucun choix de fleurs ("Interflora" n'existait pas en URSS…), mais pourtant, avec beaucoup d'imagination et de relations le chauffeur de notre bureau Technip Moscou a trouvé des fleurs - "Astres".

Que la fête commence! Gâteaux ronds (la tradition russe veux que le gâteau d'Anniversaire soit toujours rond pour que la vie soit "rondement menée") les bougies, le Champagne Soviétique, tous les ingrédients d'une fête-surprise… Au moment de recevoir le bouquet Jacques s'exclama avec tout son humour: Chrysanthèmes! Deja! Je n'ai que 50 ans!.

"Astres" en Russie n'ont pas du tout la même symbolique que les "Chrysanthèmes" en France.

Jacques était infiniment touché par notre attention et nous - par son humour toujours présent vis à vis de tout le monde et surtout de lui-même…

***

Toutes mes condoléances à ses enfants et à Maryvonne qui l'a rendu heureux, épanoui, rassuré. Quelle belle histoire d'amour et de bonheur pour la deuxième partie de sa vie!.

Paix à son âme!"

Nadia RIQUARTO, Traductrice-interprète.

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Philippe MAURICE

Nous avons appris le décès de **Philippe MAURICE** à l'âge de 87 ans en décembre 2022.

Philippe Maurice était du service mise en route et il a terminé sa carrière chez Cogéma à la Hague. Il était membre de l'association ARTP.

- - - -

"J'ai connu Philippe Maurice à Saint Nazaire.

Il était avec Alain Coriou dans le service de Sureté Nucléaire pour les projets de retraitement du combustible nucléaire à La Hague.

C'était une personne compétente dans un domaine nouveau pour Technip.

Sa gentillesse et son empathie lui ont permis de transmettre des notions souvent ésotériques à nous tous qui découvrions les subtilités de la sureté nucléaire.

Je ne sais pas ce qu'il est ensuite devenu après la fermeture de Saint Nazaire en 1987.

Peu de personnes de cet établissement ont en effet rejoint la région parisienne.

Tu peux éventuellement voir si Michel Joncour a plus d'information."

Alain RAPET

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Quang Tiên NGUYEN

Nous avons l'immense tristesse de vous faire part du décès soudain de M. NGUYEN Quang Tiên, adhérent de l'ARTP, survenu le 27 août 2023 à l'âge de 85 ans, des suites d'une chute sur la tête dans la rue près de chez lui; il n'a pas souffert. La cérémonie en son honneur tenue au funérarium de Juvisy-sur-Orge, le 4 septembre 2023, fut belle, avec une nombreuse assistance venue soutenir son épouse, ses 3 enfants et ses 2 petits-enfants, ainsi que rendre hommage à ses multiples actions associatives, placées sous le signe de la générosité et de l'amitié. Suivant la tradition du culte des ancêtres, une seconde cérémonie a eu lieu en pagode à Saigon au 49ème jour, le 15 octobre 2023, avec sa famille au Vietnam. Monsieur Tiên est inhumé au cimetière de Ris-Orangis.

Bachelier brillant et précoce au lycée principal de Saigon dans les années 50, il avait bénéficié de la précieuse bourse permettant d'aller étudier en France. Très reconnaissant du privilège qu'on lui avait octroyé, il n'a eu de cesse tout au long de sa vie de s'en montrer digne: maths sup maths spé au lycée Henri IV, ingénieur des Mines de Paris, major de promo de l'Institut Français du Pétrole, Tiên NGUYEN est entré à Technip et a travaillé 38 années au département Informatique, de 1963 à 2001.

Il fut notamment Responsable des Grands Projets-Informatique au sein de la Direction Développement Engineering à partir des années 1970, Manager pour le grand projet Onshore Gas Development couvrant le territoire d'Abu Dhabi, et Consultant en Méthodologie. Planification et suivi de réalisation des programmes de calculs, applications scientifiques, systèmes de gestion / CAO / téléprocessing-réseaux / contrôle de processus, veille technologique, il a accompagné la révolution technique de l'entreprise vers une ingénierie industrielle ouverte sur l'informatique, et sa mutation en une entreprise de services parapétroliers, fleuron à l'international de l'économie française.

"Technip de 1958 à 2008 - Chocs pétroliers et nouveau modèle de croissance" de Julien BRAULT (mémoire de Master de Recherche en Gouvernance Economique de Sciences Po) présente son portrait et rend hommage à sa contribution (p.159). On peut également voir sur cette photo avec Hervé GIRAUD combien il était heureux et fier de recevoir la Médaille d'Honneur des 30 Ans de Travail de la part de Technip... Cela représentait énormément pour lui.

Ses fortes capacités d'analyse et synthèse se sont ainsi épanouies à Technip, dans son bureau où son cerveau "fumait"! Il était moins à l'aise dans le rôle de leader, mais bien que timide il entretenait des relations chaleureuses avec ses collègues, aimait aller travailler dans une ambiance où il se sentait apprécié, et dans une entreprise attentionnée envers ses salariés. Il répétait à ses enfants "C'est une bonne boîte! C'est une bonne boîte!" faisant allusion à l'esprit maison collectif, à la bonne couverture sociale, au comité d'entreprise aussi grâce auquel lui et sa famille firent des voyages touristiques ou linguistiques mémorables.

A la retraite il se consacra au secteur associatif humanitaire vers le Vietnam. Là encore il n'avait pas oublié la chance qui lui avait été donnée et initia ou participa à de nombreux projets pour aider d'autres à mériter aussi une chance: construction d'écoles primaires; construction d'internats pour les enfants des régions montagneuses qui ne peuvent pas retourner tous les soirs dans leurs foyers; bourses d'études; construction de ponts, mini-barrages et pompes à eau; programmes structurels pour enfants handicapés... Il a été certifié de l'Ordre du Mérite par le Vietnam. Tiên NGUYEN, un homme de fidélité au parcours remarquable.

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Notre rubrique « Nécrologie » est ouverte à tous les anciens de Technip au sens large et leur conjoint,
qu'ils soient adhérents à l'association ou pas.
Lorsque vous êtes informé du décès d'un ancien ou une ancienne,
transmettez-nous l'information, même préliminaire,
nous l'afficherons sur notre site internet.
Ensuite, n'hésitez pas à nous faire parvenir des textes d'hommage et photos à la mémoire des disparus.
Nous les mettrons sur notre site internet et nous les reprendrons dans le Trait-d'Union suivant.
Nous avons partagé des expériences à Technip durant notre carrière professionnelle
qui font partie intégrante de la culture de l'entreprise qui nous unit.
En rendant hommage à nos collègues qui nous quittent,
nous perpétuons ces liens qui nous unissent.

ARTP - MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

MAJ - TU	Motif Radiation	Civ.	NOM	PRENOM	TELEPHONE	MOBILE	EMAIL	ADRESSE	CODE	VILLE
02-modification	DÉCÉDÉ	Mme	ANDRAULT	PATRICK	02 97 55 67 23			SAINT LAURENT	56400	PLOERMEL
04-Radiation	DÉCÉDÉE	Mme	ANTOINE	MICHELINE	01 47 21 12 00			LES JARDINS D'ARCADIE 27 RUE JACQUES HILLAIRET	75012	PARIS
01-Nouveau		M	BAILLY	ERIC		06 11 89 12 03	ericailles@netcourrier.com	428 CHEMIN DAREFIN	38300	CHATEAUVILAIN
04-Radiation	Courrier en Retour	Mme	BOUKERCHE	HELENE	01 47 41 76 64		jean.boukerche@wanadoo.fr	LES SAPINS LIEU DIT L'OUCHE COTTIN	49390	VERNOIL
01-Nouveau		Mme	CHARRIER	MARIE CHRISTINE	01 47 84 68 05	06 07 17 54 99	mariacharrier@free.fr	34 BIS RUE DE L'AIGLE	92250	LA GARENNE COLOMBES
03-Démission	DÉCÉDÉ	M	CONSTANT	ANDRE	01 64 40 33 57		constant.andre@free.fr	21 RUE LA PEROUSE	77330	OZOIR LA FERRIERE
01-Nouveau		M	DEMATTEIS	DOMINIQUE		06 80 94 73 35	ddematteis69@gmail.com	25 RUE DIANE FOSSEY	69740	GENAS
04-Radiation	Courrier en Retour	Mme	GARCIA		04 72 50 98 44			11 RUE FREDERIC CHOPIN	69960	CORBAS
01-Nouveau		Mme	GAUTIER	MARIE-YVONNE				13 RUE D'ALMERIA	17200	ROYAN
01-Nouveau		M	GIRARD	JEAN-LUC		06 43 27 30 31	cjlgirard@yahoo.fr	50 RUE DU MARECHAL JOFFRE	78100	SAINT GERMAIN EN LAYE
02-modification		M	GOUEFFON	JEAN-CLAUDE	01 47 74 91 53	06 15 38 71 14	jean-claude.goueffon@orange.fr	RESIDENCE CAP OUEST 4 RUE EDOUARD VAILLANT	92800	PUTEAUX
01-Nouveau		M	KALPAKDJIAN	MICHEL		06 75 66 35 02	mkalpakdjian@yahoo.fr	49 AVENUE DU 18 JUIN 1940	92500	RUEIL MALMAISON
01-Nouveau		Mme	KIENY	BERNADETTE	01 39 57 06 02	06 24 30 02 87	nadette.kieny@gmail.com	19 AVENUE DE L'YSER	78600	HOUILLES
01-Nouveau		M	KIENY	FRANCK	01 39 57 06 02	06 22 52 74 84	kieny.franck@orange.fr	19 AVENUE DE L'YSER	78600	HOUILLES
04-Radiation	DÉCÉDÉ	M	LATIL	HENRI		06 84 16 34 38	henrilatil@sfr.fr	12 ALLEE DES GRANDES FERMES	92420	VAUCRESSON
02-modification		Mme	LAUNOIS	JOCELYNE		06 77 30 83 34	launois.jocelyne@free.fr	BAT A APPART 1203 137 RUE ANDRE LE BOURBLANC	78590	NOISY LE ROI
02-modification	DÉCÉDÉ	Mme	MALSAGNE	Marie-Claude			mc.malsagne@gmail.com	PORTE A 24 AVENUE MEISSONIER	78300	POISSY
01-Nouveau		M	MANCIET	PIERRE		06 95 11 36 97	pmanciet@free.fr	58 RUE DE LEVIS	75017	PARIS
04-Radiation	DÉCÉDÉ	M	MARSAUDON	JACQUES	01 45 57 53 09		jammyg@hotmail.fr	110 AVENUE FELIX FAURE	75015	PARIS
01-Nouveau		M	MARTINIERE	DANIEL		07 60 43 33 63	dmartiniere@wanadoo.fr	37 CHEMIN DE GERMANY	69440	MORNANT
04-Radiation	DÉCÉDÉ	M	MAURICE	PHILIPPE et Mme	02 40 11 40 73			LES PORTES DE L'ATLANTIQUE 67 ROUTE DE GUINDREFF	44600	SAINT NAZAIRE
04-Radiation	Courrier en Retour	Mme	MOUCHEL	MARIE-CLAUDE	01 47 58 78 62			9 B PLACE DU GENERAL LECLERC	92300	LEVALLOIS PERRET
02-modification	DÉCÉDÉ	Mme	NGUYEN	QUIAN TIEN	01 69 43 22 99		tienovn@yahoo.com	22 RUE DE LA MARQUISE	91130	RIS ORANGIS
01-Nouveau		M	PAUTHIER	ERIC		06 89 11 04 51	djameric@wanadoo.fr	33 RUE DE LA HAIE AUX VACHES	78690	LES ESSARTS LE ROI
02-modification		M	SALABERT	ANDRE		06 71 41 95 97		APPART B55 12 RUE KOXE BASURCO	64500	CIBOURE
02-modification		M	SEILLER	DANIEL	02 40 51 30 68	06 12 42 70 27	dgjseiller@gmail.com	LA GRAND'VILLE 10 ROUTE DE LA HENNELAIS	44170	JANS
02-modification		M	VOLTO	ROLAND	04 94 82 46 28	06 52 67 20 83	volto.renee@bbox.fr	LES JARDINS DE CASSIOPEE 341 AVE JOSEPH D'ARBAUD - ENTREE C	83700	SAINT RAPHAEL

LE TRAIT D'UNION N° 123

Cimetière à la Réunion - Cité de Hell BourgTerre, – Photo de Michel Metzger, 2008

Association des Retraités de Technip

a.rtp@external.technipenergies.com

www.artechnip.org